

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit novembre à 19H00.

En application des articles L.2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la Commune de Champigny-sur-Marne, dûment convoqué par Monsieur le Maire, en application de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé à la salle des séances, 12 rue Louis Talamoni – rue Dimitrov, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire.

Présents:

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme MORGADO, M. AKKOUCHE, Mme SAUSSEREAU, M. BASTIN, Mme CARPE, M. NGANDE, M. PICOT **Adjoints au Maire**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENAHMED, Mme PARLOUAR, M. VEDRINE, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN (entrée en séance à 20h13 à partir du point n°2020-125), M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. DE ALMEIDA COSTA FONTELAS, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO (entrée en séance à 19h37 avant le vote du point n°2020-122), M. FAUTRE, M. LURIER, Mme LE LAGADEC (entrée en séance à 20h42 à partir du point n°2020-132), Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV Conseillers Municipaux

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. RIBEIRO, M. LHOSTE, Conseillers municipaux délégués

Absente excusée :

Mme BERTRAND (donne pouvoir à M. DUVAUDIER), Mme SAILLAND (donne pouvoir à M. JEANNE), Mme DONATIEN (entrée en séance à 20h13, donne pouvoir à Mme AMAR jusqu'au point n°2020-125), M. BARON (donne pouvoir à Mme THIROUX), Mme ZELIOLI (donne pouvoir à M. FAUTRE).

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Mme Raymonde DUVERGER, conseillère municipale, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

	Présents	Absente	Procuration	Votants
Points n°1 à 3	43	6	5	48
Point n° 4 à 10	44	5	4	48
A partir du point n°11	45	4	4	49

Convoqués le 12 novembre 2020



<u>Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques</u> Service Travaux des Assemblées NM/SV

PROCES VERBAL DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire

« Chers collègues, bonsoir. Tout d'abord, je voudrais commencer, avant d'entrer dans l'ordre du jour, par vous donner cinq informations.

Première information : elle concerne bien évidemment, vous vous en rendez compte, la disposition de la salle qui est liée au covid. Nous avons eu des informations un peu contradictoires de la part de la préfecture sur le fait de pouvoir accueillir du public ou de ne pas pouvoir en accueillir. En fin de compte, nous avons eu un accord pour un nombre limité. C'est pour cela que nous sommes limités à dix personnes et, compte tenu de la jauge de la salle et des distances nécessaires, nous nous sommes mis un peu dans la configuration de ce qui existe au niveau du territoire, quand on est en Conseil de territoire à quatre-vingt-dix personnes, ce qui est tout à fait dans les normes.

Deuxième information: je voudrais vous inviter, après mon propos, à observer une minute de silence pour toutes les victimes des attentats de terrorisme, en particulier Samuel PATY. Nous avons fait un hommage devant la mairie. Tout le monde ne pouvait pas être là, donc je pense que ce soir, pour celui qui a d'ailleurs été incinéré à Champigny, mais aussi pour les trois paroissiens de la cathédrale de Nice, il est utile et important pour notre Conseil municipal, au nom de toute la collectivité, que nous observions une minute de silence.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Il y a des moments plus agréables dans la vie d'un élu, mais c'est un deuxième moment un peu particulier aussi, et je vous inviterai à observer à nouveau une minute de silence. Nous avons le 25 septembre dernier - cela fera l'objet d'une délibération ce soir - eu à vivre un moment un peu particulier, et je voudrais remercier les élus qui se sont mobilisés, Grégory GOUPIL mais aussi Sabrina ABCHICHE, à la suite d'un féminicide, le décès de Franciele ALVES DA SILVA, âgée de 29 ans, qui est décédée sous les coups de son conjoint et devant ses deux enfants. Donc nous aurons une délibération ce soir bien évidemment par rapport à l'accompagnement que nous avons pu opérer, mais je voudrais aussi que nous observions une minute de silence en la mémoire de cette femme décédée sous les coups de son conjoint.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Une autre information, plus réjouissante, pour vous signaler l'arrivée de notre nouvelle Directrice générale des services à qui je vais demander de se lever, Mme Lyndia DESNOUES qui, à la suite du départ de M. Philippe PIERRE, départ en retraite, a pris ses fonctions depuis le 1er novembre. Et, M. MAILLER, vous pourrez nous applaudir puisque Mme DESNOUES vient de la fonction publique, comme ce sera le cas d'ailleurs du futur DSI. Mme DESNOUES a travaillé, et d'ailleurs cela a été son dernier recrutement, avec un maire Front de gauche à la ville de Viry-Châtillon et ensuite avec un maire centre droit, et donc je voulais, en votre nom à tous, lui souhaiter la bienvenue au sein de notre collectivité. J'ai déjà eu l'occasion de le faire avec l'ensemble de l'équipe et de l'administration. Je crois qu'il était utile de le faire aussi au sein du Conseil. Je l'ai choisie pour son parcours professionnel et ses qualités, mais je tiens à dire aussi que c'est une satisfaction parce qu'il y a assez peu de femmes qui sont à la tête d'une direction générale d'une collectivité de l'importance de Champigny. Cela a déjà existé à Champigny d'ailleurs, il y a plusieurs années, ce n'est pas une nouveauté, mais je crois que c'est aussi utile de le signaler, et donc je lui souhaite, en votre nom à tous, la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

Dernier point : un point un peu préoccupant pour nous, qui m'a pris beaucoup de temps ces derniers jours et sur lequel je crois qu'en toute transparence il faut vous donner des informations, il s'agit de la situation des compagnons du Tour de France. Il était fortement peu probable que les Compagnons du Tour de France s'installent à Champigny ces derniers jours à la suite d'un vote au sein de l'organisation de la Fédération des Compagnons du Tour de France. Il y a un choix qui avait été opéré par les compagnons, de ne plus céder leurs locaux Parisiens, ce choix étaient un point essentiel dans le financement de leur arrivée à Champigny. Et donc le vote qui entérine la session de leur immeuble parisien, du moins d'une grande partie de leur immeuble parisien, remet en question l'intégralité du projet pour lequel tout le monde s'est beaucoup mobilisé et, en grande partie d'ailleurs, le premier financeur qu'est la Région Île-de-France. Au regard de cela, nous avons beaucoup œuvré durant ces derniers jours pour faire comprendre les enjeux auprès de la Fédération du Bâtiment, auprès des compagnons qui ont, à la suite d'un Conseil d'administration lundi dernier, accepté de revoir cette position, de confirmer leur venue à Champigny avec un projet qui est appelé à être revu. Il faut savoir aussi que l'ensemble du projet des Simonettes-Nord est appelé à être revu puisqu'il y a eu un avis négatif de la part de l'autorité environnementale sur le projet tel qu'il était proposé, l'ancien projet proposé par l'ancienne majorité avec la Sadev. Et donc l'intégralité du projet est appelée à être revue au regard de ces éléments. Voilà : c'est l'information que je souhaitais vous donner en toute transparence. Les discussions se poursuivent bien évidemment avec les Compagnons du Tour de France pour voir comment on peut retravailler le projet dans son intégralité, de telle manière qu'ils puissent effectivement confirmer de façon définitive leur venue, et qu'il n'y ait pas de difficulté pour boucler le tour de table financier auquel tout le monde a participé, aussi bien la Région, le Département, le Territoire, la Ville. C'est un projet pour lequel tout le monde s'est investi, et donc il est absolument nécessaire de pouvoir le consolider, le conforter avec les difficultés qui sont celles de ce projet à mener à bien. »

M. FAUTRÉ

« Peut-on s'exprimer Monsieur le Maire, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire

« Écoutez... Là, je donne juste une information, mais si vous voulez vous exprimer, M. FAUTRÉ, vous pouvez le faire. Moi, je n'ai pas de souci avec cela ; donc je vous laisse une minute parce qu'après on a un ordre du jour assez chargé et, même si le Préfet nous a

bien précisé, lors d'une conférence téléphonique, que nous n'étions pas limité en temps, à la différence de ce que l'on pouvait craindre lorsque l'on a annoncé le conseil municipal, l'objectif n'est évidemment pas de passer la soirée jusqu'à plus d'heure, mais je vous en prie... »

M. FAUTRÉ

« Je vais être très court pour exprimer ma désapprobation par rapport à ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire. Vous êtes responsable, vous êtes responsable, et je le dirai publiquement. Vous êtes responsable. Vous avez tergiversé pendant des mois, des mois, des mois et des mois avec l'objectif - évidemment vous ne pouvez pas le dire - mais avec l'objectif final que ce projet ne soit pas au bénéfice de la municipalité actuelle, mais de votre municipalité. Et je m'en doutais de cette caricature. Vous êtes responsable, Monsieur le Maire, vous avez tergiversé avec la Région. Nous avons rencontré la Région, nous avons appelé plusieurs fois, nous avons eu de soi-disant promesses de Mme PÉCRESSE; jamais rien n'est venu. Tout le monde a donné son accord : la Ville de Champigny, le Département. D'ailleurs le Département a versé un ou deux millions déjà, je crois. Donc c'est la preuve que c'est plus qu'un engagement. La Région n'a absolument jamais rien versé, et les mois, voire l'année qui a précédé, ce que vous venez d'annoncer, vous en êtes responsable, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Ce qui est formidable avec vous, Christian FAUTRÉ, c'est que, comme vous l'aviez cité, souvent en oubliant que cette phrase est celle de Joseph Goebbels, qui est quand même l'ancien ministre de la Communication du régime d'Hitler « plus c'est gros, plus ça passe ». Oui, eh bien cette phrase, elle vous colle vraiment à la peau, un peu comme celle des mensonges que vous proférez en permanence : la Région est le premier financeur de ce projet à hauteur de 10 millions. »

M. FAUTRÉ

« Non, non, non. »

Monsieur le Maire

« Arrêtez de dire non alors que c'est la réalité des chiffres... »

M. FAUTRÉ

« Non, non, non. »

Monsieur le Maire

« Vous pouvez continuer à dire non en permanence alors que c'est juste la réalité des chiffres. »

M. FAUTRÉ

« Apportez-en la preuve aux Campinois. »

Monsieur le Maire

« Mais la preuve, elle n'a pas besoin d'être apportée, elle est dans le tableau de financement. M. FAUTRÉ, je vous rappelle à l'ordre pour la première fois. Je vous ai laissé vous exprimer, maintenant je m'exprime. Donc vous êtes correct et vous me laissez parler. Le tableau de financement, que vous avez dû avoir entre les mains - j'imagine que vous n'avez pas survolé ce dossier comme tant d'autres — eh bien dans ce dossier, le premier financeur c'est la Région.

Depuis trois ans, j'échange avec les Compagnons du Tour de France, avec un projet qui est extrêmement compliqué car, contrairement à ce que vous affirmez, la demande qui

était celle qui était formulée à la Région Île-de-France consistait à financer une partie de l'équipement au regard de ce qu'étaient les obligations. Si ça vous intéresse, M. FAUTRÉ, ma réponse, vous le dites, sinon ce n'est pas la peine que je vous réponde... »

M. FAUTRÉ

« Oui, mais j'ai quand même deux oreilles. »

Monsieur le Maire

« Des fois, une, c'est difficile... Eh bien, dans cette perspective-là, le projet consistait effectivement à obtenir un financement au regard de la taxe d'apprentissage. Sauf si vous ne connaissez pas le dossier, il ne vous aura pas échappé que la taxe d'apprentissage ne dépend plus des Régions en France, mais des fédérations professionnelles. Qu'avons-nous dit aux Compagnons du Tour de France ? Qu'il fallait que, au regard de cela, ils réclament du financement à la Fédération du Bâtiment, ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont obtenu en partie. Pour autant, le budget de l'apprentissage à la Région Île-de-France était de près de 200 millions d'euros; il s'est retrouvé, avec la réforme opérée par le chef de l'État, Emmanuel Macron, à 20 millions et, sur ces 20 millions, et à ma demande, la moitié du budget de la Région Île-de-France était concentrée sur ce projet. Donc vous pouvez continuer à exhorter de propos fallacieux, comme vous l'avez fait pendant toute la campagne sur ce sujet comme tant d'autres, mais, en attendant, c'est la réalité des chiffres. Aujourd'hui, qui travaille sur le projet pour continuer à consolider leur arrivée ? C'est bien la Région Île-de-France en lien avec le Maire de Champigny. Donc voilà ce que nous faisons et voyez, à la différence de vous quand vous étiez à cette fonction, moi je donne des informations en toute transparence des discussions qui ont cours à l'ensemble du Conseil. Voilà. Donc nous allons rentrer maintenant dans l'ordre du jour. Je vais désigner un secrétaire de séance. Je vais proposer Raymonde DUVERGER. Est-ce qu'il y a un avis contraire? Il n'y en a pas. »

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme Raymonde DUVERGER

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire

« Ensuite nous avons à approuver le procès-verbal de la dernière séance du 23 septembre. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? »

M. MAILLER

« Si vous le permettez, j'avais relevé quelques petites coquilles concernant mes interventions ; malheureusement, j'ai oublié la feuille volante à la maison. Ce sont des petits mots qui ne sont pas ceux que j'ai tenus, qui ne modifient en rien le contenu. Si vous le permettez, je vous les ferai parvenir demain ces quelques mots. Il n'y a pas grand-chose. »

Monsieur le Maire

« Très bien, écoutez, c'est noté. Est-ce qu'il y a des remarques concernant les décisions ? »

M. MAILLER

« Si vous le permettez, j'aimerais faire juste une petite déclaration très rapide qui est en lien avec les documents qui nous sont fournis et pour améliorer le fonctionnement de notre Conseil municipal. Je pourrais la faire juste après et, du coup, cela ne va pas prendre très longtemps, si vous le permettez. »

Monsieur le Maire

« Mais je vous en prie. »

M. MAILLER

« Merci. Avant d'entamer l'ordre du jour du Conseil municipal, nous souhaiterions évoquer avec vous quelques points pour un meilleur fonctionnement de notre instance et une meilleure efficacité de nos travaux, et faire en sorte que cette instance soit un réel lieu de débat et de décision, et pas simplement une chambre d'enregistrement. Lors des précédentes séances du Conseil municipal, et encore récemment en commission, nous sommes un certain nombre à avoir demandé, pour une meilleure compréhension des dossiers et pour prendre des décisions éclairées, que les notes transmises tant en commission qu'en Conseil municipal intègrent systématiquement un rappel du contexte entourant la décision à prendre, en intégrant les éléments de comparaison avec les années antérieures. Cela s'applique également sur les intitulés des décisions qui nous sont soumises à l'instant. Il me semble que vous vous y étiez engagé. Force est de constater que cela n'est malheureusement pas encore le cas aujourd'hui; nous aurons donc certainement de nombreuses questions qui auraient pu sans doute trouver réponse dans les notes, dommage... Nous en profitons également pour réitérer notre demande à ce que les élus de l'opposition soient plus associés aux projets que vous conduisez, aux décisions que vous prenez dans un contexte où il est nécessaire de faire collectivement front face à cette crise sanitaire inédite. Enfin nous souhaitons faire quelques commentaires puisque les deux cents signes que vous nous avez généreusement octroyés dans les tribunes de Champigny notre ville ne nous le permettent pas sur la restitution des échanges tenus lors de la réunion d'information que vous avez organisée pour présenter votre projet de centre-ville. En effet, vous avez décidé d'occulter certains éléments, certaines questions posées qu'il nous semble important de porter à la connaissance des Campinois. Par exemple, après quelques atermoiements des promoteurs, le prix de vente des logements à plus de 6 000 € le mètre carré, un prix laissant penser que ce ne sont pas les Campinois qui pourront acquérir au centre-ville Mais aussi le choix architectural haussmannien - plus que discutable - nous ne sommes pas à Paris, ni à Vincennes, ni à Saint-Mandé, d'autant plus qu'il ne fait pas écho avec la qualité architecturale et esthétique qu'il faut reconnaître au projet de médiathèque, et répond encore moins aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, ne prévoyant par exemple aucun aménagement qui permettrait de faire de ces bâtiments des bâtiments à énergie positive en intégrant par exemple des terrasses végétalisées, et enfin votre refus catégorique de soumettre votre projet à validation des habitants, estimant que votre élection suffirait pour rendre votre choix légitime. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Juste un petit rappel pour faciliter justement le travail de notre assemblée. M. MAILLER, les questions orales ou les remarques de cette nature, c'est plutôt en fin de conseil... Là, le sujet, c'était pour les décisions, s'il y avait des commentaires sur les décisions... D'accord pour la prochaine fois. Vous redites ce que vous avez déjà dit à plusieurs reprises, avec beaucoup d'erreurs d'ailleurs. Je ne me suis jamais engagé à vous dire que l'on produirait des notes sur le contexte, ça, c'est peut-être dans votre vision des choses. Moi, je crois aussi que c'est le rôle des élus, et je pense avoir une solide expérience d'élu d'opposition, pour pouvoir vous dire que le rôle des élus, c'est de travailler et de comprendre quel est le contexte. Après, si vous avez besoin d'explications, c'est aussi le rôle de notre équipe de vous les donner dans le cadre des commissions, en fonction de ce qu'il est possible de faire. Et donc c'est tout l'enjeu des commissions. Si vous souhaitez que les commissions ne soient pas des chambres d'enregistrement, je vous invite à vous informer au préalable et à faire ensuite de l'échange nourri, et j'espère constructif, pas comme vous venez de le faire en disant que, par exemple, il y avait des engagements qui

n'étaient pas tenus alors qu'il n'y a jamais eu ce type d'engagement, ou en précisant aussi que les logements seraient à 6 000 € le mètre carré. Je n'ai jamais dit cela, j'ai juste précisé que c'était une fausse information qui avait été diffusée, et qu'aujourd'hui il y a déjà des programmes qui sont au-dessus de cela, et dont je ne suis pas responsable. Maintenant, vous n'allez pas reprendre la parole, M. MAILLER, on ne va pas faire une discussion à n'en plus finir sur une déclaration de politique générale de votre part alors qu'on en était aux décisions. On va pouvoir tout de suite aborder le point numéro 1, mais avant, j'ai une petite précision à vous apporter, à savoir que le groupe constitué par Mme CAPORAL, Mme MASMOUDI-MAJNEF, Mme ZÉLIOLI, M. FAUTRÉ et M. TITOV, intitulé Champigny écologie et solidaire, est donc constitué officiellement et, conformément à votre demande, nous vous avons mis les uns à côté des autres. Deuxième point : vous avez dû trouver aussi sur table une modification apportée au point 38 qui sera débattu dans le cadre du Conseil. »

Mme CAPORAL

« Excusez-moi, j'avais une petite correction au compte-rendu. Je vous la donne maintenant ou vous avez déjà.... »

Monsieur le Maire

« Au PV ? Ah, c'était le point d'avant Mme CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Ah, désolée, excusez-moi. »

Monsieur le Maire

« Mais je vous en prie... »

Mme CAPORAL

« Page 3 ligne 2 de mon intervention, il fallait lire que "les interventions devaient être rendues à l'administration et annexées au compte-rendu" Et non "lues par l'administration", même si je vous remercie d'avoir lu mon intervention. Et à la ligne 3, il faut mettre "il fallait" à la place de "allait". »

Monsieur le Maire

« Très bien. »

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communication de la liste des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DEC20-807

Modification de la régie de recettes Vacances Familiales auprès du service vacances.

Commission concernée:

1ère commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC20-808

Modification de la régie de recettes Plateau - 4 Cités auprès du service Jeunesse.

Commission concernée:

1ère commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC20-809

Modification de la régie de recettes Bois l'Abbé - Mordacs auprès du service Jeunesse.

Commission concernée:

1ère commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC20-810

Déconsignation de la somme de 52 050 euros représentant 15% de l'évaluation de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales suite à l'exercice du droit de préemption d'un ensemble immobilier sis 33 rue Jean Jaurès et 2 rue Julian Grimau.

Commission concernée:

1ère commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

2ème commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi - Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles - Artisanat - Tourisme

DEC20-811

Déconsignation de la somme de 102 000 euros représentant 15% de l'évaluation de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales suite à l'exercice du droit de préemption d'un pavillon sis 15 rue du Piple.

Commission concernée:

1ère commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

DEC20-812

Annulation de la décision n°DEC20-312 du 26 février 2020, approuvant la convention relative à la mise à disposition au profit de la Mairie de Sevran du 6 avril (dîner) au 11 avril 2020 (déjeuner), sur le centre de vacances d'Oléron.

Commissions concernées:

1ère commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5ème commission: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

DEC20-813

Clôture de la régie d'avances Personnel Artistique et technique.

Commission concernée:

1ère commission : Finances- Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles Technologies.

DEC20-814

Modification de la régie d'avances secteur C instituée auprès du service Centre de loisirs de l'enfance.

Commission concernée:

1^{ère} commission : Finances- Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles Technologies.

DEC20-815 à 864

Conversion de concession.

Concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.

Renouvellement de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.

Renouvellement anticipé de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.

Commission concernée:

1ère commission: Finances- Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles Technologies.

DEC20-865

Centre de vacances de Flumet - Vacances familiales Hiver 2021

Organisation conjointe entre le CGOS 14 rue Louis Talamoni - 94500 Champigny-sur-Marne et la ville de Champigny-sur-Marne - 14 rue Louis Talamoni - 94500 Champigny-sur-Marne.

Période du dimanche 21 février (diner) au dimanche 28 février (déjeuner) 2021.

Commissions concernées:

1ère commission: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5ème commission: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

DEC20-866

Contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 6 000 000 euros pour une période de 364 jours à compter du 20 novembre 2020 jusqu'au 19 novembre 2021, à passer avec l'établissement La Banque Postale.

Commission concernée:

1ère commission : Finances- Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles Technologies.

Décision n°20A015

Travaux d'installation d'équipements de rafraîchissement de pièces de secours dans 4 crèches, 3 écoles maternelles, 3 centres de loisirs (CLME) et l'EHPAD et fin du rafraîchissement des deux centres de santé (CMS) avec la société VAN FROID CLIMATISATION pour un montant de 193 563.04€

Décision n°20A027

Suivi du progiciel ASTRE GF avec la société GFI PROGICIELS pour un montant de 80 000€.

Décision n°20A028

Suivi du progiciel ASTRE RH avec la société GFI PROGICIELS pour un montant de 80 000€.

Décision n°20A031

Etude de faisabilité urbaine d'une écostation bus pôle Bry - Villiers sur Marne avec la société URBANICA pour un montant de 38 400€.

Décision n°20A035

Rénovation des chaufferies de l'école élémentaire R. Rolland, de la crèche F. Dolto, des Gymnases M. Baquet et S. Jaffray/ Lot n° 20A035 : Rénovation de la chaufferie de l'école élémentaire R. Rolland avec la société BRUNIER pour un montant de 93 358€.

Décision n°20A074

Maintenance des progiciels CANIS et MUNICIPOL avec la société LOGITUD SOLUTIONS pour un montant de 1 098,99€.

Décision n°20A077

Contrat maintenance du serveur de sauvegarde PL460 avec la société BULL AN ATOS COMPANY pour un montant de 15 551,44€.

Décision n°20A079

Contrat de prestations de vérifications périodiques n°205600.02.63 avec la société APAVE PARISIENNE SAS pour un montant de 500€.

Décision n°20A086

Contrat maintenance logiciel de gestion d'archives "Avenio" avec la société DI'X pour un montant de 2 240€.

Décision n°20A087

Prestation de services : Suffrage Web (gestion des élections politiques avec le REU) avec la société LOGITUD SOLUTIONS pour un montant 2 599,21€.

Décision n°20A089

Convention cadre n°IRI 20012 avec la société IRISE pour un montant de 10 040€.

Décision n°20F006

Fourniture d'abonnements à des périodiques Français et étrangers avec la société FRANCE PUBLICATIONS pour un montant de 100 000€.

Décision n°20F016

Ramassage des feuilles avec la société NICOLLIN (sans montant minimum ni maximum).

M. TITOV

« Oui, bonsoir, j'aurai une toute petite question en question diverse à la fin. »

Monsieur le Maire

« Très bien, c'est noté. »

M. SY

« J'aurais une question orale en fin de séance, s'il vous plaît. »

M. FAUTRÉ

« La même chose. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Donc nous allons pouvoir commencer le premier point qui porte sur les aspects budgétaires pour la décision modificative. Je laisse la parole à Sophie AMAR. »

1 et 2)

Affectation du résultat du compte administratif 2018 du Budget de la ville Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2020 – Budget Ville

<u>Commissions concernées :</u>

Toutes

Rapport présenté par Mme AMAR

« Bonsoir à tous. Il vous est proposé de procéder à l'affectation des résultats du compte administratif 2019 et d'adopter la décision modificative numéro n°1 du budget primitif 2020 de la Ville. La décision modificative qui est proposée intègre les conséquences budgétaires de la crise sanitaire qui se traduisent par des réductions de recettes issues des participations des usagers et des dépenses non prévues pour financer les mesures d'accompagnement prises en direction de la population et des agents municipaux. Ces mouvements affectent principalement la section de fonctionnement et entraînent une réduction de l'autofinancement. Pour autant, les montants de recettes notifiées en investissement permettent de réduire le recours à l'emprunt.

<u>1</u>re délibération : affectation du résultat du compte administratif 2019 du Budget de la ville Le résultat de clôture de 2019 en section de fonctionnement s'élève à 1 845 818,67 €. Il vous est proposé d'affecter l'excédent de clôture pour 453 981,33 € sur le compte de recettes d'investissement. C'est le besoin en financement dont la section investissement a besoin, et le solde 1 391 837,34 € sur le compte de recettes de fonctionnement "résultat de fonctionnement reporté".

2^e délibération :

Décision modificative n°1 concernant le Budget

La DM1 s'équilibre globalement à hauteur de 14 658 959,91 € se répartissant comme suit :

- en fonctionnement 2 446 188,34 €
- en investissement 12 212 771,57 €.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous avez dans le rapport un chapitre qui vous énumère les dépenses de fonctionnement dues au covid. Elles s'élèvent globalement à 1 500 927 €. Je ne vous les détaille pas ce soir, vous avez dû les lire dans le rapport.

Vous avez ensuite les recettes, toujours mesures covid. Alors là, c'est une baisse des recettes de 1 340 000 €. Nous avons perdu des recettes à hauteur de 1 400 000 € en ce qui concerne la participation des usagers, et nous avons reçu une participation d'État pour l'achat des masques de 60 000 €.

Les mesures indépendantes du covid, en complément du budget primitif, s'élèvent à 2 578 525 € qui comprennent :

- un complément de crédit de 1 252 650 € pour apurer le besoin de financement constaté dans le compte administratif analytique des déchets ménagers 2019 de l'EPT,
- un complément de crédit de 100 000 € pour les dépenses de travaux issus du rattrapage du suivi des commissions de sécurité,
- un complément de crédit de 500 000 € pour la masse salariale,

- un complément de crédit de 296 821 € pour financer à l'EPT le montant de la contribution 2020 au Fonds de compensation des charges transférées,
- un complément de crédit de 329 006 € pour apurer les titres de recettes dont le recouvrement est prescrit au 31 août 2015,
- une réduction de crédit du secteur aménagement de 71 000 €,
- un complément de crédit de 30 565 € pour la participation ville dans le financement des postes adultes de relais financés par l'État,
- une inscription de 182 393 € pour le solde de la gestion de terrains cédés par le SAF94 (Jaurès et marais de Gaulle),
- une inscription de 8 090 € pour louer pour la saison des terrains de rugby au Parc Interdépartemental des sports du Tremblay,
- et l'ajustement à la baisse de la contribution 2020 au Fonds d'insertion des personnes handicapées (- 50 000 €).

Une dépense exceptionnelle de 611 500 €, c'est l'annulation des titres de participation que la Ville détenait auprès de la SEM Studio 66. Cette société ayant été liquidée, les titres de participation ont une valeur de 0, donc on annule le titre de participation.

Recettes : les mesures en complément du Budget primitif pour 3 150 431 € Alors se décompose :

- la reprise du résultat 2019 pour 1 391 837 € que j'ai cité tout à l'heure,
- l'ajustement de certaines dotations notifiées : le Fonds de solidarité Région Île-de-France, la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation. L'ensemble fait un ajustement de 307 208 €,
- l'ajustement de produits fiscaux notifiés : la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la compensation d'exonération de taxe d'habitation. L'ensemble fait une recette de 671 481 €
- l'attribution de subventions 2020 au titre de la dotation politique de la Ville à hauteur de 476 730 €,
- l'attribution d'une dotation de solidarité communautaire instituée en 2020 par la métropole du Grand Paris en raison de la crise sanitaire pour 219 175 €,
- une reprise sur provision de créances douteuses de 55 000 €,
- et l'attribution d'une subvention de 20 000 € par le Département pour financer les activités cet été.

Les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 12 212 771 €, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, se détaillent comme suit :

- une acquisition immobilière au 33 rue Jean-Jaurès pour 560 000 € qui sera cédée à la Société Publique Locale Marne & Bois en 2020,
- une acquisition immobilière rue Fourny pour 340 000 € en vue de réaliser une pépinière santé,
- un complément de crédit de 448 524 € pour apurer le besoin de financement en investissement constaté dans le compte administratif analytique déchets ménagers de 2019,
- les plannings de réalisation de l'équipement petite enfance aux Mordacs pour 1 200 000 € et pour le centre technique municipal pour 200 000 € (mais ces crédits ne pourront pas être réalisés en 2020 ; il est donc proposé de les inscrire au budget 2021),
- le remplacement du système de caisse de la piscine pour 41 000,
- l'achat de tablettes pour les écoles avec subvention intégrale de l'État pour 36 920 €,
- un complément de crédit de 70 000 € pour le remplacement d'un car,
- un complément de crédit de 140 000 € pour le remplacement de 4 véhicules électriques de propreté urbaine,
- un complément de crédit pour l'acquisition des espaces publics ZAC de bords de Marne qui est soumise à TVA pour 132 000 €.

Les recettes d'investissement

- Nous reprenons donc les résultats de clôture de 2019 pour 3 135 995 €,
- L'affectation du résultat de clôture 2019 en fonctionnement, dont j'ai parlé tout à l'heure, pour 453 981 €,
- la réalisation en 2020, pour la première fois, de 2 années du produit du Fonds de Compensation de la TVA : donc nous avons reçu au titre de 2018 un complément de 2 263 850 € et au titre de 2019, 3 453 308 €,
- la subvention de la métropole du Grand Paris au titre du contrat de revitalisation artisanale et commerciale du centre-ville pour un montant notifié de 500 000 €,
- la dernière tranche du Projet Urbain Partenarial de la Boulonnerie pour 1 148 400 €,
- la prise en compte du montant de 1 781 536 € notifié au titre de la répartition
 2019 du produit des amendes de police relatives à la circulation routière,
- une réduction du montant emprunt de 6 508 266 €.

Il en résulte les chiffres de l'autofinancement. Je vous rappelle que l'autofinancement permet de couvrir par des fonds propres les investissements de la Ville. Le montant de l'autofinancement de 12 280 555 € au budget primitif 2020 est réduit à 9 367 932 € après la décision modificative. Cette baisse de l'autofinancement s'explique par l'augmentation des dépenses et la baisse des recettes de fonctionnement.

Lors des commissions, les participants ont posé des questions pour lesquelles ils n'ont pas eu de réponses écrites ; c'est pourquoi je me permets de vous les donner oralement.

À la commission 4, Mme LE LAGADEC a demandé pourquoi il y avait une diminution DGF de 68 533 €. Alors ce n'est pas une diminution, il s'agit d'un ajustement de la prévision qui était inscrite au budget 2020. Depuis, nous avons eu le montant réel, et il n'y a pas de baisse constatée de la DGF en 2020. Elle reste stable.

M. MAILLER, en commission 6, demande des explications sur le complément crédit de 500 000 € sur la masse salariale. Comme il vous a été précisé dans le rapport, il s'agit du renfort du secteur entretien et restauration en début 2020, avec un agent supplémentaire par groupe scolaire.

M. MAILLER a également posé une autre question. Il demande si l'ajustement de la baisse des fonds d'insertion des personnes handicapées signifie une réduction des dépenses ou une bonne nouvelle car ils ont atteint les objectifs. Alors la baisse de la cotisation traduit un taux d'emploi des personnes handicapées en progression, mais il reste encore inférieur à l'obligation légale. Nous n'arrivons pas à atteindre les 6 %, nous sommes à 5,5 %.

Toujours M. MAILLER, il ne comprend pas la partie sur le Studio 66, notamment la question sur la dépréciation des actifs : est-ce juste une écriture comptable ? Eh bien oui, c'est une écriture comptable : il y avait un actif qui valait 611 000 €, et il n'y a plus d'actif puisqu'il vaut zéro. Cela n'entraîne pas de décaissement en trésorerie.

M. MAILLER demande à quoi correspond le montant de la réduction d'emprunt, moins d'emprunt mobilisé, écriture comptable. Cette réduction d'emprunt, elle correspond à des mesures d'économies de compléments de recettes de la section investissement. C'est à nouveau une provision. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? »

M. FAUTRÉ

« Monsieur le Maire, chers collègues, notre groupe votera pour cette décision modificative puisqu'elle reprend pour l'essentiel les mesures sociales et économiques qui

avaient été prises en son temps lors du premier confinement, et elles reprennent aussi, elles poursuivent en tout cas certaines décisions d'investissements qui avaient été prises en son temps. Je prends pour exemple l'acquisition d'un commerce en centre-ville qui sera cédé à la SPL qui permettra de pouvoir économiser le commerce du centre-ville, ce qui est plutôt une bonne initiative. Il y a également la mesure qui avait également été prise dans le cadre du programme immobilier de la rue Gaston Fourny. Il y avait eu une négociation avec le promoteur afin que le rez-de-chaussée soit consacré à une question qui est très sensible pour les habitants, et pour cause... C'est la question médicale. Et donc nous avons négocié en son temps pour qu'à cet endroit il y ait l'installation d'un cabinet médical et paramédical, et je me félicite que cela puisse se poursuivre et que cela puisse s'acter. Et puis également la tranquillité. Et nous serons vigilants dans le budget 2021. C'est évidemment la construction du centre technique municipal qui est très attendu par les salariés concernés de ces services. Il permettra du même coup de faire en sorte de leur attribuer un outil de travail digne de notre période, de notre époque, et qui permettra aussi, je l'espère, de faire en sorte que cette construction réponde bien aux questions environnementales de cette période. Pour autant, ma collègue, Mme CAPORAL, posera des questions sur une partie du rapport. Pour autant, nous voterons pour, mais je ne donne pas quitus bien évidemment sur le fait que, dans cette décision modificative, je ne vois rien concernant la deuxième période de confinement. Et j'ai été très désagréablement surpris ce matin en ouvrant ma boîte aux lettres, en prenant attache du courrier que vous avez distribué. Très sincèrement, Monsieur le Maire, vous n'êtes pas à la hauteur de ce deuxième confinement. Ce n'est pas sérieux. Trois chiffres seulement. Certes, il est de la responsabilité de l'État que la solidarité territoriale se fasse quel que soit le lieu de la France entière. Pour autant, dans une crise sociale et économique d'une envergure que nous n'avons pas connue certainement depuis la Seconde Guerre mondiale, je pense que toutes les institutions élues doivent contribuer à prendre en compte cette situation. Trois chiffres très rapidement : selon le Secours Catholique, 8 millions de pauvres à la fin 2020, plus 15 % de demandeurs de RSA à Paris, entre 1 500 000 et 2 millions de chômeurs qui seront en fin d'indemnisation, c'est-à-dire 0 € suite à la réforme de l'Unedic. Il est évident que, parmi ces plusieurs millions de Français, il y a forcément des centaines, voire des milliers, de Campinois concernés. Et ils attendent que cet effort de solidarité nationale se fasse aussi au niveau local. Et, très sincèrement, le courrier que j'ai lu ce matin m'a vraiment heurté. »

Monsieur le Maire

« Il y a d'autres interventions? »

M. MAILLER

« Merci Monsieur le Maire. Juste, je voulais vous faire part de mes félicitations, que j'ai eu l'occasion de faire déjà à Madame la directrice générale des services et à M. LATRONCHE, pour la qualité des échanges que nous avons eus en sixième commission, malgré le fait qu'ils n'aient pas pu malheureusement répondre à certaines des questions qu'on va aborder aujourd'hui et qui en posent une autre pour moi puisque Mme AMAR nous a expliqué notamment la réduction du montant de l'emprunt, en expliquant qu'il y avait des recettes nouvelles. Je l'entends bien, mais il me semble que ces recettes ne sont pas à la hauteur des 6,5 millions, de mémoire, de cette réduction. Est-ce que cela veut dire qu'il y a par essence des opérations qui ont été soit retardées parce qu'elles n'ont pas pu sortir ou des opérations qui ont été éventuellement supprimées de la liste, opérations qui auraient pu être financées par ces emprunts ? Mais, effectivement, ce genre de petite question sur les 50 000 € concernant les personnes handicapées, ce sont des questions typiquement que la note pourrait éviter de poser en Conseil municipal ou en commission si la note était un peu plus riche. Et puis, en plus de cela, j'avais espéré et j'avais cru comprendre que vous n'aviez peut-être pas pris l'engagement, mais en tout cas pris en

compte lors d'un des derniers conseils où vous m'aviez dit qu'effectivement vous le prendriez en compte. Il s'agit simplement de pouvoir se concentrer sur les points essentiels, et je me félicite effectivement que cette réduction intervienne dans la mesure où l'on est un peu mieux que la plupart des communes environnantes, et voire même de France. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, alors je vais quand même apporter une précision. M. MAILLER, si on précisait tout au point d'en faire un catalogue, vous pourriez ne plus avoir de nécessité de l'échange tant en commission qu'en Conseil, et là, nous serions véritablement dans une chambre d'enregistrement. Je pense que, justement, tout l'intérêt, c'est d'avoir un échange, et on ne peut pas forcément détailler tout ce que vous, précisément, voulez, ce qui ne correspond pas forcément à l'attente des autres. Donc je crois que les notes sont quand même relativement précises. Vous soulignez, et je vous en remercie, la qualité de l'échange qu'il a pu y avoir avec les autres membres de la commission qui a été animée par Patrice LATRONCHE, et je crois que tout cela va, au fond, dans le bon sens.

Concernant la remarque de M. FAUTRÉ, écoutez, je ne sais pas qui n'est pas à la hauteur; en tout cas, les Campinois ont tranché sur le sujet. Alors je veux bien que vous continuiez à faire la campagne électorale avec un plan d'urgence électorale fort coûteux, on va avoir à l'éponger parce qu'au-delà de l'aide, il y avait surtout des éléments mais, au fond, làdessus, puisque vous avez voulu saisir la justice, je crois que la justice se prononcera, et elle dira exactement ce qu'il en est sur ce sujet. Je ne suis pas certain que vous en sortiez vraiment grandi dans cette histoire. À la fois, vous n'avez pas été un bon maire et, en plus, vous êtes un mauvais perdant.

Quant au CTM, puisque vous posiez la question, effectivement, il est attendu. Là, sur ce point-là, on peut se rejoindre. Mais il est attendu depuis six ans, et dans le dossier, pour l'instant, - j'ai regardé le dossier de façon précise avec mes services - on n'a rien en termes de financement. Une fois de plus... C'est un peu comme le Musée de la Résistance. Donc je ne sais pas qui n'est pas à la hauteur, mais en tout cas je crois que les Campinois l'ont dit assez clairement et, au fil des dossiers que l'on va aborder, ce soir et encore plus tard, je crois que l'on aura des éclairages sur qui n'a pas été à la hauteur, et je crois que vous aurez à en répondre devant l'ensemble des Campinois, et bien au-delà. Je propose de passer au vote. Qui est pour cette décision modificative ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Refus de vote ? Non plus. Donc cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Avant de passer au point numéro 2 puisqu'il y a deux délibérations, je reviens sur le PV. Pour moi, il était adopté, mais on me dit qu'il faut quand même que je le précise : est-ce qu'il y a des avis contraires concernant le procès-verbal, avec les ajustements que vous avez précisés bien évidemment ? Il n'y en a pas, donc je considère qu'il est adopté.

Nous passons donc au deuxième point : la deuxième partie de la décision modificative. Mme AMAR.

Mme AMAR

« J'ai tout dit. »

Monsieur le Maire

« Vous avez tout dit, mais il y a une question, je crois. Pas de questions sur la partie numéro 2 ? Non ? Tout a été traité en même temps ? Alors on va passer au vote de la même façon : qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Il est adopté.

Donc on passe maintenant au point numéro 3. Il concerne la TEOM et les coûts liés aux dépenses des ordures ménagères.

Délibération n°1

Affectation du résultat du compte administratif 2018 du Budget de la ville

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°2

Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2020 – Budget Ville

ADOPTE A L'UNANIMITE

3)

Financement des dépenses Ordures Ménagères 2019 à l'EPT ParisEstMarne&Bois. Commission municipale :

1ère Commission Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies

Rapport présenté par Mme AMAR

« L'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois exerce, depuis le 1^{er} janvier 2016, de plein droit en lieu et place de ses communes membres, la compétence de la gestion des déchets ménagers et assimilés sans avoir transféré la ressource fiscale correspondante.

De ce fait, la ville de Champigny-sur-Marne, ainsi que les autres communes membre de l'EPT, ont continué à fixer le taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et à en percevoir le produit, puis à le reverser intégralement à l'EPT qui gère les dépenses afférentes à la compétence transférée.

À compter de l'exercice 2021, l'EPT, qui a délibéré le 13 octobre 2020 pour instituer une taxe d'enlèvement des ordures ménagères territoriales, en percevra le produit intégral pour financer les dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères. La commune ayant collecté la recette jusqu'à présent, une convention de reversement du produit de la TEOM 2019 de la ville, pour un montant de 11 466 000 €, a été adoptée et a été pleinement exécutée par la ville. Le taux de la TEOM est passé de 11,80 % en 2017 à 11,10 % en 2018 et 2019 puis à 10,35 % en 2020. La baisse du produit de la TEOM engendrée est de 565 681 € en 2018, et de 356 554 € en 2019. Pour 2020, elle est de 1 039 761 €. Ce sont les comptes analytiques de 2019 qui ont été établis en 2020. Ceci permet de constater :

- un total de dépenses de fonctionnement de 13 159 000 €,
- un total de recettes de fonctionnement de 12 042 000 €
- un déficit donc de l'exercice 2019 à hauteur de 1 116 000 €
- un déficit antérieur reporté de 136 000 €
- soit un résultat 2019 cumulé de 1 252 650 €.

Alors une partie de l'augmentation des dépenses de fonctionnement (on vous a justifié dans le rapport 1 466 000 €) s'explique d'une part par l'augmentation de 747 000 € des coûts de collecte par rapport à 2018 qui se décomposent comme suit :

- indice de révision du marché 260 000 €,
- ramassage des dépôts sauvages 233 000 €,
- bornes apports volontaires supplémentaires 244 000 €,
- collecte des bio-déchets 10 000 €,

 et d'autre part par l'augmentation de 719 000 € du coût du traitement appliqué par le syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne, communément appelé SMITDUVM.

Alors tout ce que je vous ai dit concernait la section fonctionnement bien évidemment.

En investissement, le compte administratif analytique 2019 de l'EPT permet de constater :

- un total des dépenses d'investissement de 298 000 €,
- un total des recettes d'investissement de 678 000 €,
- un excédent de l'exercice 2019 donc de 380 000 €,
- le report du déficit antérieur pour 559 000 €,
- le résultat 2019 de Champigny-sur-Marne pour 179 000 €,
- reste à réaliser en dépenses 269 000 €.

Il y a donc un besoin de financement d'investissement pour 2019 de 448 523 €.

Au total, si vous additionnez fonctionnement et investissement, le montant à verser à l'EPT ParisEstMarne&Bois pour apurer la situation au titre de 2019 est de 1 701 173 €. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention d'apurement du besoin de financement 2019 au titre de la compétence déchets ménagers et assimilés par la ville de Champigny des dépenses au profit de l'EPT et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Mme AMAR

« Mme CAPORAL avait posé une question en commission 2 : concernant le complément de crédit pour la collecte des déchets, il y avait une réduction du coût d'incinération à la tonne par le SMITDUVM, a-t-elle été intégrée dans la DM ?

Alors il n'y a pas une baisse, mais une hausse, comme je viens de l'expliquer.

M. FAUTRÉ en commission 2 : Peut-on avoir une explication de l'augmentation des sommes dues à l'EPT pour la collecte des déchets ? Et M. MAILLER, en commission 6, demande à quoi correspond l'augmentation de 747 000 € des coûts de collecte des déchets ménagers. Et même question pour les 719 000 €.

Alors, en ce qui concerne l'augmentation du SMITDUVM, l'EPT a inscrit que le coût mensuel de traitement et incinération du syndicat était passé à 1 150 000 € en 2019 contre 968 000 € en 2018. Cela fait environ 180 000 € par mois; à l'année, cela représente une augmentation de 2 178 000 €, ce qui représente une progression de 719 000 € pour Champigny.

L'augmentation du coût de la collecte.

Je vous transmets les explications données par l'EPT concernant l'augmentation de ces coûts. Cela se décompose pour :

- 244 000 € en collecte des bornes apports volontaires supplémentaires,
- 260 000 € indice de révision marché,
- 233 000 € ramassage dépôts sauvages,
- 10 000 € pour la collecte des bio-déchets,
- 114 000 € pour la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et transport à l'usine d'incinération à Créteil
- 56 000 € pour la collecte emballages ménagers porte-à-porte et transport,
- 61 000 € pour la majoration pour la collecte en apports volontaires transport à l'usine d'incinération de Créteil par tranche de 10 ports,
- 100 000 € pour la collecte des emballages ménagers en apports volontaires,
- 95 000 € pour la mise à disposition par jour d'un agent d'exploitation sur écopoint.

Ceci fait un montant total de 1 173 000 € auquel il convient d'ajouter les 719 000 € d'augmentation du syndicat. Vous avez donc un coût supplémentaire en 2019 de 1 892 000 €. Le choix de baisser la TEOM n'était donc pas approprié. »

Mme CAPORAL

« J'ai entendu tout au début, dans les dépenses d'investissement, des sommes qui étaient dues au titre des bornes d'apports volontaires : est-ce que cela ne devrait pas être en investissement ? Et, d'autre part, je ne m'explique pas l'augmentation de 719 000 € du coût de l'incinération du SMITDUVM pour Champigny. Le coût de la tonne incinérée est passé de 110,80 en 2015 à 82,5 en 2018 et elle devait continuer à 62,5 €. Je ne vois donc pas pourquoi la contribution de Champigny pour ce poste d'incinération n'a pas baissé dans des proportions équivalentes. Je ne comprends pas. »

M. MAILLER

« Oui, je vais aller un petit peu dans le sens de ma collègue en étant peut-être un petit peu plus terre à terre. Oui, j'ai bien compris, le compte est bon. Vous faites des bons calculs sauf que vous n'expliquez pas, très clairement, ce qu'est un indice de révision des marchés. Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que c'est quelque chose qui est contractuel et auquel on ne peut rien faire ? ce que je peux parfaitement entendre. Et sur la question des 719 000 € du coût de traitement du SMITDUVM, effectivement, j'aimerais comprendre ce qui justifie cette augmentation très concrètement. J'ai bien compris les chiffres, mais j'ai besoin de comprendre pourquoi on va payer plus sur ce poste-là pour le SMITDUVM. »

Monsieur le Maire

« Avant, est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Non, pas d'autres questions sur ce point ? »

Mme AMAR

« Tout ce que je peux vous dire, c'est que, en ce qui concerne l'augmentation du SMITDUVM, les sept communes adhérentes au SMITDUVM ont subi une augmentation, elles aussi. On n'est pas les seuls ; tous les adhérents à ce syndicat ont eu une augmentation. Mme CAPORAL me fait « non » de la tête. C'est ce que le Territoire nous a répondu, et comme, globalement, avant la répartition, la dépense a augmenté, on ne voit pas comment... Forcément, toutes les communes ont eu une augmentation. C'est mathématique, je comprends que ce soit un refus de comprendre mais, comme dit M. MAILLER, c'est vraiment mathématique. En ce qui concerne le détail des 747 000 €, je viens de vous l'exposer. Que vous dire de plus ? C'était un choix de l'ancienne municipalité de continuer à faire les mêmes tournées. Dans le plan propreté ville, il y avait de prévu cette collecte des dépôts sauvages. Tout ceci a engendré un coût. Ce sont des choix qui ont été faits. Ils n'ont pas fait le choix de mutualiser puisque l'ancienne majorité a décidé de continuer comme avant ; donc, forcément, cela a un coût.

Excusez-moi, je ne vous ai pas répondu sur une question que vous avez posée. Vous demandiez à comprendre l'indice de révision du marché. Alors l'indice de révision des prix est contractuellement fixé au marché entre la Ville et le titulaire Nicollin. C'est un marché repris par l'EPT. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions? »

M. MAILLER

« En fait, ce que vous me dites sur les 260 000 €, c'est que c'est contractuel ; ça, on n'y peut rien, je l'entends bien. Sur les choix qui ont été faits, je ne remets pas en cause les

choix, c'est surtout après sur ces 719 000 € que je n'arrive pas à comprendre, parce que si on avait eu en contrepartie un service de meilleure qualité - ce qui est loin d'être le cas à mon sens - j'aurais pu comprendre que l'on paye plus cher. Là, si c'est juste payer plus cher pour payer plus cher parce que les autres d'à côté paient aussi plus cher, j'aimerais comprendre pourquoi, eux aussi, finalement, ils paient plus cher. »

Monsieur le Maire

« On va vous expliquer cela, M. MAILLER. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres interventions ? »

Mme CAPORAL

« Je voulais juste revenir sur cette histoire, effectivement, de l'augmentation. Je pense que toutes les villes ont une augmentation effectivement, c'est normal, mais une petite... Et on se retrouve avec 719 000 €. Ça vaut le coup de rechercher. Effectivement, on nous avait bien indiqué qu'il y aurait une baisse avec le nouveau contrat, mais ce n'est pas le cas. Donc voilà, je pense qu'il y a quelque chose à rechercher... »

Mme AMAR

« Je ne sais pas à quelle date précise on vous a indiqué que le prix allait baisser. Les informations qui m'ont été transmises dans la première quinzaine de juillet par M. DEVILLEZ, qui nous a fait à Monsieur le Maire et moi-même une note concernant ce gros problème avec la TEOM, et dans cette note, en introduction, il était clairement précisé qu'à la date du 26 février 2020, vous aviez été informés par le Territoire d'une augmentation de 2 millions. Donc, dans le temps, je ne situe pas bien quand on vous a parlé d'une diminution puisqu'on voit que fin février, la mairie avait été informée qu'il y avait une augmentation des dépenses de 2 000 000 € au titre de 2019, et le problème n'a pas été résolu. C'est pourquoi nous en avons hérité au mois de juillet. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Je vais vous donner quelques éléments complémentaires parce que j'ai suivi de près ce dossier avec Sophie AMAR et on a beaucoup à travailler encore, même si on a déjà pas mal travaillé sur ce sujet. On a beaucoup à travailler puisque va venir en délibération, enfin on l'a déjà eu au dernier Conseil, sur le principe de la TEOMI. D'ailleurs on aurait bien aimé que certains élus, qui sont membres de ce Conseil, soient vraiment au côté de Champigny. Ils ont plus brillé par leur absence ou par leur volonté de quitter le Conseil à un moment qui était important pour voter pour notre ville. On a une situation un petit peu particulière, c'est-àdire que sur le territoire ParisEstMarne&Bois, puisque la compétence des déchets fait partie maintenant du bloc territorial, on a des villes qui sont à 3,55 % pour le taux de TEOM, et d'autres villes, comme nous, puisque nous avons le plus fort taux, qui étions jusqu'à présent à pratiquement 11 %, et donc cela amène des difficultés. Et quand on a des sujets de cette nature, eh bien cela suppose d'avoir une vigilance forte pour nos finances. Et je dois dire que, sur ce sujet, M. FAUTRÉ, vous avez brillé par votre légèreté, et encore je suis tendre avec vous en le disant. Ma collègue, Sophie AMAR, vient de le préciser : vous aviez des notifications de la part du Territoire disant que vous laissiez filer le volume d'activité parce que, au-delà du coût de la tonne - et cela, tout le monde peut le comprendre - même s'il y a une baisse très légère du coût de la tonne en termes de traitement, si vous multipliez par 1,2 ou 1,3 le volume de déchets, forcément, vous augmentez, sauf à baisser dans les mêmes proportions le coût unitaire du traitement de la tonne. Et non seulement vous avez demandé des prestations complémentaires au Territoire, en sachant parfaitement que vous ne seriez pas en capacité de les payer, avec notamment des questions d'investissement sur des bornes enterrées, mais aussi et surtout des prestations comme l'enlèvement des petits dépôts sauvages, qui est une

prestation relativement coûteuse dans l'organisation, et puis les transformations demandées à plusieurs reprises. J'ai retrouvé l'ensemble des courriers à l'EPT sur un certain nombre de prestations ou d'investissements du type de la déchetterie. Fontenay a eu un peu les mêmes difficultés, mais dans des proportions quatre fois inférieures, et ils ont pris en main le sujet au cours de l'année, ce qui n'a pas été le cas à Champigny puisqu'on a laissé filer au-delà du mois de mars-avril et jusqu'au fond, jusqu'à temps que nous prenions nos fonctions. Donc, dans le même temps, vous n'avez pas su gérer le niveau de prestations que vous demandiez au Territoire. Alors vous en demandiez beaucoup plus, donc vous demandiez beaucoup plus de dépenses et, en même temps, vous avez eu cet acte, on va dire de responsabilité ô combien particulière, de baisser les recettes pour arriver à un taux de TEOM de 10,35 %, avec quand même une particularité qui est très intéressante et qui, au fond, révèle la qualité de votre gestion. Cette particularité est la suivante : c'est que peu importe, voyez, vous avez peut-être en fond d'une façon très inversée, un côté macronien : « quoi qu'il en coûte », c'est pas grave, il faut que je me fasse réélire. On va faire en sorte que ce soit propre, peu importent les recettes... 10,35, ce n'est pas grave... Cela me permettra de dire que je baisse les impôts, sans vous soucier de savoir quel allait être le niveau de prestations et ce qu'il allait générer au niveau des finances. Alors on a repris, on a travaillé de façon relativement assidue puisque j'ai recontrôlé avec Sophie AMAR, une à une, toutes les factures qui ont été faites par Nicollin et par le Territoire pour voir s'il n'y avait pas d'écart. Il y avait un petit écart : normalement, c'était 1 850 000 €. On arrive à 1 700 000 au final pour apurer la dette 2019, parce que ça a continué aussi en 2020. Donc on va avoir encore un sujet. On commence à travailler de façon sérieuse depuis. On a déjà pris quelques dispositions, mais on va continuer à le faire parce qu'il est hors de question que l'on continue à avoir une gestion aussi aléatoire que celle qui a été la vôtre. Et je dois dire que, quand vous parlez du SMITDUVM, je vous rappelle tout de même que vous aviez des représentants de ce syndicat dont c'était le rôle aussi de s'alerter de l'évolution de ces dépenses. Certains l'ont fait d'ailleurs ; ils s'en sont inquiétés auprès de leur maire, et certains ont essayé de regarder un peu cette question. Nous, on a laissé filer sur tous les coûts, du côté de la collecte, du côté du traitement, et on se retrouve aujourd'hui à apurer la dette FAUTRÉ. Non seulement, on avait le plan d'urgence électorale, mais on a la dette FAUTRÉ encore pour 1 700 000 €, juste pour faire plaisir pendant la campagne électorale. Au final, cette campagne électorale, entre le plan d'urgence électorale et la gestion des déchets, c'est 3 millions et demi pour la collectivité. 3 millions et demi, et vous osez nous dire qu'il y aura peut-être un décalage dans les investissements! Au fond, la situation financière que l'on a trouvée sur ce point-là - mais il y en aura d'autres, ne vous inquiétez pas, on aura d'autres conseils, et on aura l'occasion de vous réexpliquer un peu certaines choses - c'est vraiment la façon que vous avez de gérer : on ne regarde pas les recettes, et on dépense... Alors nous, on aura effectivement, on l'a déjà cette méthode, et on travaille dans ce sens avec les services, de dire : on constitue un budget en fonction de nos recettes et, à partir de là, on voit comment on peut travailler les marges de manœuvre pour essayer de répondre le mieux possible aux attentes de la population. Donc voilà: au final, on a à apurer vos dettes. Quand je dis « vos dettes », ce n'est bien évidemment pas que la vôtre, Christian FAUTRÉ, c'est celle de l'ensemble de votre équipe ici représentée car, au fond, moi je ne vois pas de différence entre les différents membres de votre équipe. Vous étiez tous unis et solidaires dans le cadre de la campagne, et donc c'est votre bilan à tous qu'on a à voter ce soir à travers cette décision, et donc on va voter bien évidemment cette délibération parce qu'il faut qu'on apure les comptes, parce que les discussions ont été serrées au Territoire, et parce que nous devons honorer la signature de Champigny. Et c'est aussi la force des services publics et d'une continuité d'une administration de pouvoir assumer l'intégralité des décisions qui ont pu être prises, mais vous voyez que là, pour le coup, je ne sais pas si vous avez été à la hauteur, mais en tout cas, vous avez été ô combien léger. En tout cas, on va passer au vote, et je voudrais que tout le monde ait conscience de l'importance du travail qui a été fait. Je remercie d'ailleurs les services qui ont travaillé sur ce sujet parce qu'on a eu beaucoup de réunions avec le Territoire, on est allés même plusieurs fois à Maisons-Alfort pour défendre la cause de la Ville et, quand je dis la cause, c'est la cause de la Ville, mais c'était votre gestion. Nous passons au vote »

ADOPTE A LA MAJORITE

41 votes pour 4 procurations 7 abstentions dont 1 procuration

Mme CAPORAL Chrysis, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou.

Entrée en séance de Mme DONATIEN à 20h13

4)

Exploitation de la Patinoire Municipale à compter du 1er décembre 2020.

Commissions concernées:

6ème Commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative.

1ère Commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

5^{ème} Commission: Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective - Enfance - Petite enfance - Jeunesse - Bâtiments communaux - Droits des femmes.

Rapport présenté par M. PICOT

« Monsieur le Maire, chers collègues, je vais un petit rappel de la procédure concernant l'exploitation de la patinoire. Un avis de concession a été envoyé aux supports de publication en date du 26 décembre 2019. Les dates limites de réception des dossiers de candidature et d'offres ont été fixées au 31 janvier 2020.

Un candidat a déposé un dossier avant la date et l'heure limites. Il s'agit du candidat Vert Marine. La proposition maintient les grands équilibres dans la répartition des créneaux horaires d'utilisation de la patinoire permettant d'articuler les créneaux réservés par la Municipalité pour l'apprentissage du « savoir patiner » à destination des scolaires, à raison d'environ 10 000 entrées annuelles au profit de 1 700 à 1 800 écoliers des classes de grande section et élémentaire, et à destination des centres de loisirs municipaux pour environ 1 200 entrées annuelles. La politique tarifaire proposée préserve la diversité des formules proposées, avec une stabilité des tarifs pour les Campinois et une augmentation pour les extérieurs, tout en veillant à rester dans des tarifs non dissuasifs pour des recettes contribuant à l'équilibre financier de l'équipement.

Sur la durée du contrat, les compensations versées pour d'une par l'équilibre du service public délégué et d'autre part les réservations de créneaux pour les écoles, centres de loisirs et associations sportives campinoises sont en moyenne annuelle de 345 000 €, soit un montant stable. Ce montant intègre pour 30 000 € une provision pour le renouvellement de matériel.

En cas de résultats inférieurs aux prévisions, le risque est porté par le délégataire ; en cas de résultats plus favorables que la prévision, le bonus est partagé par moitié entre la commune et le délégataire.

Au vu de l'analyse de l'offre finale réalisée jointe à la présente note, Monsieur le Maire a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil municipal le candidat Vert Marine comme

concessionnaire pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse de l'offre finale transmis aux membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? »

Mme CAPORAL

« Oui, je voulais savoir quand la mission de délégation de service public s'est-elle réunie pour le renouvellement de cette délégation de cinq ans. Je n'ai pas l'impression que l'opposition ait été présente. C'est la première question. Et puis je voudrais indiquer aussi que, dans les circonstances actuelles, maintenir une patinoire en fonctionnement n'est pas en adéquation avec la prise en compte du dérèglement climatique et l'impératif de réduire notre consommation d'énergie et nos émissions de CO₂. C'est pourquoi moi, je voterai contre.

Monsieur le Maire

« Très bien. Je note que vous êtes contre la patinoire, un équipement pourtant apprécié des Campinois. »

Mme CAPORAL

« Je suis contre. »

Monsieur le Maire

« C'est votre choix. »

M. PICOT

« Je n'ai pas entendu la question. C'était concernant la commission. Quand est-ce que la commission s'est tenue ? »

Monsieur le Maire

« Vous avez les éléments dans le rapport. »

Mme CAPORAL

« Je ne l'ai pas vu. Je n'ai pas vu cette information-là. Et c'est vrai que l'opposition doit être théoriquement, je pense, à la Commission des services publics et nous n'avons pas été conviés. De toute façon, ça ne change pas grand-chose. »

Monsieur le Maire

« De toute façon on a repris les éléments des commissions précédentes. Vous avez pu remarquer que quand les premières commissions se sont réunies, nous n'étions pas nous en présence non plus puisque que c'était le 7 février, et donc on a repris cet élément-là puisque, de toute façon, il n'y avait qu'une seule candidature.

Bien. Sur cette délibération, hormis le vote de Mme CAPORAL, est-ce qu'il y a d'autres avis contraires ? Qui est contre cette délibération ? Uniquement Mme CAPORAL. Je le précise pour que ce soit bien mentionné au PV. Qui s'abstient ? M. TITOV. Qui est pour ? Tout le monde. Bien, il est adopté.

Rapport numéro 5. C'est donc le rapport d'activité du SIFUREP, et il est présenté par Sophie AMAR. »

ADOPTE A LA MAJORITE
46 votes pour 4 procurations
1 vote contre

Mme CAPORAL Chrysis

5)

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2019.

Commissions concernées:

1ère commission : Finances – Affaires générales- Marchés et Achats Publics – Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux — Environnement et Développement Durable — Développement des transports en commun — Partage de l'espace public — Déplacements — Sécurité-ASVP

Rapport présenté par Mme AMAR

« Vous avez eu le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2019.

Le SIFUREP est un syndicat créé en 1905 qui exerce diverses missions, et notamment, surtout plus particulièrement, il assure le service extérieur des pompes funèbres, et crée et gère des crématoriums. Ce sont ses deux missions principales. 105 collectivités adhèrent à ce syndicat, ce qui fait un territoire de plus de 4 millions d'habitants. Il gère 8 délégations de service public, 7 équipements funéraires par gestion déléguée, 5 crématoriums dont un qui est à Champigny-sur-Marne et 2 chambres funéraires. En outre, il a conclu avec le délégataire OGF un contrat de délégation de service public pour le service extérieur des pompes funèbres. Donc il présente aux communes adhérentes, chaque année, un rapport d'activité. Aujourd'hui, vous avez eu le rapport annuel 2019. Cette année 2019 a été particulièrement marqué par :

- Montfermeil et les communes avoisinantes qui bénéficient désormais d'un crématorium rénové,
- le colloque annuel du 6 février 2019 qui a été consacré à « l'accompagnement des familles face à la mort, un enjeu de service public pour les communes » qui a réuni plus de 140 participants
- et le renouvellement du Comité syndical en septembre.

Le SIFUREP indique également que l'épidémie du virus covid-19 et ses lourdes conséquences sur l'organisation des obsèques ont révélé l'importance du funéraire dans la chaîne sanitaire. C'est ce qu'ils indiquent dans le rapport, mais là je crois, personnellement, qu'ils étaient tellement dans le vif du sujet, en 2020, qu'ils ont cru qu'en 2019 ils avaient un peu vécu la même chose, mais en 2019, cela démarrait. Donc... Alors Monsieur le Maire propose de donner acte de la présentation du rapport que j'espère vous avez lu. Si toutefois vous ne l'avez pas lu, je vous donne quelques chiffres : en 2019 le SIFUREP a procédé à 4797 obsèques, soit une augmentation de 2,5 %, et il a fait 7 913 crémations, dont 1 459 à Champigny. Ce qui m'a paru intéressant aussi, c'est qu'il a procédé à 270 obsèques de personnes sans ressources. La cotisation versée au SIFUREP est de 0,05227 centime d'euro par habitant, ce qui fait environ une cotisation de 4 150 € pour Champigny, donc très peu élevée, et cela donne un avantage considérable aux Campinois puisque, en moyenne, ils paient 6 % moins cher que s'ils faisaient appel à un organisme privé. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport, sachant qu'il n'y a pas de vote ? C'est une prise d'acte. Pas d'intervention ? Nous avons pris acte du rapport en question.

Point 6 : Aurore THIROUX pour la reprise partielle d'une provision pour dépréciation des restes à recouvrer.

Le conseil municipal prend acte du rapport

6)

Reprise partielle d'une provision pour dépréciation des restes à recouvrer pour 55 000€. Commissions concernées :

1ère commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies

Rapport présenté par Mme THIROUX

« Bonsoir chers collègues,

Donc il s'agit d'une délibération sur la reprise partielle d'une provision pour dépréciation des restes à recouvrer pour 55 000 €. Le Conseil municipal a autorisé, par une délibération du 15 décembre 2010, la constitution d'une provision pour dépréciation des restes à recouvrer d'un montant de 100 000 €. Le comptable du Trésor public a présenté à la Ville une liste de créances prescrites à apurer d'un montant de près de 330 000 €. Afin d'atténuer la charge budgétaire de l'apurement de ces créances prescrites, il est proposé d'effectuer une reprise partielle d'un montant de 55 000 € sur la provision qui a été constituée à cet effet. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.»

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Le rapport est adopté.

Point 7 sur l'autorisation générale et permanente donnée au comptable public, David SLIMOVICI »

ADOPTE A L'UNANIMITE

7)

Autorisation générale et permanente de poursuite donnée au comptable du trésor public de la ville de Champigny-sur-Marne.

Commission concernée :

1ère commission : Finances — Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal — Formation du personnel — Handicap — Nouvelles technologies.

Rapport présenté par M. SLIMOVICI

« Bonsoir à tous,

Cette autorisation permettra au comptable du Trésor public de la Ville de Champigny-sur-Marne de diligenter les poursuites nécessaires sans demander l'accord du Maire. Cette délibération porte aussi sur les seuils en dessous desquels des procédures ne pourront pas être engagées car elles deviendraient non rentables. Ces seuils sont de 30 € pour une opposition à tiers détenteur, 130 € pour une opposition à saisie sur compte bancaire, et 500 € pour les saisies conservatoires. Les dettes inférieures à ces seuils seront présentées en non-valeurs. Cette autorisation de poursuite portera sur le budget principal de la ville et ses annexes pour la durée du mandat en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Programme des Séjours Vacances été pour les enfants et les adolescents pour 2021.

Commissions concernées:

5^{ème} commission: Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective — Enfance - Petite enfance — Jeunesse - Bâtiments communaux — Droits des femmes.

1ère commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

Rapport présenté par M.CHATAUD

« Bonjour à tous,

Donc l'objet de cette délibération est le programme des séjours vacances été pour les enfants et adolescents en 2021. Au regard du calendrier que suppose l'activité des séjours de vacances d'été, il est nécessaire que le Conseil municipal détermine le programme et la tarification correspondante pour 2021. La réalisation de ce programme restera assujettie au vote du budget de l'année 2021.

Propositions été 2021 :

Sous réserve du projet de budget et compte tenu du contexte sanitaire, nous proposons à cette étape d'adopter un programme de séjours portant sur l'ouverture de 336 places sur l'été 2021 contre 394 places initialement prévues en 2020, soit 4025 journées vacanciers. La programmation 2021

Il est proposé de maintenir la tarification applicable en 2020 prise par la décision n°DEC19-087 du 22 juillet 2019 mettant en œuvre une participation des familles au quotient familial. Le Conseil municipal est invité à arrêter le programme des séjours de vacances pour les enfants et les adolescents pour l'été 2021.

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions? »

M. MAILLER

« Autant sur le fait de maintenir les tarifs, nous vous suivons à 100 %, en revanche, sur le fait de réduire le nombre de places pour l'été 2021, cela nous pose question. Aujourd'hui, nous vivons tous une crise sanitaire qui a empêché beaucoup d'enfants de s'épanouir, notamment cet été, puisque le bilan que vous avez dressé dans la note est assez édifiant. Il laisse à penser à mes collègues et moi-même qu'au contraire, il faudrait plutôt maintenir l'effort qui avait été fait en 2020, même si, peut-être, en 2021, nous ne pourrons pas atteindre cet objectif, plutôt que de le réduire. Voilà. Je pense qu'on a tous besoin, et notamment les enfants, de pouvoir partir en vacances, de pouvoir avoir une offre suffisamment élevée, et je vous propose donc de maintenir le nombre de places à 394, et si vous pouviez aussi me donner des éléments sur quelles économies cela représente que de réduire de 60 places le nombre de places dans ces séjours. »

Monsieur le Maire

« Alain CHATAUD. »

M. CHATAUD

« Non, je crois qu'il faut rester sur la décision que nous avions prise. »

Monsieur le Maire

« Il y avait une question de Mme CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« C'était la même chose. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Pas d'abstentions ? Donc M. FAUTRÉ, Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme CAPORAL et M. TITOV s'abstiennent. Donc le rapport est adopté.

Point numéro 9 : toujours le même sujet. »

ADOPTE A LA MAJORITE

41 votes pour 3 procurations 2 votes contre

M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou.

5 abstentions dont 1 procuration

Mme CAPORAL Chrysis, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François,

9)

Programme des vacances familiales pour l'été 2021.

Commissions concernées:

5ème commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective - Enfance - Petite enfance - Jeunesse - Bâtiments communaux - Droits des femmes.

1ère commission: Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

Rapport présenté par A .CHATAUD

« Programme des vacances familiales pour l'été 2021.

Au regard du calendrier que suppose l'activité des vacances familiales, le Conseil municipal est amené à déterminer dès maintenant le programme et la tarification correspondant à l'activité pour l'été 2021. La réalisation de ce programme est travaillée dans le contexte du cadrage budgétaire. Il restera assujetti au vote du budget de l'année 2021.

Le calendrier 2021:

Au regard de la situation sanitaire, les capacités d'accueil ont été réévaluées afin de pouvoir, au regard des protocoles actuels, accueillir les vacanciers dans des conditions sécuritaires. Un « plan de sécurisation » sera établi afin de bien prendre en compte les mesures sanitaires nécessaires. La demande des usagers en matière de séjours de vacances familles se concentre sur la période allant du 15 juillet à la fin du mois d'août. Ainsi il est proposé d'ouvrir, comme l'an passé, le centre aux vacances familiales durant 5 semaines pour des séjours d'une semaine.

Politique tarifaire 2021:

Il est proposé de poursuivre le mode de tarification débuté en 2018 en adoptant une participation financière au bungalow complétée par une pension complète par participant. Cette tarification contribue ainsi à diversifier les publics accueillis en améliorant l'intérêt des séjours familiaux. Les recettes générées par cette activité s'élèvent pour la période estivale à environ 80 000 € référence 2019, 2020 n'étant pas représentatif. La tarification proposée pour 2021 est identique à celle de 2020.

Le Conseil municipal est invité à arrêter le programme des séjours familiaux et la tarification correspondante pour l'été 2021.

Monsieur le Maire

« Il y a des questions? »

M. MAILLER

« Oui, un petit peu dans la lignée de la précédente. Dans l'hypothèse où en fait vous justifiez pour le moment le nombre de bungalows mis à disposition pour tenir compte des règles covid, dans l'imaginaire qui est le mien que cela irait mieux cet été, est-ce que vous comptez éventuellement rouvrir jusqu'à dix-sept si les conditions le permettent ? »

Monsieur le Maire

« En fonction des conditions sanitaires, oui, je pense. »

M. MAILLER

« Dans ces conditions, je pense que nous voterons pour cette proposition. »

Mme CAPORAL

Peut-être que l'on ne peut pas dire "sécuritaire" mais "sûre". Voilà une petite remarque. »

Monsieur le Maire

« On va rester sur le même terme, si vous le voulez bien. Est-ce qu'il y a des avis contraires sur cette délibération ? Abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

10)

Modalités d'accueil et de financement des séjours vacances à destination des enfants en situation de handicap pour l'année 2021.

Commissions concernées:

5ème commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective - Enfance - Petite enfance - Jeunesse - Bâtiments communaux - Droits des femmes.

1ère commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies.

Rapport présenté par M. CHATAUD

« Par l'adoption de cette délibération, il est proposé au Conseil municipal d'actualiser la mise en œuvre du dispositif "Handivacances". Pour rappel, le dispositif "Handivacances" propose l'inclusion des enfants en situation de handicap sur les séjours de la Ville, la participation au financement d'un séjour adapté.

Séjour organisé par la Ville : accueil d'un enfant en situation de handicap.

Toutefois pour se prévaloir d'être un séjour adapté et permettre aux familles de bénéficier d'une prise en charge MDPH, il est nécessaire d'appliquer un supplément handicap lié à l'encadrement renforcé mis en œuvre. Ce supplément handicap permet également aux familles de bénéficier des aides vacances enfants de la CAF (Caisse d'allocations familiales) qui permet de compenser une partie des frais liés à la participation de son enfant à un séjour en centre de vacances collectives.

Séjour extérieur à la ville : participation au financement des séjours adaptés

Le dispositif "Handivacances" aide chaque année environ quatre ou cinq familles. Le versement d'aides est toutefois en baisse au bénéfice des inclusions. L'année 2020 n'a pas fait l'objet de subventions pour séjour spécifique car les ouvertures d'activités ont été très tardives, ce qui n'a pas permis aux usagers de réaliser des inscriptions.

Il est donc demandé au Conseil municipal de décider de l'application du supplément handicap et de l'octroi d'une aide aux familles pour les séjours adaptés.

Monsieur le Maire

« Il y a des questions, des remarques ? »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, juste pour vous remercier de maintenir ce dispositif, ô combien nécessaire, dans un contexte comme l'a décrit notre collègue particulièrement difficile budgétairement. Je vous remercie pour les familles que vous continuerez à accompagner dans ce cadre-là. »

Monsieur le Maire

« Je vous remercie de le noter. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

11)

Délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée du mandat.

Commission municipale:

1ère Commission Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies

Rapport présenté par M. BASTIN

« Oui, bonsoir chers collègues,

Cette délibération a pour motif de faire un annule et remplace de la délibération 2020-033 du 15 juillet dernier permettant le changement de la limite des ouvertures de crédit autorisé de 10 millions à12 millions, ceci afin de prendre en compte les incertitudes sur le marché monétaire. Il est donc proposé au Conseil municipal de déléguer à Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 les attributions suivantes... Alors je ne vais pas lire tous les alinéas, mais je vais juste lire le vingtième qui est le seul à être modifié : "de réaliser les lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant de 12 millions d'euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables à cette matière assorties de taux fixes, révisables ou variables.

Arrivée en séance de Madame LE LAGADEC à 20h42

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, nous prenons acte de votre décision de revenir à la raison et à la légalité et au respect du droit d'amendement prévu suite au Conseil municipal du 15 juillet au cours duquel vous nous aviez empêché d'intervenir sur ce point pour vous proposer des amendements. Nous espérons que vous ferez de même sur la question du nombre d'élus nécessaires pour constituer un groupe au sein du Conseil municipal et sur celle de la place que vous avez souhaité réserver à l'opposition municipale dans les tribunes, et plus particulièrement aux élus que cette première décision a isolés.

Comme vous le savez, le code général des collectivités territoriales permet, à travers l'article L 2122-22 du code général des collectivités, d'alléger l'ordre du jour du Conseil municipal des questions de gestion courante dans le souci de permettre à ce dernier de se consacrer à une étude plus approfondie des questions les plus importantes, ce à quoi nous ne pouvons que souscrire. Mais il ne s'agit là que d'une possibilité. Dans la mesure où, dans certains domaines, la proposition faite reviendrait à vous donner carte blanche

et à écarter le Conseil municipal de certaines décisions à forts enjeux, décisions qui, dans un souci de transparence, ne nous semblent pas devoir être prises par un seul homme, mais assumées par l'ensemble de notre assemblée, elle n'est pas raisonnable. Elle reviendrait ainsi à priver l'organe délibérant que nous sommes d'une partie de ses pouvoirs. L'expérience des ordonnances que nous vivons au plan national devrait nous inviter à ne dessaisir le Conseil municipal que de ce qui relève d'une bonne gestion de la collectivité. La lecture de votre proposition qui nous est faite nous appelle à ne pas pouvoir l'adopter en l'état. Tout d'abord parce que vous proposez au point 1 que le Maire seul puisse décider d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales. Dans un souci de transparence et de ne pas priver le Conseil municipal de la possibilité de débattre des éventuelles modifications rapportées à l'affectation des propriétés communales, nous vous proposons de limiter la délégation aux actes de délimitation des propriétés communales.

Ensuite parce que vous proposez au point 2 de la délibération d'autoriser le Maire notamment à augmenter annuellement, dans la limite de 10 %, l'ensemble des plafonds applicables au calcul des tarifs des prestations sous quotient. Autoriser une telle variation, parce qu'elle aurait des impacts directs sur la vie des Campinois, nous paraît excessif et priverait le Conseil municipal de la possibilité d'afficher en la matière ses choix collectifs. C'est pourquoi nous vous proposons de limiter cette variation à une augmentation ou à une diminution annuelle égale au dernier indice de l'Insee relatif à la consommation de décembre de l'année précédente.

De même au point numéro 3, dans un souci de transparence et de responsabilisation du Conseil municipal lors de la mobilisation des emprunts, la simple mention qui est faite ne nous semble pas suffisante. Nous proposons de fixer une limite à 5 000 000 € dans la limite des sommes inscrites au BP nous paraissant en ce cas être suffisante.

Par ailleurs, au point 4, dans le même esprit, nous pensons que si le Maire doit prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans le cadre des seuils fixés par les textes relatifs à la commande publique, il doit le faire dans un cadre fixé par le Conseil municipal. À défaut de fixation de limite, le Conseil municipal est entièrement dépouillé de ses compétences et il n'aura plus à intervenir sur les marchés publics passés par la commune, hormis pour prévoir les crédits à inscrire au budget et prendre acte de la décision de la séance. Il reviendra au Maire de gérer seul toutes les procédures depuis leur lancement jusqu'au choix des attributaires pour les marchés passés sous les seuils européens. Or un marché public est un levier, notamment à travers les clauses qu'il fixe, et donc cette responsabilité parmi les clauses (clauses sociales, clauses environnementales) cette responsabilité ne peut pas être laissée dans les seules mains du Maire. Elle doit être collective et transparente. C'est pourquoi nous comprenons qu'il puisse, lorsque les crédits sont inscrits au budget, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres des travaux d'un montant inférieur au seuil de 500 000 € hors-taxes ainsi que toute décision concernant l'engagement qui n'entraînerait pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits, bien sûr, sont inscrits au budget. Pour les marchés des accords-cadres de fournitures, un montant inférieur au seuil fixé pour les marchés passés selon une procédure adaptée, mais je parle du seuil européen, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant initial supérieure à 10 % lorsque les crédits sont inscrits au budget. Pour les marchés de services d'un montant inférieur au seuil fixé par les MAPA, seuils européens, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînerait pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Par ailleurs, au point 20, nous pensons également que le fait de fixer à 12 millions d'euros la limite de la délégation contribuerait à entraîner le contrôle du Conseil municipal sur la

gestion financière de la commune, car la mobilisation d'une ligne de trésorerie, notamment lorsqu'elle est très importante, peut être le signe d'une difficulté de trésorerie pour la commune, événement que l'ensemble de l'organe délibérant doit assumer collectivement. C'est pourquoi nous proposons, pour permettre néanmoins aux services de fonctionner, de fixer ce maximum à 5 000 000 €.

Enfin, au point 27 relatif au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation ou à l'édification des biens municipaux, fixer la limite à 10 000 mètres carrés, soit un hectare, nous semble de nature à priver le Conseil municipal d'un droit de regard essentiel sur la gestion des propriétés communales sujettes à ces modifications. C'est pourquoi nous proposons de fixer cette limite à 1 500 mètres carrés.

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres remarques, questions ? Il n'y en a pas. Alors déjà, M. MAILLER, je peux vous préciser qu'en aucun cas, ce n'est un retour à la raison, comme vous dites. C'est simplement une nécessité au regard de la situation financière. On est simplement sur un point concernant les questions d'emprunts, et rien de plus que cela. Et ne faites pas des comparaisons avec des ordonnances au niveau de l'État; cela n'a strictement rien à voir. Effectivement, on a une vraie préoccupation sur la situation financière de la commune, à la fois par rapport au bilan (je dirais plus au passif que vous nous avez laissé) et puis on a une deuxième interrogation, et là, vous n'y êtes pour rien, qui est l'évolution de la situation financière internationale. Aujourd'hui, les taux de crédits sont faibles, mais on sait très bien qu'ils ne le resteront pas longtemps, et donc nous avons la nécessité aussi d'avoir des instruments pour pouvoir bouger la situation et pouvoir s'adapter, et accompagner l'effort de rationalisation de la dépense que l'on entend opérer.

Aujourd'hui, ce que vous nous proposez, ce ne sont pas des amendements, mais de simples propositions, M. MAILLER. C'est au fond de dire : on voudrait bien avoir un Maire, mais sans pouvoir. Parce que quand vous dites que pour toute cession d'une propriété communale, il faudrait que cela vienne au Conseil municipal, je crois que vous n'avez pas bien conscience de ce que sont les réalités d'une administration comme la ville de Champigny sur les 11,43 kilomètres carrés de la commune. Il arrive, de façon fréquente, pour des questions d'ajustement sur un projet, qu'il soit public ou qu'il soit privé, que nous soyons obligés de vendre, parfois d'acheter d'ailleurs, des morceaux de parcelles de 5 mètres carrés. Imaginez que pour 5 mètres carrés que l'on va céder, il faille passer au Conseil municipal, on n'en finit plus...

Vous voulez aussi faire en sorte que l'on ne puisse rien modifier sur les prestations. On propose d'aller jusqu'à 10 %, et il faudrait que ce soit complètement lié à l'indice Insee ; eh bien il y a des fois où l'on est obligés de faire des variations un peu plus fortes que l'indice INSEE, que ce soit à la hausse ou à la baisse. On a déjà connu cela. Je rappelle qu'à la suite de notre alerte d'ailleurs, dans la mandature précédente, la majorité de l'époque était revenue sur une hausse de 37 % en moyenne à 14. Donc c'est un instrument qui est parfois nécessaire pour s'adapter, mais on sera vigilants sur cette question-là, n'en doutez pas un instant. Concernant la question des marchés publics, vous êtes représenté à la CAO, vous êtes vous-même membre de la CAO, M. MAILLER, comme M. LURIER, et vous venez. Je vous remercie d'être présent. Vous pouvez voir en toute transparence les décisions qui se font et vous voyez, puisque vous vous inquiétez du seuil, que nous avons mis un terme à des pratiques qui existaient dans la collectivité jusqu'à présent et qui, pour le coup, étaient pour le moins peu démocratiques, puisque vous souhaitez une transparence démocratique.

Premier point : il existait des commissions ad hoc, c'est-à-dire que sur certains seuils de marchés, c'étaient les services qui, entre eux, décidaient. Aujourd'hui, il y a forcément un élu qui regarde ces marchés. On avait même une disposition particulière que j'ai fait changer dès le premier jour, dès le 4 juillet, et grâce précisément à cet article L 2122-22 qui permettait à tout chef de service de lancer un mandat jusqu'à 200 000 € sans aucun

contrôle. Vous m'expliquerez où était la transparence démocratique, d'ailleurs aucun des élus n'avait à se prononcer sur le sujet. Donc on m'a dit, Philippe PIERRE en l'occurrence m'a dit: "Mais c'est exactement le même texte que nos prédécesseurs." Je lui ai dit que moi, quand je vois ça, cela me pose une difficulté, et donc je l'ai fait modifier avec une transparence effectivement puisque, maintenant, l'ensemble des procédures qui sont menées sont visées aussi par les élus. Ce sont les élus qui rendent compte effectivement de la gestion qui est opérée, et au premier titre le Maire qui est responsable de la gestion financière de la commune. Et donc cela me paraît tout à fait logique et normal que l'on ait à se prononcer dans cet ordre de grandeur par rapport à l'ensemble des propositions qui peuvent être faites par les services.

Autre point : vous évoquez la question de l'emprunt en voulant le ramener à 5 millions. En réalité, on a besoin d'avoir plus de souplesse, et d'ailleurs vous l'avez vous-même pratiquée dans l'ancienne mandature avec des emprunts de 5, 6, 8 millions. On a besoin d'avoir cette souplesse-là, ne serait-ce que pour des guestions de trésorerie.

Dernier point : et c'est là que c'est quand même le plus extraordinaire ! Vous souhaitez que, pour toute opération d'aménagement ramenée jusqu'à 1 500 mètres carrés, cela vienne au Conseil municipal. Je peux vous dire qu'il va falloir faire un Conseil municipal toutes les semaines. Des opérations de cette nature-là, il y en a régulièrement. On est une ville à projets, et donc ce n'est juste pas possible.

Voilà, pour l'ensemble de ces points-là, vous voyez que vos demandes n'ont aucun sens, et donc on a entendu vos propositions, mais j'appelle l'ensemble du Conseil à les rejeter en bloc, et à n'en rester que sur un point qui est celui de la modification que nous avons proposée. M. MAILLER, rapidement, on ne va pas refaire un débat à n'en plus finir, mais je vous en prie... »

M. MAILLER

« Non, tout à fait, mais comme vous avez signalé effectivement que je suis membre suppléant de la commission d'appels d'offres à laquelle j'ai pu participer, n'oubliez pas que la commission d'appels d'offres, elle n'arrive qu'en bout de course, elle ne détermine pas les modalités de passation des marchés puisque la délégation que vous nous proposez est une délégation totale. Mais simplement il me semble que sur certains marchés, ce n'est pas une question de ne pas vous faire confiance ou de réduire les pouvoirs du Maire, c'est peut-être aussi peut-être de trouver un bon curseur pour qu'à la fois le maire puisse agir pour pouvoir aller dans une bonne gestion, mais aussi pour que le Conseil municipal n'arrive pas en fin de course, simplement pour constater les choix qui ont été faits, qui seront peut-être les bons. Sur les autres marchés, vous faites souvent référence à ce qui se faisait avant. Vous me permettrez de vous dire que, pour ces questions-là, chaque collectivité s'organise comme elle le souhaite, et qu'il y a des possibilités de donner des délégations de signature. Vous en donnerez certainement à votre directrice générale. C'est votre manière de percevoir les choses. J'imagine que si, comme vous le dites, certains services ou certains agents territoriaux pouvaient avoir à faire des choix, c'est peut-être aussi parce que la municipalité précédente travaillait en confiance avec ces agents, et qu'elle ne voulait pas que tous les pouvoirs, tant qu'il s'agissait d'une bonne gestion courante, soient forcément dans les mains des élus. Ça, c'est un débat que je ne veux pas avoir avec vous parce que vous l'avez fait remarquer : je n'étais pas là dans la précédente mandature, mais je fais quand même confiance à ceux qui étaient là pour avoir pris, j'espère, les bonnes décisions pour que cela se passe quand même d'une manière un minimum transparente.

Voilà. Alors après, sur le reste, vous le percevez comme une réduction de vos pouvoirs. Moi, je pense que c'est simplement que l'on peut travailler ensemble sur ces sujets-là - et vous avez remarqué que ce n'est pas sur toutes les délégations parce que, dans cet article-là, de mémoire, il y en a à peu près vingt-neuf possibles - c'est simplement que je pense que l'on a besoin de travailler ensemble et que le Conseil municipal pour moi est

un organe important pour notre commune parce qu'il doit être pour tous les Campinois, et il faut qu'on ait tous la possibilité de travailler en toute transparence. »

Monsieur le Maire

« Alors je complète les éléments que je viens de vous donner parce que vous laissez entendre qu'il y aurait une perception un peu particulière à l'égard de l'administration, ce qui n'est pas le cas. Simplement, je pense que tout élu se doit de contrôler le travail de l'administration. L'élu a une fonction particulière et, quelle que soit sa fonction, qu'elle soit au niveau municipal, départemental, régional, national - peut-être que c'est quelque chose d'ailleurs que certains parlementaires ont un peu oublié ces dernières années, bien qu'ils fassent beaucoup de propositions avec peut-être parfois d'ailleurs une tentation de juste vouloir inscrire un nom à une loi - mais ils n'exercent plus véritablement leur pouvoir de contrôle, et je crois qu'il faut aussi que, localement, on exerce un pouvoir de contrôle de ce qui est fait parce que ce sont les élus qui ont à répondre de la gestion qui est opérée. Donc là, on a certainement une vision un petit peu différente de ce qui doit être fait.

Sur l'aspect que vous venez d'évoquer, à la CAO, vous avez pu remarquer, M. LURIER aussi, que l'on a été d'une totale transparence et que, à ma demande, j'ai effectivement formulé ce souhait à l'égard de l'administration qu'en amont des dossiers vous soient remis, pas simplement juste au dernier moment l'analyse de l'offre, mais que vous ayez tous les éléments qui ont participé à l'élaboration du marché pour que vous ayez justement toutes les informations nécessaires, ce qui n'était pas le cas auparavant puisqu'on parlait du passé. Donc la transparence, elle est forte, elle est là. Vous pouvez la juger en actes, et vous êtes pleinement associés dans le cadre de cette commission. Après, on ne va pas soumettre tous les rapports d'une CAO sinon il n'y a plus de sens d'avoir une CAO pour les mettre au Conseil municipal.

Bien, je crois que le débat a été nourri. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, des questions, des demandes de précisions ? Il n'y en a pas. Qui est contre cette délibération ? Donc M. MAILLER, M. SY, Mme LE LAGADEC. Abstentions : M. FAUTRÉ, Mme CAPORAL, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme ADOMO et M. SOLARO. Je précise que je le redis parce que l'administration ne voit pas forcément à cause de l'angle. Qui est pour ? M. LURIER, vous n'avez pas voté, vous faites un refus de vote peut-être... »

M. LURIER

« Non, je rêvais, pardon... »

Monsieur le Maire

« Écoutez, si l'article 2122 vous fait rêver, vous êtes peut-être le seul... »

Monsieur le Maire

« Vous êtes pour ? »

M. LURIER

« Contre. »

ADOPTE A LA MAJORITE 38 votes pour 3 procurations 4 votes contre

Mme LE LAGADEC Jeannick, M. LURIER Yvon, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou.

7 abstentions dont 1 procuration

Mme CAPORAL Chrysis, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François, Mme ADOMO Caroline, M. SOLARO Sylvain. 12)

Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Marne Confluence.

Désignation d'un représentant de la Commune pour siéger au sein de ladite commission.

<u>Commissions</u> concernées:

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux — Environnement et Développement Durable — Développement des transports en commun — Partage de l'espace public — Déplacements — Sécurité-ASVP

Rapport présenté par Mme BERTRAND

Monsieur le Maire

« Rapport suivant : numéro 12. Delphine BERTRAND, qui devait rapporter n'étant pas là, je vais le faire. Donc c'est une délibération pour désigner un représentant suppléant au syndicat d'Autolib' Vélib' au nom de la métropole et de la territorialisation pour représenter la commune de Champigny. Et donc pour cette délibération je propose que ce soit Delphine BERTRAND qui soit la représentante de notre collectivité au sein du SAGE. Est-ce qu'il y a des questions ? »

M. MAILLER

« Juste, Monsieur le Maire, pour cette forme de désignation et de présentation, nous sommes bien évidemment tout à fait d'accord pour que nous procédions à un vote à main levée et non pas à un vote à bulletin secret puisqu'il faut le préciser à chaque délibération qui traite de ces questions. Pour notre part, comme nous l'avons fait pour les autres désignations, nous nous abstiendrons, non pas par rapport à la qualité des candidats que vous proposez, mais nous vous laissons faire le choix des personnes que vous jugez les plus aptes à se présenter à ce type de fonction. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. Donc on va procéder au vote : qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ?

Mme Delphine BERTRAND.

ELUE A LA MAJORITE

38 votes pour 3 procurations 11 abstentions dont 1 procuration

Mme CAPORAL Chrysis, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François, Mme ADOMO Caroline, M. SOLARO Sylvain, Mme LE LAGADEC Jeannick, M. LURIER Yvon, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou.

13)

Désignation d'un représentant suppléant pour représenter la Commune de Champigny-sur-Marne, au sein du comité du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole. Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux — Environnement et Développement Durable — Développement des transports en commun — Partage de l'espace public — Déplacements — Sécurité-ASVP

Rapport présenté par M. VIGUIE

« Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, dans le point 13, c'est un peu comme dans le point 12, je vais demander à M. MAILLER s'il est d'accord sur le fait que cette résolution puisse être aussi adoptée à main levée. Il s'agit de la désignation d'un représentant suppléant pour représenter la commune de Champigny-sur-Marne au sein du comité syndicat mixte Autolib' Vélib' métropole, syndicat dans lequel nous avions déjà désigné par un vote précédent le représentant titulaire qui était moi-même. J'ai une proposition de candidature qui est donc, là aussi, celle de Madame Delphine BERTRAND, proposition que je soumets au vote.

Monsieur le Maire

« Qui est contre ? Abstentions ? Il est adopté. Ensuite point 14, Enrique RIBEIRO. »

Mme Delphine BERTRAND ELUE A LA MAJORITE

38 votes pour 3 procurations 11 abstentions dont 1 procuration

Mme CAPORAL Chrysis, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François, Mme ADOMO Caroline, M. SOLARO Sylvain, Mme LE LAGADEC Jeannick, M. LURIER Yvon, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou.

14)

Désignation des membres de la délégation, représentants la Ville de Champigny-sur-Marne, au sein de l'association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France.

Commissions concernées:

6ème commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative.

Rapport présenté par M. RIBEIRO

« Bonsoir à tous,

Donc il s'agit de la désignation de la délégation, représentant la ville de Champigny-sur-Marne au sein de l'association régionale des cités-jardins d'Île-de-France. Les cités-jardins représentent un patrimoine remarquable pour les villes qui en possèdent toujours aujourd'hui, et cela tant d'un point de vue architectural, urbain, environnemental que paysager et social. Sont proposées dans les candidatures Henrique Ribeiro, conseiller municipal; au titre des techniciens madame la directrice du développement urbain, Véronique MOLY et madame la chargée de mission de valorisation patrimoniale, Patricia CASTÉJON-GÉLIBERT.

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a des remarques ? On passe au vote. Qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Il est adopté.

- M. Henrique RIBEIRO, conseiller municipal;
- Au titre des techniciens :

Mme la directrice de la direction du développement urbain. Madame la chargée de mission valorisation patrimoniale.

ELUS A LA MAJORITE

38 votes pour 3 procurations 11 abstentions dont 1 procuration

Mme CAPORAL Chrysis, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François, Mme ADOMO Caroline, M. SOLARO Sylvain, Mme LE LAGADEC Jeannick, M. LURIER Yvon, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou.

15 et 16)

Périmètre des Hauts Bonne Eau

Conventions de portage foncier relatives aux parcelles sises 87 et 55 Bis rue des Hauts Bonne Eau.

Commissions concernées:

2ème commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme.

1ère commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

Rapport présenté par M. DUBUS

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Je propose que l'on traite les points numéro 15 et numéro 16 en même temps sachant qu'il s'agit de deux parcelles et de la même démarche. Aujourd'hui, conformément à la délibération en date du 18 octobre 2017, la collectivité a sollicité l'intervention du SAF'94 dans le périmètre dénommé "Les Hauts Bonne Eau", donc c'est quelque chose qui se trouve entre aujourd'hui les Simonettes et la voie ferrée, et juste à proximité de la future gare des Trois Communes.

Son but était l'intervention d'acquisition et d'en assurer le portage conformément aux objectifs des statuts de ladite convention d'études d'action foncière qui est mise en annexe. Suite à cela, nous avons deux parcelles qui rentrent dans cette disposition-là et je vous propose de délibérer sur ces parcelles-là. Donc premièrement d'approuver la convention de portage foncier portant sur le lot numéro 2 de la parcelle cadastrée BP n°60 d'une superficie de 451 mètres carrés sise 87, rue des Hauts Bonne Eau, et donc vous avez un rapport cadastral qui repère cette parcelle. De la même manière, on va avoir la même chose pour la parcelle 55 bis, d'autoriser Monsieur le Maire et son représentant à signer cette convention ainsi que tout document qui en serait ou la suite ou la conséquence.

Systématiquement, dans ce montage, La Ville verse au SAF'94, 10 % du prix d'acquisition de l'immeuble et le montant des impôts fonciers et taxes correspondant au bien acquis. La Ville inscrit également au budget de la Ville pour chaque exercice la dépense correspondant à la bonification des charges d'intérêt.

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a des interventions, des questions ? Il n'y en a pas. Donc on va passer au vote. Il y a donc deux votes ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°16

ADOPTE A L'UNANIMITE

17)

Création d'une liaison douce en bords de Marne

Commissions concernées:

3ème commission : Cadre de vie : Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements - Sécurité - ASVP.

1ère commission : Finances — Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal — Formation du personnel — Handicap — Nouvelles technologies.

Rapport présenté par M. SLIMOVICI

« Nous vous invitons à approuver le projet de création d'une liaison douce en bords de Marne pour relier le quai Victor Hugo à la promenade Camille Pissarro, donc sous le pont qui relie le centre de Champigny à Saint-Maur. Un tel passage en béton existe déjà à cet endroit-là, mais ce projet de passerelle vise à rendre plus agréable la circulation des piétons et permettre celle des personnes à mobilité réduite ainsi que les vélos. Ce projet permettra aussi de supprimer partiellement les enrochements en béton de la berge et de re-naturer le site, favorisant ainsi la biodiversité. La délibération porte aussi sur le financement de ce projet. Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Préfecture au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), une subvention auprès de la Région Île-de-France et une autre auprès de l'ADEME. Vous verrez dans le rapport que les travaux sont estimés à 644 661 €, que la ville en financera 20 %. Il y a déjà 27,1 % de financement apportés par la métropole du Grand Paris, le reste (52,9 %) sera donc financé par les subventions demandées auprès de la DSIL, la Région et l'ADEME.

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? »

M. SOLARO

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir,

Je suis allé sur place pour voir comment on pouvait circuler, je n'ai pas bien compris où pourrait passer la passerelle, et je trouve que l'on passe très bien sur ce pont. Peut-être qu'il demanderait un peu d'agrémentation, parce que c'est un endroit qui n'est pas super propre, on va dire, mais autant je trouve que c'est bien d'aménager toute la promenade le long de la Marne, mais le coup de la passerelle, je ne comprends pas bien comment elle peut être construite. Il est dommage que l'on n'ait pas de plan de situation ou de vue en 3D qui nous explique un peu comment cela serait construit, parce que l'on y passe très bien. Il y a une continuité, il n'y a pas de marche, je ne vois pas trop l'utilité de cette passerelle. »

M. TITOV

« Chers collègues,

Je suis bien sûr pour la construction d'un ponton sous le pont de Champigny, qui permettrait d'élargir et de végétaliser cet endroit qui sert souvent de vespasienne. Mais serait-il possible d'essayer d'éviter de construire et de fourrer des pieux dans le lit majeur de la Marne ? C'est fortement déconseillé par l'VNF. Cela fragilise les sols et favorise les embâcles, accumulation de déchets en cas de crue. Pour cela, il y a deux solutions alternatives : la première, suspendre les extensions au pont ou alors la deuxième - et c'est la solution la moins coûteuse - fixer en encorbellement l'extension sur la berge comme ce qui a été fait sur le quai du Viaduc et le quai Lucie. »

Mme ADOMO

« Bonsoir. J'avais posé une question en commission et, a priori, je n'ai pas eu de réponse. »

Monsieur le Maire

« Vous pourriez la reformuler peut-être... »

M. SLIMOVICI

« La question portait sur le fait de savoir si le projet était soumis au schéma d'aménagement de gestion des eaux, et donc la réponse qui est faite est que pour réaliser ce projet de liaison douce en bords de Marne, la Ville a déposé un dossier loi sur l'eau, appelé DLE, auprès de la Direction régionale et interdépartementale pour l'énergie et l'environnement, et dans le cadre de l'instruction du dossier DLE, le SAGE est consulté. »

Mme ADOMO

« Et la position qui a été donnée ? Un avis favorable ? »

Monsieur le Maire

« Oui, il est favorable. »

Mme CAPORAL

« Je m'étonne que nous votions à nouveau ce projet qui a été déjà validé et qui avait obtenu des subventions de la Métropole, et je m'interroge : est-ce parce que les subventions de la Région se sont fait attendre ? »

Monsieur le Maire

« Merci Mme CAPORAL, vous ne manquez pas d'humour et, au fond, vous êtes à l'image de votre voisin. Mais, si vous voulez, cette question elle est très simple. Je vais répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées.

Pourquoi fait-on cet aménagement et pourquoi y a-t-il des pieux ? Tout simplement parce qu'il y a la nécessité de conforter un peu plus. Alors, M. SOLARO, si j'ai bien compris, vous n'y êtes pas forcément favorable ; pour vous, manifestement, il y a juste un problème de nettoiement. C'est un peu plus compliqué que cela parce que vous avez un espace qui est extrêmement contraint en termes d'emprise, et donc qui ne permet pas notamment la pratique aisée pour les vélos, pour les poussettes, pour les fauteuils roulants, et donc c'est une occasion pour nous, de redonner effectivement une ouverture beaucoup plus forte. Alors pourquoi faire des pieux ? Parce que, tout simplement, il y a la nécessité de conforter les berges et, si on faisait, comme M. TITOV venez de l'évoquer, la même chose que sur le quai Lucie par exemple, en déport, on n'est pas dans la même situation. Sur le quai Lucie, vous avez un déport qui est en retrait en fait, avec une partie en béton. Là, on a un usage particulier de ce secteur, de la partie en eau, qui est celui des canoës-kayaks. Donc on a la nécessité de les protéger, car si on faisait ce que vous venez de suggérer, à ce moment-là, on aurait des risques d'accident relativement importants et, au regard des éléments techniques dont on a pu disposer, on aurait des risques d'accidents mortels. Donc c'est le choix qui a été fait, avec un système d'ailleurs flottant, de telle manière à

pouvoir avoir une structure qui évolue en regard des crues, parce que c'est aussi un élément extrêmement important à prendre en considération.

Donc c'est l'évolution de ce projet puisque, effectivement, Mme CAPORAL vous avez raison, il y avait déjà eu une première approche qui avait été menée, mais qui n'était pas complète pour intégrer ces problématiques techniques, et qui ont fait que l'enveloppe budgétaire est devenue plus forte. Et donc il a fallu rechercher des fonds complémentaires pour financer une partie de travaux aussi importante. Alors, effectivement, on a recherché au niveau de la Région, mais pas simplement... Il y a aussi aujourd'hui le fonds de l'État par rapport à la situation du plan de relance avec la DSIL. Et donc c'est aussi cet effort-là que l'on va chercher, et ce que l'on fera, - et vous le verrez dans plusieurs délibérations d'une façon systématique - d'aller toujours chercher le maximum de financements auprès des différentes parties prenantes de ce type de projet, de telle manière à faire en sorte que la part de financement de la Ville soit la plus faible possible, et avec un projet qui est ambitieux. Et on vous fera parvenir un visuel pour que vous puissiez vous rendre compte effectivement du projet, mais je crois que vous pourrez voir c'est un projet de qualité où la dimension environnementale est pleinement intégrée, et aussi parce qu'on a travaillé notamment avec le club de canoë-kayak pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de risque pour eux à la fois de chocs comme je viens de l'évoquer, mais aussi pour ne pas provoquer de tourbillons, parce qu'il faut préciser que le tourbillon, c'est un peu plus compliqué pour y pallier. Et donc l'ensemble de ces éléments ont bien évidemment été intégrés avec les sportifs qui pratiquent sur ce secteur. »

Mme CAPORAL

« Juste une dernière remarque : c'est peut-être important d'éviter de faire les travaux en période de fraie, c'est-à-dire entre avril et fin juillet. »

Monsieur le Maire

« On fera part de cette remarque aux services, mais je peux vous assurer qu'à travers les échanges avec la VNF et l'ensemble des parties prenantes, on est forcément très vigilants sur les questions d'environnement. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques. Je vous propose de passer au vote. Mme LE LAGADEC, excusez-moi, je ne vous avais pas vue. »

Mme LE LAGADEC

« Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir,

Je pense que l'on ne peut que se féliciter des objectifs qui sont précisés dans cette délibération donc la renaturation de ce lieu et de favoriser la biodiversité. C'était déjà ce que l'on défendait, et c'est bien qu'on le défende ensemble. Peut-être un petit point qui pourra dessiner un avenir meilleur sur les bords de Marne, justement, en termes de liaison puisque, comme vous le savez, souvent on se promène et on utilise notamment ces bords de Marne pour faire du vélo. Ils sont aujourd'hui extrêmement dangereux, avec un aménagement qui date des années 70 qui, je le pense, serait largement à revoir, en collaboration évidemment avec les habitants de Champigny. Donc voilà une suggestion que je vous ferais, Monsieur le Maire, pour la commune. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien. Je propose de passer au vote : qui est pour cette délibération ? Abstentions ? Mme ADOMO et M. SOLARO. Le rapport est adopté.»

ADOPTE A LA MAJORITE
47 votes pour 4 procurations
2 abstentions

Mme ADOMO Caroline, M. SOLARO Sylvain

18)

Opération de réhabilitation « Bel Air »

- Garantie d'emprunt à accorder à la SCIC d'HLM IDF Habitat ;
- Convention de réservation du contingent communal.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi - Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles - Artisanat - Tourisme.

1ère commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies.

Rapport présenté par M. NGANDE

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Madame, Monsieur, bonsoir

Il s'agit d'une opération de réhabilitation de la résidence Bel Air qui est soumise à une garantie d'emprunt à accorder à la SCIC d'HLM IDF Habitat et à une convention de réservation du contingent communal.

Pour l'opération, une opération de réhabilitation thermique de 16 logements locatifs sociaux, la SCIC d'HLM IDF Habitat a sollicité par courrier, en date du 13 novembre 2019, une garantie communale à hauteur de 100 % pour un prêt constitué de deux lignes, d'un montant total maximum de 1 106 989 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour mémoire, par délibération du 5 février 2020, la municipalité a accordé, dans le cadre du boni à la SCIC d'HLM IDF Habitat une subvention de 76 000 € pour la réhabilitation de 16 logements de la résidence Bel Air située entre les 21 et 25 rue Bel Air à Champigny-sur-Marne. En contrepartie de l'aide à la réhabilitation, IDF Habitat s'engage à mettre à disposition 2 logements, auxquels s'ajoutent 3 logements supplémentaires en contrepartie de la garantie d'emprunt communale.

Il s'agit donc d'un prêt à l'amélioration à taux fixe de 866 989 € et d'un prêt à l'amélioration éco-prêt de 240 000 € pour un total de 1 106 989 €.

Bâtie en 1989, la résidence Bel Air est composée d'un immeuble locatif de 12 logements et de 4 pavillons en bande. Le programme de travaux envisagé permettra de réaliser des gains énergétiques significatifs. Au-delà des interventions prévues sur la toiture et l'enveloppe du bâtiment, des travaux seront réalisés sur les parties communes ainsi que sur les espaces extérieurs et privatifs. Effectués en milieu occupé, ces travaux démarreront mi-novembre 2020 pour une durée prévisionnelle de neuf mois. Le coût de l'opération est de 1 303 389 € TTC, 81 461,79 € par logement.

Pour la réhabilitation de ces 16 logements, il y aura donc des travaux pour 1 141 525 € et des honoraires pour 161 864 €, soit un total de 1 303 389 €.

Le plan de financement prévisionnel se présente donc comme suit pour ces 16 logements : une partie subvention, et une partie emprunts. Pour les subventions, nous avons la subvention départementale pour 25 200 €, une subvention communale pour 80 000 €, pour un total de 105 200 €. Concernant les emprunts, il s'agit du prêt à l'amélioration à taux fixe éco-prêt pour 866 989 € et d'un éco-prêt à 240 000 €. Le total des emprunts est de 1 106 989 €. En fonds propres, il y a 91 200 € soit un total de 1 303 389 €.

Conformément au décret du 23 novembre 2009, l'éco-prêt sera pour partie compensé par une augmentation des loyers (sous la forme d'une ligne supplémentaire au sein des quittances) égale à la moitié des économies de charges attendues, soit une contribution mensuelle des locataires s'élevant en moyenne à 24,54 € par mois, elle-même additionnée à une augmentation forfaitaire des loyers de 2 %.

Par exemple, pour un T3 d'une surface de 61 mètres carrés, le loyer sera de 434,91 €.

En échange de sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 %, la ville bénéficiera d'un contingent de 20 % de logements, soit 3 logements. En contrepartie de la participation de subvention versée par la ville, la SCIC d'HLM Habitat s'engage à réserver deux logements pour le contingent communal.

Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir accorder la garantie communale à hauteur de 100 % pour les prêts ci-dessus visés, approuver le projet de convention de réservation de logements à intervenir entre la ville et la SCIC d'HLM IDF Habitat en contrepartie de la garantie d'emprunts visant à financer les travaux de réhabilitation de 16 logements locatifs sociaux de la résidence Bel Air, autoriser la signature au nom de la commune de la convention de réservation de logements à intervenir entre la Ville et la SCIC d'HLM IDF Habitat.

On note que Monsieur le Maire, membre du conseil d'administration de la SCIC d'HLM IDF Habitat, ne participe pas au vote.

Une question avait été posée par Mme CAPORAL en commission. La question était de savoir s'il y a une vérification a posteriori de la réduction de consommation en énergie. La réponse est que le bouquet de travaux prévus sur la toiture et l'entrée du bâtiment, sur les parties communes et privatives des logements, répond au double objectif d'améliorer significativement l'efficacité énergétique du bâtiment et le confort des logements. Pour la consommation d'énergie collective de la résidence, après les interventions programmées, elle passera pour les pavillons de l'étiquette E à C, pour les logements collectifs de l'étiquette F à C. Les économies de charges attendues sont des projections théoriques fondées sur le programme des travaux. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Je propose de passer au vote. Moi, je ne prends pas part au vote en tant que membre du conseil d'administration. Il me semble, Mme CAPORAL, que vous êtes membre du conseil d'administration d'IDF Habitat... Vous ne devez pas prendre part au vote. »

Mme CAPORAL

« Ah oui, pardon. Exactement. On retire mon vote. Oui, vous avez raison.

Monsieur le Maire

« Donc on va procéder au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Le rapport est adopté.»

Monsieur le Maire et Mme Chrysis CAPORAL membres du Conseil d'Administration de la SCIC d'HLM IDF Habitat, ne participent pas au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19)

Conventions avec le Département du Val-de-Marne relatives aux Maisons pour Tous.

Commissions concernées:

4ème commission : Solidarité - Action Sociale - Prévention - Santé - Politique en direction des seniors - Condition animale

1ère commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies

6ème commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative 5ème commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective - Enfance - Petite enfance - Jeunesse - Bâtiments communaux - Droits des femmes

Rapport présenté par Mme BENOLIEL

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Il nous est demandé de délibérer sur les conventions qui seront signées avec le Département du Val-de-Marne relatives aux Maisons pour tous. Ces présentes conventions s'appliquent aux centres sociaux qui sont agréés par la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) et adhèrent à la Fédération des Centres sociaux sur la base de conventions pluriannuelles négociées. La Ville et le Département ont déjà conventionné à trois reprises afin d'acter ce mode de soutien, et il est proposé de poursuivre par deux nouvelles conventions avec les Maisons pour tous de Bois l'Abbé et du centre Youri Gagarine. Donc il est proposé de poursuivre par ces deux nouvelles conventions afin d'engager avec l'ensemble des partenaires une concertation locale et pérenniser notre œuvre sociale. Dans le cadre de ces conventions, le Département et la Ville, pour ces deux Maisons pour tous, ont défini des objectifs : le premier est de soutenir les actions des deux Maisons pour tous, et le deuxième de systématiser les modes de collaboration avec les équipes territorialisées de l'administration départementale et les autres acteurs départementaux du Territoire. Ainsi le Département s'engage à accorder, au titre de ces conventions, aux deux Maisons pour tous une subvention annuelle de 10 000 € chacune, à laquelle pourrait s'ajouter une somme inversement proportionnelle, entre 1 000 et 3 000 €. Les conventions sont conclues pour une durée de 3 ans (2020-2022). Les deux Maisons pour tous sont tenues de communiquer au Président du Conseil départemental les comptes de résultat, le bilan détaillé, les rapports d'activités de l'année N-1 au plus tard le 30 juillet de chaque année. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions cadres pluriannuelles 2020-2022 à intervenir avec le Département concernant les deux Maisons pour tous, d'autoriser Monsieur le Maire à les signer, à solliciter toutes les subventions y afférant et à signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence. »

Monsieur le Maire

« Merci. Il y a des interventions? »

Mme CAPORAL

« Tant dans ce point qu'avec les deux suivants, on voit combien le Département agit au plus près des besoins des habitants, et les besoins ne cessent de croître, surtout en cette période. »

Monsieur le Maire

« On est dans une reconduction du dispositif. »

Mme CAPORAL

« C'est très bien. »

Monsieur le Maire

« Qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? Il est adopté. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Convention entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Agence Régionale de Santé d'Ilede-France pour le déploiement des infirmiers en pratique avancée.

Commissions concernées:

4ème commission : Solidarité - Action sociale - Prévention - Santé - Politique en direction des seniors - Condition animale.

1ère commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - handicap - Nouvelles Technologies.

Rapport présenté par Mme CARPE

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous,

Il s'agit d'une convention entre la ville de Champigny-sur-Marne et l'ARS pour le déploiement des infirmiers en pratique avancée (IPA). La Ville de Champigny s'inscrit dans une politique innovante en développant les modalités d'exercices collectifs afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients et de la population. Dans un contexte de pénurie de médecins généralistes sur notre Ville, il est important que des infirmiers participent à la prise en charge globale des patients dont le suivi leur est confié par le médecin. Donc la direction des CMS propose de former et de travailler avec un infirmier en pratique avancée. L'infirmier qui obtiendra le diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée (IPA) aura un diplôme équivalent à un Master 2.

L'IPA apportera son expertise en collaboration avec l'ensemble des professionnels des CMS et des acteurs de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Champigny pour la prise en charge des patients. Il permettra une amélioration de la qualité de suivi des patients. La présence d'IPA dans les CMS est justifiée par la complexité croissante de la prise en charge des patients, notamment auprès des patients qui ont de plus en plus de pathologies chroniques. L'infirmier interviendra en complément du médecin en proposant des actions de prévention et d'éducation thérapeutique. La convention que nous vous proposons d'adopter permettra le versement d'une subvention de 40 000 € sur deux ans par l'ARS d'Île-de-France. La Ville s'engage alors à remplacer l'infirmier en formation, et à le positionner dans des pratiques avancées à la fin de sa formation.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de ladite convention d'accord de financement, au titre du fonds d'intervention régional (FIR) entre la ville de Champigny pour ses CMS et l'agence régionale de santé l'ARS d'Île-de-France, pour le déploiement de ces infirmiers en pratique avancée (IPA) et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? On passe au vote. Qui est contre cette délibération ? Personne. Abstentions ? Refus de vote ? La délibération est adoptée.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

21)

Programme local de prévention Bucco-dentaire :

- Convention avec le Département du Val-de-Marne pour la mise en œuvre du programme de prévention bucco-dentaire, année scolaire 2019-2020-2021.
- Annexe 2020-2019 relative à la mise en place du programme local de prévention Bucco-dentaire.

Commissions concernées :

4ème commission : Solidarité - Action sociale - Prévention - Santé - Politique en direction des seniors - Condition animale.

1ère commission : Finances- Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles Technologies.

Rapport présenté par Mme MORGADO

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous,

Il s'agit du programme local de prévention bucco-dentaire et d'une convention avec le département du Val-de-Marne pour la mise en œuvre du programme de prévention bucco-dentaire pour les années scolaires 2019-2020-2021.

Chaque année, la Ville de Champigny, par l'action de la mission bucco-dentaire au sein de la direction de la santé, intervient dans les écoles de la ville dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec le Conseil départemental. Les animations en direction des enfants de 6 à 12 ans constituent le socle du programme de prévention bucco-dentaire initié depuis plus de vingt-cinq ans au niveau départemental et auquel la ville a participé dès son lancement. Le programme quinquennal du Conseil départemental relatif à la promotion et prévention en hygiène bucco-dentaire est en cours d'élaboration. Il devrait être présenté au cours de l'année scolaire 2020-2021. Pour cette année, le Conseil départemental a décidé de poursuivre le financement des actions de prévention dans les classes de CP et de CM1 à raison de 1,80 € par enfant de grande section maternelle, CP et CM1 des écoles en réseau d'éducation prioritaire ayant été destinataires d'une animation, et 1,30 € par enfant de grande section, CP et CM1 des écoles non REP, en relais du dispositif "MT'Dents" de l'assurance maladie. En parallèle, des animations de prévention et de promotion de l'hygiène bucco-dentaire auxquelles la mission bucco-dentaire participe sont réalisées lors des manifestations locales d'Initiative municipale et départementale, comme les journées des Solidarités ou Champigny-plage. Dans le cadre de l'annexe 2019-2020, 25 classes maternelles non REP, soit 548 enfants, et 23 classes élémentaires, soit 485 enfants, et 8 classes élémentaires en REP, soit 118 enfants.

Par ailleurs, 17 adultes ont été sensibilisés à l'hygiène bucco-dentaire et ont reçu des conseils en matière de soins dentaires lors des différentes interventions auprès de publics spécifiques en situation de grande précarité sociale. Des orientations ont également été faites par les services de soins dentaires de premier recours accessibles à ces publics dans les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) dentaires hospitalières, association Créteil Solidarité.

Au total, sur l'année scolaire 2019-2020 et malgré le contexte de la crise sanitaire, le dentiste coordinateur de la ville de Champigny a visité 1 151 enfants de 5 à 15 ans qui ont été impliqués dans ces actions de prévention (écoles et manifestations locales). Ces actions ont représenté une dépense totale de 40 241 €, dont 34 992 € pour les salaires du dentiste coordinateur et des autres personnels intervenant dans les actions de sensibilisation.

Pour l'année 2019-2020, les financements attendus s'élèvent à 1555, 30 € dans le cadre de la convention avec le Département du Val-de-Marne et 8 000 € dans le cadre des appels à projet Contrat de Ville.

Les financements perçus pour l'année 2019-2020 s'élèvent donc à 9555,30 € pour une dépense de 40 241 €, soit un reste à charge pour la ville de 30 685,70 €.

Pour mémoire, les financements perçus pour l'année 2018-2019 s'élevaient à 13 760 € pour une dépense de 40 044 €, au total 5 760 € dans le cadre de la convention avec le Département et 8 000 € dans le cadre des appels à projet Contrat de Ville, soit un reste à charge pour la Ville de 26 284 €.

Pour l'année 2020-2021, un financement complémentaire de 4 500 € sera attribué à la mission bucco-dentaire de la Ville dans le cadre du programme "Cités éducatives" pour le dépistage de tous les enfants d'écoles maternelles du quartier du Bois l'Abbé. Cela permettra le maintien du montant du reste à charge pour la Ville sur la durée de ce programme

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention pour le programme de prévention bucco-dentaire pour les années 2019-2020-2021 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, d'approuver l'annexe à ladite convention relative à la mise en place du programme local de prévention bucco-dentaire 2019-2020 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, afin de pouvoir percevoir le financement du Département pour cette action arrivée à son terme.

Lors de la commission 4, quelques questions ont été posées par Mme MASMOUDI-LAJNEF. La première était : est-ce qu'il s'agit d'un médecin à temps plein ? Donc c'est un dentiste coordonnateur de programmes bucco-dentaires. Il est en poste à temps partiel, il est présent un jour par semaine et, du coup, il est rattaché à notre direction de la santé. Il y avait aussi une question concernant la sélection des adultes. Alors les 17 adultes, comme il est évoqué dans le bilan, correspondent à des parents d'enfants rencontrés lors d'ateliers de prévention installés sur les différentes manifestations municipales, comme Champigny-Plage ou la journée des Solidarités.

Il y avait une question suite au confinement concernant la continuité : est-ce qu'il y avait un plan B ? Des pistes pourraient être explorées comme, par exemple, des vidéos de sensibilisation. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Je crois qu'on ne peut que se féliciter de cette collaboration entre la Ville et le Département. Est-ce qu'il y a des interventions ? »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Oui, Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, effectivement, j'avais interpellé sur la question du plan B, comme vous dites. Effectivement, la situation sanitaire fait que ces interventions dans les écoles ont été interrompues depuis le 15 mars et qu'elles n'ont quasiment pas repris, donc j'ai demandé s'il y avait des alternatives, des solutions pour quand même intervenir auprès de ces enfants. Je n'ai pas eu la réponse tout de suite, mais je l'ai eue a posteriori, pour le moment il n'y a pas de plan B, mais des pistes peuvent être explorées comme la mise en place de vidéos". J'interpelle aussi sur la question de savoir si les subventions seront tout de même maintenues par le Département si des vidéos sont juste envoyées aux enfants, et sans forcément d'interaction avec les enfants. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je crois que le Département sera sensible au fait que l'on maintienne ces soins, je n'ai pas de doute là-dessus. On verra, mais espérons qu'effectivement, il n'y ait pas besoin d'avoir un plan B, et que tout cela puisse se mettre en œuvre dès que possible, en tout cas on peut l'espérer à partir du mois de janvier, au moment de la reprise des cours. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. Eh bien, on va passer au vote.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

22)

Tarifs des inscriptions au réseau des Médiathèques.

Commissions concernées:

1ère commission: Finances — Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal — Formation du personnel — Handicap — Nouvelles technologies.
6ème commission: Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative Tarifs et modalités d'inscription au réseau des Médiathèques

Rapport présenté par M. SLIMOVICI

« Le point numéro 22 porte sur les tarifs des inscriptions au réseau des médiathèques. Nous allons commencer sur les conditions de gratuité et d'inscription à ce réseau. Donc il sera gratuit pour toute personne habitant, travaillant ou étant scolarisé à Champigny et pour tous les mineurs d'une manière générale. Par contre, pour les majeurs n'ayant aucun lien avec la Ville, le tarif d'inscription sera fixé à 20 € par an. Nous vous invitons également à trouver le règlement intérieur qui est en pièce jointe qui donne aussi les modalités d'inscription et les modalités des tarifs en cas de perte ou de non-restitution des documents, CD ou BD.

Deux questions ont été posées en commission, la première sur le tarif d'adhésion. Il était de 18 € par an pour les majeurs hors Champigny en 2019, et il passe à 20 €. La deuxième question, c'était pour confirmer que les médiathèques sont bien municipales et ne dépendent pas de l'Établissement public territorial. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a des interventions? »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus,

Concernant la question des médiathèques, je souhaite vous interpeller sur la question du chantier de l'ex-future médiathèque, à l'arrêt depuis plusieurs mois sur le quartier du Bois l'Abbé. Je prends la parole en tant qu'élue campinoise d'un groupe du quartier du Cœuilly résidant à proximité du chantier à l'arrêt, mais aussi en tant que mère de famille fréquentant régulièrement la bibliothèque Gérard Philipe. Cette bibliothèque a le mérite d'exister bien sûr, le personnel est à l'écoute et fait preuve d'une grande disponibilité, mais elle se fait vieillissante et ne permet pas l'accès aux personnes en situation de handicap. Les horaires d'ouverture sont réduits, les postes informatiques sont insuffisants, elle ne dispose pas de salle de travail. Une médiathèque est un service public de proximité auquel les habitants sont attachés, on le sait bien. Elle joue un rôle essentiel d'accès à la culture et à la connaissance. Mais le projet de la nouvelle médiathèque et le choix de son implantation sur le quartier du Bois l'Abbé, tout en ouvrant sur le quartier de Cœuilly, c'est bien plus que cela: c'est à mon sens une véritable reconnaissance et valorisation du quartier du Bois l'Abbé qui, ne l'oublions pas, fait partie de Champigny. C'est l'opportunité de recréer le lien entre les habitants et de répondre à une réelle demande de la population. Monsieur le Maire, au nom des Campinois et au nom des habitants des différents quartiers, pourriez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles le chantier de la médiathèque est à l'arrêt, elle qui devait voir le jour début 2021 ? Mais aussi ce qu'il en est des différentes subventions pour ce projet. Je n'ose pas imaginer que ce projet soit annulé. Monsieur le Maire, que dites-vous aux Campinois qui disent que votre seule priorité est de s'en priver?»

Monsieur le Maire

« M. SOLARO, »

M. SOLARO

« C'était exactement la même question. »

Monsieur le Maire

« Alors je vais vous répondre bien évidemment, même si on n'est pas exactement sur le sujet du rapport, mais il n'est pas question pour moi d'éviter cette question qui repose essentiellement sur un mensonge pratiqué par certains. Vous m'avez déjà posé la question lors du dernier Conseil, et je vous ai dit que rien n'était modifié concernant la programmation de cette médiathèque. Simplement vous dites, Mme MASMOUDI-LAJNEF,

qu'elle aurait dû être achevée en début 2021. Je ne sais pas Madame comment elle aurait pu être faite en aussi peu de temps, en l'occurrence déjà, même s'il n'y avait pas eu le sujet du covid, par rapport à une pose de première pierre un peu de communication d'ailleurs, on se retrouverait dans une incapacité de faire une médiathèque en neuf mois. Mais, au-delà de cela, tout simplement, ce que nous faisons, c'est que nous travaillons sur un programme beaucoup plus ambitieux, alors pas tellement sur la programmation. J'ai eu l'occasion de vous dire que rien n'était changé en la matière, et le projet reste identique. Simplement, avec le maire de Chennevières, nous travaillons en ce moment à la défense d'un dossier qu'on aura à travailler ensemble, qui est celui de l'ANRU. Et la question du Bois l'Abbé, ce n'est pas simplement la médiathèque, c'est bien plus large que cela. Et, contrairement à ce que vous venez de dire, que je serais le maire du centreville, je peux vous le dire, beaucoup d'élus en sont témoins au quotidien, s'il y a un quartier sur lequel je me suis rendu le plus, c'est bien celui du Bois l'Abbé. Il n'y a pratiquement pas une semaine où je ne suis pas au Bois l'Abbé. Et donc on a un projet beaucoup plus ambitieux que les premiers éléments qui avaient pu être fournis avec une offre qui sera forte - et je pense que vous y serez sensible - en matière de santé, qui n'était pas vraiment dans les premiers éléments qui avaient été évoqués par le passé, des éléments très forts aussi sur les aspects, ô combien essentiels dans ce quartier, de développement économique, d'insertion professionnelle, de formation, d'emploi. Une ambition beaucoup plus forte en matière de sport avec un projet que l'on a pu retravailler en accord avec le maire de Chennevières, par rapport à des éléments qui avait été évoqués. Et donc c'est une vue beaucoup plus globale ; et donc c'est dans ce cadre-là que nous travaillons, et donc je peux une nouvelle fois vous affirmer que la médiathèque, elle se mettra bien en place ; en revanche, nous regardons peut-être à modifier une question de positionnement géographique pour la rendre plus proche de l'école, et je crois que c'est une cohérence par rapport à l'école, contrairement à ce qui a pu être donné comme information, au fond un peu d'intox, de dire que c'était annulé. Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors du dernier Conseil, rien n'est annulé, voire même avec une instrumentalisation de l'entreprise qui est en charge d'une partie des travaux que j'ai reçue avec mon collègue Bernard GAUDIÈRE, on a pu lui expliquer, et il l'a pleinement compris. Donc voilà, je crois que l'on vous apporte toutes les réponses nécessaires sur ce sujet et, pour nous, d'avoir de la culture autour de ces quartiers, c'est absolument essentiel. Je peux vous dire que Patrice LATRONCHE notamment y veille de très près, et donc on portera aussi ces ambitions de façon encore plus forte à travers les deux médiathèques de la Ville. Bien on va maintenant revenir à la délibération. Je vous propose de passer au vote.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 à 31)

Participation de la Ville au financement des postes d'adultes relais.

Commissions concernées:

2ème commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme 1ère commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies 6ème commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative

Rapport présenté par M. LHOSTE

« Bonsoir Monsieur le Maire, chers élus, bonsoir à tous,

Donc je vous propose effectivement de voter cette délibération groupée, du 23 au 31, puisque cela concerne un lot d'associations. Depuis la séance du 27 juin 2001, le Conseil municipal et la Ville de Champigny-sur-Marne s'étaient engagés à co-financer des postes d'adultes relais pour des associations campinoises. La participation de la Ville est fixée à 10 % du coût total du poste en complément des 90 % versés par l'État soit, après la revalorisation au 1^{er} juillet 2020, une participation pour la Ville de 2208,34€ pour un poste en année pleine. Ce principe de participation de la Ville a été reconduit par délibération du Conseil municipal chaque année et fait l'objet d'une délibération particulière pour chaque association en fonction des conventions signées entre l'État et les associations et des contrats de travail qui en découlent. Pour mémoire, sur ce dispositif « adultes relais », il a été créé par le Comité interministériel des villes du 14 décembre 1999. Il s'adresse à des personnes adultes en recherche d'emploi résidant dans des quartiers en politique de la ville, où ces personnes sont mises à disposition par CDI ou CDD de 3 ans, renouvelables une fois, auprès des collectivités territoriales, des EPCI, des offices public HLM ou des associations afin de mener des actions de médiation sociale, des actions de soutien aux projets associatifs.

À Champigny-sur-Marne, ce dispositif est exclusivement utilisé par le monde associatif, la ville participant au co-financement.

Les nouvelles orientations budgétaires de l'État en matière de politique de la ville montrent une volonté marquée de faire perdurer et de renforcer ce dispositif. En effet, le projet de loi de finances 2019 prévoyait la création, au niveau national, de 1 000 nouveaux postes. Localement, à la fin de l'année 2019 et au cours de l'année 2020, l'État a procédé au renouvellement de trois conventions adultes relais sur le territoire de notre Ville, donc c'est au bénéfice des associations Union Tremplin Socioculturelle France, Femmes Relais et l'ASFEC. Il a été aussi décidé qu'il y avait une création de 4 nouveaux postes pour l'association Union Tremplin Socioculturelle France, Fondament'all, Festi6tés et l'Office Municipal des Migrants. Cela porte le nombre de postes d'adultes relais sur Champigny-sur-Marne à 15 postes, dont un qui n'est actuellement pas occupé, l'association IRO-O étant à la recherche d'une bibliothécaire depuis 2020. Donc vous trouverez dans ce rapport le détail des conventions des postes adultes relais en date du 7 octobre 2020.

La participation de la ville de Champigny-sur-Marne au co-financement des postes adultes relais s'élève pour l'année 2020 à un montant total de 28 529 €.

Ainsi il est proposé au Conseil municipal d'approuver la participation de la Ville pour l'année 2020 à hauteur de 10 % pour les postes d'adultes relais au sein des associations suivantes : Proximité, Union Tremplin Socioculturelle France, Femmes Relais Médiatrices Interculturelles de Champigny, Soutien Échanges Familles Collège Paul Vaillant-Couturier, Régie de Quartier des Mordacs, IRO-O, Fondament'all, Office Municipal des Migrants et Festi6tés.»

Monsieur le Maire

« Merci, est-ce qu'il y a des interventions ? »

Mme ADOMO

« Juste pour signaler qu'il faut peut-être rappeler aux élus qui siègent au sein de ces associations de ne pas prendre part au vote. »

Monsieur le Maire

« Absolument. Je pense que c'était l'intervention de M. SY. »

M. SY

« Tout à fait. »

Monsieur le Maire

« Mais faites-le M. SY. »

M. SY

« Je suis directement concerné par l'une de ces associations, donc je ne participerai pas au vote. »

M. SOLARO

« La même chose, je suis dans le CA de L'Office Municipal des Migrants, donc je ne prendrai pas part au vote. »

Monsieur le Maire

« Parfait. Vous voyez, pour compléter un peu ce que je disais concernant la médiathèque, on a renforcé encore le soutien à des postes d'adultes relais qui interviennent sur le secteur. Il y en avait qui existaient déjà, mais on en a créé des complémentaires pour renforcer l'action dans ce quartier, preuve que les choses vont bien dans ce sens-là. Donc je vous propose de passer au vote.»

Il est rappelé que <u>conformément à la loi de 2013 relative à la transparence de la vie</u> <u>publique en matière de déclarations d'intérêts</u>, les élus intéressés à la décision d'octroi d'une subvention ou siégeant dans les conseils d'administration des associations mentionnées ci-dessous doivent se faire connaître et ne pas participer au vote.

Délibération n°23

Association Proximité

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°24

Association Union Tremplin Socioculturelle France

M. SY, président de l'association Union Tremplin Socioculturelle France ne participe pas au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°25

Association Femmes Relais Interculturelles Médiatrices de Champigny

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°26

Association Soutien Echanges Familles Collège Paul Vaillant Couturier

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°27

Association Régie de quartier

ADOPTE A L'UNANIMITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>Délibération n°29</u> Association Festi6T

ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>Délibération n°30</u> Association Fondament'all

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°31

Office Municipal des Migrants

M. SOLARO membre de l'association Office Municipal des Migrants ne participe pas au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

32)

Nouvelle initiative culturelle : « La saison des résidences »

Commissions concernées:

1ère commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

6ème commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative

Rapport présenté par M. SLIMOVICI

« Ce nouveau dispositif s'appelle « la saison des résidences ». Je vais faire un résumé ; si l'adjoint à la culture veut apporter des précisions... Ce dispositif a pour volonté d'initier de nombreux projets dans chacun des dix quartiers, et donc de mettre en place des résidences artistiques avec l'ambition de faire découvrir, et surtout de mettre en partage ces processus de création dans les domaines les plus variés. Ce sera fait sur un rythme saisonnier, avec un accueil pour une durée allant de 12 à 24 mois. Chaque artiste réfléchira à différents modes de partage de son travail en cours. La délibération porte aussi sur l'autorisation pour la Ville de Champigny-sur-Marne à solliciter la direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France pour une subvention de 20 000 €. Après, il y a dans le dossier des précisions sur la première initiative qui sera au niveau de l'école Marcel Cachin, dans le quartier du Maroc, où les élèves pourront s'impliquer dans le travail d'un plasticien.

Il y a une question de M. MAILLER en commission, qui était sur l'accompagnement des contrats d'objectifs et de moyens pour aller au-delà de ces 20 000 €, et il demandait quels sont les critères d'attribution des bourses. Je vais vous donner les réponses qui ont été apportées. Le partenariat avec la DRAC est en cours de discussion pour tendre à la signature, comme en 2021, de contrats d'objectifs de territoire pluriannuels qui incluraient La saison des résidences, mais aussi un éventuel contrat de territoire lecture pour accompagner la politique de lecture publique de la Ville. En amont de ce partenariat, la DRAC a prévu pour la Ville une subvention de 20 000 € qui correspond à 50 % du coût des deux premières résidences. Les artistes en résidence sont proposés par la municipalité sur trois critères principaux : la qualité de leur projet artistique en cours ou à

venir et la possibilité de mettre ce projet en partage avec le public choisi (pour le premier, ce seront des élèves de l'école primaire), l'expérience acquise dans des projets similaires, et troisième critère, la disponibilité. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a des interventions ? »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Si nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative intéressante qui va dans le sens d'un soutien nécessaire au secteur de la culture durement impacté par la crise que nous traversons et d'une diffusion plus large d'une culture diversifiée, il nous semble qu'elle pourrait être améliorée. C'est un peu ce que j'ai évoqué lors de la commission. Tout d'abord, la durée que vous proposez pour ces conventions de résidences d'artistes nous paraît trop courte pour permettre au candidat retenu de réellement diffuser la culture sur la Ville et mener un projet pérenne. Nous pensons que cette durée pourrait être de trois ans avec une possibilité, tous les ans, d'y mettre un terme, si cela ne convenait pas. Cela permettrait de ne pas être sur des actions d'un jour, ou plutôt d'une année, mais de les inscrire dans le temps et ainsi de donner des perspectives au candidat retenu. Et cela n'empêche en rien d'avoir une pluralité d'artistes en résidence.

Ensuite, il nous semble que cette démarche doit afficher clairement une priorité pour les artistes campinois, que nous devons soutenir encore plus aujourd'hui, et nous pensons aussi que les critères d'attribution de 15 ou 20 000 € soient plus clairement définis.

Enfin nous pensons que le choix des artistes doit être discuté et approuvé en toute transparence, notamment au Conseil municipal.

Par ailleurs, cela va un peu dans le sens aussi de tout ce que nous avons évoqué jusqu'à présent : à quel moment le Conseil municipal, et notamment votre opposition, pourront participer, parce que je pense que mon collègue et moi-même, et nos autres collègues, nous avons certainement pas mal de choses qui pourraient améliorer encore les propositions que vous faites et qui pourraient nous permettre aussi de les enrichir? »

M. SOLARO

« Comme je l'avais dit à la commission, j'ai déjà participé à ce genre de projet. En général, cela se fait sur appel à projets. Si c'est le cas, où seront-ils diffusés ? »

Monsieur le Maire

« Je crois qu'il y avait Mme CAPORAL, »

Mme CAPORAL

« En fait, c'est la même question que M. SOLARO. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Je vais laisser Patrice LATRONCHE vous apporter les éléments. »

M. LATRONCHE

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous,

Donc, M. MAILLER, effectivement, pour répondre à votre question, on en avait déjà discuté en commission pour les trois ans. C'est vrai que l'on avait fait le choix de faire sur une année parce que, sur une année, un artiste peut s'exprimer dans les écoles ou dans les lieux qui sont dédiés à cela et que, sur trois ans, vous parliez de solidarité pendant la commission, eh bien c'est vrai que l'on avait le choix de faire travailler des artistes pendant une année plutôt qu'un même artiste pendant trois ans. C'est aussi une

ouverture. La plupart des résidences dans les écoles, ou que ce soit dans les lieux culturels - et vous-même, c'est ce que vous aviez dit à la commission - effectivement se font sur des périodes plus courtes. Donc une année pour permettre à des élèves, des enfants de l'école primaire, de participer à des créations artistiques, c'est mieux que de le faire pendant une semaine deux semaines ou trois semaines. Et pendant une année, les enfants peuvent assister à un parcours de création artistique et on va renouveler tous les ans les propositions; des propositions artistiques différentes, que ce soit arts plastiques, musique, théâtre, chant, danse, écriture, clowns, cirque. Voilà, vous avez à chaque fois des panels d'expression artistique différents que l'on peut renouveler d'une manière régulière.

Ensuite le choix des artistes : ils sont proposés, par rapport aux activités, par la direction des politiques culturelles. Vous parlez effectivement d'appel à projets, M. SOLARO. Dans la réponse qui avait été faite tout à l'heure par David SLIMOVICI, il a été omis qu'effectivement qu'un contrat d'objectifs, à partir de 2021, était en étude avec la direction des Affaires culturelles, qui inclurait La saison des résidences, mais aussi un éventuel contrat territoire d'écriture pour accompagner la politique de la lecture publique de la Ville. Donc, effectivement, le contrat d'objectifs se mettra en route en collaboration avec la DRAC.

Où seront diffusés les appels à projets à destination de tous les artistes ? Et les critères à déterminer sur le choix des artistes ? Effectivement, pour le moment, ils sont déterminés par la direction politique culturelle de la Ville en fonction des trois critères, pour le moment, sur cette année, qui avait été déterminés, c'est-à-dire la qualité de leurs projets artistiques en cours et à venir et la possibilité de le mettre en partage avec un public choisi, l'expérience acquise lors des projets similaires de la part de tous les artistes, et surtout aussi la disponibilité des artistes. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Mme LE LAGADEC. »

Mme LE LAGADEC

« Merci, Monsieur le Maire. Je trouve que c'est un projet assez intéressant. Il y a un petit point qui éventuellement peut être rajouté et qui paraîtrait particulièrement important, notamment puisque le premier projet est dans une école : est-ce qu'il est possible de mettre en avant aussi une collaboration entre une classe, un enseignant et un artiste ? Cela permettrait à chaque fois de mettre en avant cette éducation artistique qui fait souvent malheureusement encore un peu trop défaut dans nos écoles, et donc développer chez des enfants les différents... Mettre en avant un artiste campinois et en même temps participer à l'éducation artistique des enfants de notre Ville : voilà la proposition que je voulais soumettre aux collègues de la Ville. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? »

M. MAILLER

« Oui, alors peut-être que là où je ne vous rejoins pas : le fait de proposer une année à un artiste, je ne suis pas sûr que ce soit quelque chose qui nous permette de gagner en qualité et d'inscrire la culture dans le temps. La solidarité justement, c'est plutôt d'aller vers trois ans, parce que trois ans, ça lui donne une perspective sur la ville, et cela permet de construire un réel projet qui peut, comme le dit ma collègue, être développé plus précisément avec des enseignants particuliers dans des classes, et peut-être même l'élargir. Et quant au choix des artistes, en tout cas sur les appels à projets, est-ce que la commission à laquelle nous participons et que vous présidez ne peut pas être aussi le lieu de débats, d'échanges sur ces éléments-là et sur la stratégie que l'on pourrait être

amenés à faire et travailler sur ces appels à projets ? Parce que je pense que plus on est nombreux à les partager avec bien sûr l'œil expert de la direction de la Culture, cela permettrait, je pense, d'enrichir ce que vous nous proposez qui me paraît aller, de toute façon, dans le bon sens. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi je voulais revenir sur le comment. Comment les artistes campinois, éventuellement, seraient informés de ces appels à projets, parce que je n'ai pas compris la réponse. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions, interventions ? Non. Je vais laisser Patrice LATRONCHE compléter. »

M. LATRONCHE

« Mme CAPORAL, comment informer les artistes campinois ? je peux vous dire qu'on réfléchit déjà à travailler avec des artistes campinois sur une saison. On a déjà réfléchi à comment les faire intervenir sur une saison, dans une école, sur des thématiques bien précises. Alors après, la diffusion des appels à projets, pour aller plus loin, je pense que la direction des politiques culturelles a les réseaux pour faire la diffusion de ces appels à projets sur des réseaux compétents et professionnels. Est-ce que cela répond à votre question ? »

Mme CAPORAL

« Partiellement, mais bon... »

Monsieur le Maire

« Simplement, pour compléter, je rappelle qu'une commission thématique, c'est une commission où l'on débat des délibérations qui viennent au Conseil municipal, ce n'est pas une commission d'attribution, M. MAILLER. Alors je comprends bien que vous souhaiteriez - c'est le débat que l'on a eu tout à l'heure sur l'article L 2122-22 - que le maire n'ait pas de pouvoir, et maintenant vous souhaitez aussi que les adjoints n'aient plus rien à dire, au fond, et que ce serait une commission un peu ad hoc qui déciderait un peu de tout. On en revient au grand référendum, et puis on ferait des grandes assemblées plénières à l'hôtel de ville, et on voterait tous ensemble. Ce serait formidable. »

M. MAILLER

« Ben oui. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas tout à fait cela, les institutions en France. Le temps de la Révolution viendra peut-être un jour mais, pour l'instant, on n'en est pas là, et donc je vais vous proposer de passer au vote de cette délibération. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

33)

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association Femmes Relais Médiatrices Inter Culturelles à l'occasion de son accompagnement d'une famille ayant vécu un féminicide.

Commissions concernées :

6ème commission : Politique culturelle, Politique sportive, projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative,

1ère commission: Finances, Affaires générales, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Formation du personnel, Handicap, Nouvelles technologies.

Rapport présenté par C. ARRON

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous,

Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Femmes Relais Médiatrices Inter Culturelles à l'occasion de son accompagnement d'une famille ayant vécu un féminicide. L'association des Femmes Relais Médiatrices Inter Culturelles, dans le cadre de ses activités, accueille et accompagne de nombreuses femmes victimes de violences conjugales, en lien avec les autres professionnels sur la question. Elle est une actrice importante dans la lutte contre les violences conjugales et l'aide aux victimes sur le territoire, et participe activement au réseau inter partenarial de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales piloté par la Ville de Champigny-sur-Marne. Dans ce champ, l'association propose un accompagnement dans la démarche administrative et peut effectuer de l'interprétariat pour les victimes non francophones.

Suite au féminicide survenu à Champigny-sur-Marne le 25 septembre 2020, l'association a apporté une aide particulière à la famille de la victime venue spécialement du Brésil. Il est demandé au Conseil municipal d'attribuer une subvention municipale exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association des Femmes Relais Médiatrices Inter Culturelles pour l'accompagnement d'une famille ayant vécu un féminicide. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas, je vais proposer de passer au vote, mais avant je vais vous dire un mot sur cette situation, ô combien particulière, parce qu'évidemment vous imaginez bien que les frais d'obsèques ne représentaient pas cette somme. Il se trouve qu'une autre association est intervenue et a organisé une collecte. Sabrina ABCHICHE a suivi cela de très près. On les a reçus à deux reprises : Sabrina au moins quatre fois, moi, je les ai reçus deux fois pour voir comment nous pouvions les accompagner. La situation était particulière, car nous avions un homme et une femme qui n'étaient pas de nationalité française, ils étaient en situation irrégulière sur notre territoire, ce qui peut peut-être, expliquer pourquoi la femme n'avait pas pris de mesures pour se protéger et qu'elle était restée dans l'ombre, cela lui a sans doute coûté la vie devant ses deux enfants. Nous avons donc, avec l'association, cherché un financement. Et puis, au-delà de cela, on a fait, avec le cabinet, un travail de suivi afin d'accompagner la famille, y compris la famille qui venait du Brésil, dans le cadre d'une procédure judiciaire, pour récupérer les deux enfants qui n'étaient pas issus de la même union. Donc voilà, un dossier humainement compliqué sur lequel nous avons été très très vigilants afin d'accompagner au mieux la famille et les deux enfants.

C'est aussi l'occasion pour moi, de vous dire ce qui a été pensé, à la suite de cet incident et aussi de celui du Bois l'Abbé, en accord avec Paris Habitat. Une proposition a été étudiée pour les locataires situés au-dessus du commissariat du Bois l'Abbé, et qui ne veulent plus résider là, compte tenu du nombre de fois où ils ont reçu des tirs de mortiers. J'ai donc proposé à Paris Habitat de reloger les personnes qui sont là, dans les prochains mois, et de travailler, en collaboration avec les services du ministre de l'Intérieur, à la fois Gérald DARMANIN qui s'est déplacé jusqu'à Champigny, et aussi Marlène SCHIAPPA, qui m'a donné un accord hier pour que le ministère de l'Intérieur prenne en charge une partie des locaux avec un double objectif: pouvoir loger parfois des fonctionnaires de police qui viennent de province et qui ne peuvent se loger, mais aussi, et surtout je dirais, de pouvoir disposer d'un certain nombre de logements pour les mettre à disposition d'une association œuvrant dans le cadre des violences faites aux femmes. Bien sûr, les choses sont à définir, les principes ont été actés, mais il reste

encore à définir les modalités et les questions de financement. Cela permettrait à cette association de disposer d'hébergements d'urgence afin de retirer, dans les plus brefs délais, de leur logement les conjointes battues. En effet, la difficulté réside dans le relogement rapide de ces femmes afin de les mettre en sécurité. Il s'agit des femmes et aussi des enfants. Cette possibilité de disposer de logements au-dessus d'un commissariat, en installant dans ces logements des boutons d'alerte, serait une bonne solution. Nous devons donc avancer sur ce point. Cette question avancera aussi au niveau du Territoire nous avons pris une initiative, au niveau du territoire ParisEstMarne&Bois, de nommer un vice-président en charge de ce sujet, de telle manière à territorialiser aussi les questions d'urgence de cette nature, de telle manière que les conjoints violents ne puissent pas avoir rapidement l'adresse des femmes qui sont battues. Donc voilà ce qui a été fait, les options qui ont été avancées, suite à cette situation au Bois l'Abbé et à ce féminicide. Alors, bien évidemment, tout cela est soumis à un accord de l'État qui sera forcément partie prenante au dispositif mais, pour l'instant, j'ai un accord plus que de principe de la part notamment de la ministre déléguée, Marlène SCHIAPPA. Je vous propose de passer au vote de ce rapport.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

34)

Bail emphytéotique : Implantation d'une centrale de géothermie sur le site du Stade René Rousseau.

Commission concernée:

1ère commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

Rapport présenté par Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à tous,

Je vous présente la délibération concernant la signature d'un bail emphytéotique pour l'implantation d'une centrale de géothermie sur le site du stade René Rousseau.

Dans le cadre de l'extension du réseau de géothermie campinois à l'ouest de la commune, les études d'implantation ont conclu à la pertinence de l'installation de la future centrale et du puits géothermal à l'arrière du stade René Rousseau. L'emprise nécessaire à ces installations est de 4270 mètres carrés, situés 103, boulevard de Stalingrad. Un accès adapté aux poids lourds sera proposé. Les modalités de reconstitution des locaux supprimés ou déplacés pendant le chantier feront l'objet d'une convention ultérieure entre la ville et l'EPCG.

Il est proposé de signer un bail emphytéotique administratif d'une durée de 99 ans à compter de sa date de signature moyennant une redevance d'un montant conforme à l'avis du service des Domaines de 2 000 € par an.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le bail emphytéotique administratif et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.»

Monsieur le Maire

« Bien merci. Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

35)

Prise en charge des frais engagés par les élus et les agents territoriaux de la ville dans le cadre du service ou de la formation pour le déplacement, la restauration et l'hébergement.

Commission concernée:

1ère Commission: Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

Rapport présenté par Mme THIROUX

« Cette délibération concerne la prise en charge des frais engagés par les élus et les agents territoriaux de la Ville dans le cadre du service ou de la formation pour le déplacement, la restauration et l'hébergement. En effet, les fonctionnaires territoriaux ainsi que les agents titulaires peuvent prétendre, sous certaines conditions, au remboursement de frais de transports, de repas et d'hébergement lorsqu'ils se déplacent pour les besoins du service. Les élus, eux aussi, peuvent prétendre au remboursement de ces frais lors de l'exercice normal de leur mandat dans les mêmes conditions que les fonctionnaires territoriaux. Le Conseil municipal doit donc fixer les taux de remboursement forfaitaire des frais de repas, des frais d'hébergement occasionnés par le déplacement des élus et des agents dans la limite des taux maximums fixés, soit actuellement 17,50 € pour les frais de repas et 70 € pour les frais d'hébergement, et préciser les modalités de remboursement de ces frais de transport relatifs à ces déplacements. C'est donc le tableau que l'on trouve dans la délibération.

Dans des situations particulières, des règles dérogatoires peuvent être adoptées en montant le remboursement de la nuit à 90 €.

Il est bien sûr rappelé que tout remboursement est soumis à la délivrance préalable d'un ordre de mission signé par l'autorité territoriale ou la personne ayant délégation pour le maire. Aussi il est proposé au Conseil municipal d'autoriser les remboursements des frais de déplacement des élus et du personnel communal dans les conditions suivantes. Ce sont les montants maximums.

Je n'ai pas de questions des commissions sur ce sujet. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Qui est pour ? Abstentions ? Refus de vote ? »

ADOPTE A L'UNANIMITE

36)

Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2021.

<u>Commission concernée</u>:

1ère commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal -Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies.

Rapport présenté par Mme THIROUX

« Cette délibération concerne la fixation de la rémunération des agents recenseurs pour l'année 2021. En effet, la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement vont être confiées à une équipe de quatorze agents recenseurs. Ils sont donc chargés du recensement de 2 644 logements tirés au sort. La collecte sur le terrain se déroulera du 21 janvier au 27 février 2021. L'équipe en charge du recensement comprendra une coordinatrice communale, une adjointe et quatorze agents recenseurs. Ces agents peuvent être salariés ou retraités, mais ne peuvent en aucun cas exercer des fonctions

électives au sein de la commune qui les emploie. La sélection de l'équipe s'organise au moyen d'un appel à candidatures en interne. La dotation forfaitaire Insee pour 2021 s'élève à 13 760 €; le budget prévisionnel 2021 est estimé à 14 445,22 €, dont vous avez aussi le détail dans un tableau joint dans la délibération.

En commission, nous avions une question de M. SY qui souhaite connaître le nombre d'agents impliqués dans le recensement et les critères de sélection de ceux-ci. Il demande également si la rémunération est la même qu'en 2019. Donc je le redis pour mémoire : le recensement de la population est assuré par une équipe composée d'une coordinatrice, d'une adjointe à la coordinatrice et de quatorze agents recenseurs. La rémunération est identique à celle de l'année dernière et selon les mêmes bases. La sélection s'effectue par appel à candidatures lancé auprès des agents municipaux. Les candidatures sont ensuite étudiées ; celles correspondant aux attentes sont proposées pour entretien. Les critères de sélection sont les suivants : la motivation de l'agent, sa disponibilité pendant la période de recensement, en particulier les soirs et le weekend, sa faculté à gérer sa relation avec l'usager, son savoir-être, sa capacité à assumer une charge de travail intense dans un court laps de temps, sa faculté à rebondir face à des difficultés rencontrées dans l'agencement de ses enquêtes de recensement, et enfin son expérience avérée et concluante en matière de recensement. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a une question, une intervention ? Je vous propose de passer au vote.»

ADOPTE A L'UNANIMITE

37)

Création d'un poste de directeur de l'entretien et de la restauration.

Commission concernée:

1ère commission : Finances — Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal — Formation du personnel — Handicap — Nouvelles technologies.

Rapport présenté par Mme THIROUX

« Il s'agit de la création d'un poste de directeur de l'entretien et de la restauration. Il s'agit bien entendu d'une régularisation puisque le poste existe déjà. Le poste de directeur requiert des aptitudes spécifiques puisqu'il convient donc de mettre en œuvre le projet politique de l'équipe municipale, piloter la mise en œuvre du plan d'action du temps méridien et accroître l'accompagnement des enfants autour de la question de l'éducation alimentaire, décliner la politique de coopération intercommunale du SIRESCO, conforter le lien/travail conjoint des trois équipes de terrain et veiller aussi à l'animation des trois services et du secteur administratif. Ainsi, pour tenir compte du haut niveau de compétences attendues d'une part, des difficultés de recrutement dans le secteur liées au faible nombre de candidats fonctionnaires d'autre part, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à créer ce poste de directeur de l'entretien et de la restauration pour répondre à l'ensemble de ces enjeux et, si besoin, de recruter un agent contractuel par contrat de trois ans.»

Mme LE LAGADEC

« Merci Monsieur le Maire. À la lecture de la délibération, je ne peux que me féliciter que la nouvelle municipalité en place partage les objectifs que s'est fixés le SIRESCO, entre autres améliorer la qualité de la restauration scolaire, renforcer donc l'appel aux circuits courts avec un certain nombre d'objectifs qui sont désignés, mais dans cette délibération, je regrette fortement que ce poste soit ouvert à des agents contractuels. Il y a des agents fonctionnaires qui sont tout à fait compétents dans ce domaine, formés, donc de haut

niveau. Pour notre part, nous voterons contre cette délibération, uniquement pour cette raison-là. »

M. SY

« Merci, Monsieur le Maire. Donc mon intervention va exactement dans le même sens que ma collègue. On a déjà dit, lors du précédent Conseil, que nous voterons contre cette délibération, non pas sur le principe de la création du poste, mais sur le fait que vous saisissez la possibilité offerte par le gouvernement Macron de recruter des contractuels en lieu et place de titulaires, fragilisant un peu plus le statut de la fonction publique. »

Monsieur le Maire

« Je vais vous donner quand même une petite précision. Ce n'est pas le gouvernement de Macron, c'est juste la loi. On applique la loi et on utilise effectivement le levier qui nous permet d'avancer. Ceci étant, vous pourrez noter, et vous pourriez nous faire ce crédit, que pour les deux postes que nous avons créés lors des précédentes délibérations, que ce soit le poste de directeur général des services ou le poste de directeur informatique, on a bien procédé à l'identique, et vous-même, M. MAILLER, vous avez dit « je peux comprendre et je ne suis pas contre pour le poste de DSI ». Et bien nous avons travaillé à fond, on a reçu 127 candidatures au total, et sur les 127 candidatures, nous avons opéré un choix qui est bien un fonctionnaire de la fonction publique territoriale. Donc c'est bien le choix que nous souhaitons faire pour l'ensemble des postes, mais on ne s'interdit rien, parce que dans la vie, il ne faut jamais rien s'interdire. Voilà, c'est dans ce sens-là que je vous invite à voter cette délibération, et vous pouvez nous faire au moins crédit de la façon dont on a procédé pour les deux précédents recrutements.»

M. MAILLER

« Oui, j'allais justement vous féliciter d'avoir recruté sur ces deux postes-là des titulaires. Mais le fait simplement d'utiliser cette petite option qui est offerte par le gouvernement Macron, à travers la loi dont vous parlez, c'est fragiliser toujours un peu plus le statut luimême, alors que, contrairement à ce que notre collègue nous a dit, dans la restauration scolaire, comme l'a dit très clairement aussi Mme LE LAGADEC, nous avons des fonctionnaires qui sont parfaitement en mesure de le faire. Que vous utilisiez cette possibilité une fois que vous n'avez pas pu recruter, que vous n'avez pas trouvé les compétences, me paraîtrait plus sain. Le fait d'ouvrir une porte, une fois qu'elle est ouverte, on la referme très difficilement. »

Monsieur le Maire

« Alors peut-être que vous n'avez pas une conscience tout à fait précise des réalités que constitue la gestion des ressources humaines d'une collectivité de la taille de Champigny et des impératifs qui sont les nôtres. Le poste est vacant aujourd'hui et, compte tenu de la situation sur ce poste, on a besoin d'avancer vite. On ne peut pas se permettre dans la délibération de fermer la porte à une catégorie de personnes et s'apercevoir au bout de deux ou trois mois, compte tenu du processus de recrutement, que cela ne fonctionne pas, et qu'il faut relancer à nouveau un processus et prendre une nouvelle délibération. Dans ce cas, nous mettrions une fragilité très forte sur un service qui est le premier service public que rend la collectivité aujourd'hui à travers les 6 500 enfants qui déjeunent quotidiennement dans les centres de restauration scolaire? Donc c'est vraiment un élément important, et c'est pour cela que l'on ne s'interdit rien, mais je vous le redis : faites-nous au moins crédit de vouloir aller dans ce sens-là, et on vous en a déjà donné la démonstration.

À propos de la remarque de Mme LE LAGADEC concernant le SIRESCO, pour ce qui est des objectifs du SIRESCO, on va être très vigilants, vous pouvez compter sur les membres du Conseil municipal qui siègent au Conseil syndical du SIRESCO. Je partage totalement la

lettre de mission que s'est fixée le président du SIRESCO, M. BOUYSSOU, maire d'Ivry. On n'a pas vraiment les mêmes options politiques, cela ne vous surprendra pas, mais le jugement qu'il a tiré de la gestion du SIRESCO, de la qualité des prestations fournies par le SIRESCO était éminemment plus difficile, plus dur que celui que j'aurais pu faire. Et donc on attend, au cours des prochains mois, des changements très forts sur cette question, et qu'au fond la lettre de candidature qu'il a formulée dans le cadre de son élection à la tête de ce syndicat se concrétise de façon forte par des ambitions à la hauteur des enjeux. Et quand j'ai pris la parole au sein du Conseil syndical, je l'ai fait à la fois au nom de Champigny bien évidemment, mais aussi au nom d'Aubervilliers, parce que la Maire d'Aubervilliers a exactement la même position que moi sur le sujet en sachant que, à la différence d'autres communes, comme par exemple la commune de Choisy-le-Roi dont le Maire avait pris une position dans sa campagne très forte en disant qu'il sortirait du SIRESCO après son élection, vous remarquerez que nous n'avons pas inscrit cela dans notre programme, mais qu'on ne s'exclut rien. Je l'ai dit très clairement au président BOUYSSOU en lui expliquant que si les changements s'opéraient de façon forte, on ne s'interdisait pas de continuer à travailler ensemble, mais que si les changements n'étaient pas là, on ne s'interdisait pas non plus d'arrêter la collaboration avec le SIRESCO. Donc tout est entre les mains aujourd'hui du SIRESCO, avec une attente très forte. Alain CHATAUD suit de près ces éléments-là. Le président BOUYSSOU lui a proposé de devenir vice-président pour les suivre de près. On sera extrêmement attentifs quant au respect des objectifs de la nouvelle politique qui a été proposée par le président du SIRESCO. Voilà pour être complet. Donc je vous propose maintenant de passer au vote.»

ADOPTE A LA MAJORITE

38 votes pour 3 procurations 9 avis contre dont 1 procuration

Mme CAPORAL Chrysis, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François, Mme LE LAGADEC Jeannick, M. LURIER Yvon, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou.

2 abstentions

Mme ADOMO Caroline, M. SOLARO Sylvain

38)

Création d'un poste de chef de police municipale.

Commission concernée:

1ère commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies.

Rapport présenté par Mme THIROUX

« Le Conseil municipal est invité à approuver par délibération la création d'un poste de chef de la police municipale. En effet, dans de trop nombreux quartiers de Champignysur-Marne l'espace public est fortement dégradé : incivilités commises, rixes récurrentes, nuisances et pollutions de toutes sortes portent atteinte à la tranquillité, la propreté, la salubrité des lieux, suscitant une insécurité croissante chez les Campinois.

Face à ce constat, l'un des engagements de l'équipe municipale lors de la dernière campagne électorale était de mettre en place une police municipale et de la positionner comme un véritable service de proximité, travaillant en étroite collaboration avec la police nationale. Le but est de renforcer la présence policière dans l'espace public afin de pouvoir y évoluer en toute tranquillité, et que soient respectées les règles indispensables à une vie quotidienne apaisée. Cela permettra ainsi à la police nationale de se recentrer sur ses missions prioritaires et régaliennes.

Pour cette police municipale, il est proposé de créer dans un premier temps un poste de chef de la police municipale qui aura les missions suivantes : mettre en place et conduire le projet politique de l'équipe municipale qui vise à déployer une police municipale de proximité, réaliser un diagnostic local de sécurité, créer le service de police municipale de Champigny-sur-Marne et construire son projet de service qui permettra de définir les moyens à mobiliser, constituer l'équipe des agents de police municipale, formaliser la convention de coordination établie conformément aux dispositions de l'article L. 2212.6 du code général des collectivités territoriales.

Dans un second temps, lorsque le service de police municipale sera créé, il ou elle aura pour principales missions de coordonner les activités du service de police municipale, déployer les moyens nécessaires à la surveillance, la prévention et la répression des infractions, proposer des plans d'actions et d'interventions d'ordre prioritaire, piloter la gestion et le contrôle des procédures administratives, animer l'équipe, établir chaque année un rapport d'activité et bilan, piloter en interne la coordination avec la police nationale et la RATP, participer aux missions internes et externes en matière de prévention et de sécurité publique.

Ainsi, pour tenir compte du niveau de compétences attendues d'une part, et des difficultés de recrutement liées au faible nombre de candidats fonctionnaires d'autre part, il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à créer ce poste de chef de police municipale pour répondre à l'ensemble de ces enjeux et, si besoin, de recruter un agent contractuel pour un contrat de trois ans.»

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? »

M. SY

« Merci, Monsieur le Maire. Mon intervention de ce soir va être légèrement modifiée dans la mesure où il était question en commission, et encore ce soir à l'ordre du jour qui nous a été envoyé, de la création d'un poste de directeur de la police municipale; et, ce soir, en arrivant, nous apprenons que ce n'est plus un poste de directeur de la police municipale mais un poste de chef de la police municipale. L'intervention que j'avais prévue avait peut-être un lien avec ce changement, car le cadre juridique vous l'interdit peut-être...

Ensuite, à l'heure où de nombreux Campinois éprouvent de grandes difficultés à se nourrir et à finir les fins de mois, Campinois que vous refoulez via le CCAS vers les associations locales de solidarité qui, aujourd'hui, n'ont plus les moyens de répondre à toutes ces nouvelles demandes, ne pensez-vous pas, Monsieur le Maire, qu'il y a d'autres priorités que la création d'un tel poste ?

Enfin si la sécurité sur notre commune reste un enjeu fort qu'il faut traiter dans son ensemble, la création d'un tel poste doit-il être aujourd'hui prioritaire, notamment quand on voit l'incapacité de votre collègue et voisin, maire de Joinville, qui dispose lui-même d'une police municipale à prévenir et empêcher la soirée de trois cents personnes qui défraie aujourd'hui la chronique ? Et, visiblement, ce n'était pas la première fois, puisque cela perdurait depuis un petit moment. Portons plutôt assistance aux Campinoises et aux Campinois dans le besoin, et exigeons des effectifs supplémentaires et des moyens supplémentaires de police nationale. Exigeons ensemble la mise en place de la police de proximité obtenue par la précédente majorité.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, nous voterons contre cette délibération pour ces deux raisons-là. Juste une dernière question : nous aimerions savoir ce qui vous a poussé à changer l'intitulé de ce poste. »

M. SOLARO

« Oui, on est bien conscients que le droit à la sécurité est un droit important, mais il me semble que l'on met un peu la charrue avant les bœufs. Il y a une réflexion à avoir sur la sécurité en général, sur le vivre-ensemble, etc. Et ce n'est pas, forcément, uniquement avec de la police qui donne une image plutôt de l'ordre du répressif que l'on va pouvoir solutionner tous ces problèmes. Cela demande une réflexion plus vaste, et on aimerait y être davantage associés, donc on va s'abstenir sur cette délibération. »

M. LURIER

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je reprendrai entre autres pour mon argumentation l'argument que j'ai exposé lors de la commission numéro 1, à savoir que j'ai l'impression que l'on met la charrue avant les bœufs. Pourquoi nommer le chef alors que l'on n'a pas véritablement acté la création du service, même si j'entends bien qu'il a une mission de prospection ? Mais il me semble que l'on aurait pu avoir un débat ou une présentation de votre part et de la majorité pour dire exactement ce que recouvre le concept, pour Champigny, de police municipale. Certes, on a quelques éléments dans la fiche de présentation, mais il manque quand même certains éléments, et en particulier un qui me semble fondamental, c'est de savoir si dans cette police ou ce service qui sera créé, les agents qui en font partie seront armés ou non; et, si oui, de quel armement disposeront-ils ? Est-ce que ce sera un armement létal ou pas ? Ça, c'est à mes yeux une question un petit peu fondamentale.

Il n'y a rien non plus sur la formation qui sera prévue en direction de ces personnels. Dans la présentation, on parle d'un volet prévention en lien avec les lycées, en lien avec les collèges, en lien avec la RATP, enfin les bailleurs sociaux. Quelle sera la formation dispensée aux agents pour exercer cet aspect de leur mission ?

Également dans la fiche de présentation, il n'y a rien sur les périmètres des missions qui seront réservées à ces personnels. Cela me semblerait nécessaire que l'on en discute et que l'on sache exactement de quelles interventions il va s'agir, même si j'ai bien compris qu'elles devaient venir en complément de la police nationale. A priori, elle n'aurait pas à exercer les missions qui sont dévolues à la police nationale.

Et si on en est rendus là, c'est aussi parce que, à un moment donné, certains ont rompu avec la notion de police de proximité. Alors, effectivement, on le déplore. Moi je suis d'accord avec vous, ce n'est pas une raison pour rester à ne rien faire parce que tout ne peut pas forcément être renvoyé au niveau de l'État, et comme en ce moment l'État ne va pas en augmentant les postes de fonctionnaires, pas plus dans la police d'ailleurs que dans d'autres secteurs de la fonction publique certes, mais cela n'empêchait donc pas que l'on en discute, me semble-t-il, ou que cela nous soit présenté auparavant. En tout cas, que l'on l'acte la création du service et puis que, concomitamment, bien évidemment, on crée le poste de chef. Oui, je suis d'ailleurs curieux de savoir pourquoi maintenant c'est devenu un chef et plus un directeur.

Autre question qui, à mon sens, se pose par rapport à ce problème : c'est quel moyen de contrôle de l'action de cette police municipale a posteriori, et en particulier par les élus ? Parce que ce n'est quand même pas un service anodin, eu égard aux tâches et aux missions qu'ils ou elles auront à accomplir. Quel sera le moyen de contrôle dévolu ? Parce que l'on sait bien que c'est un sujet sensible bien évidemment, et qui peut entraîner forcément des frictions avec la population. Donc il me semble bien que leur action puisse être contrôlée, et qu'éventuellement par je ne sais pas par quel biais, mais que les citoyens aient accès à ce contrôle.

Un dernier petit point. J'ai vu dans la présentation quelque chose sur quoi je m'interpelle un peu, et sur quoi j'ai fait quelques recherches, qui n'a pas l'air d'être quelque chose de très opérant. C'est "voisins vigilants". "Voisins vigilants", cela me paraît un peu curieux ça, c'est quoi ça? Si j'ai bien compris, c'est disséminer des citoyens à travers la ville qui auraient pour mission de... Est-ce qu'un simple numéro vert à disposition pour prévenir

éventuellement le service futur de police qui serait créé ne serait pas suffisant ? Cela me renvoie toujours... Même si je conçois la nécessité première, en particulier que vous évoquiez dans un des points précédents, comme la prévention des violences faites aux femmes en particulier, disons qu'un numéro vert peut suffire, sans rentrer dans un dispositif qui, quelque part, nous ramène aux jours qui ne sont pas les plus glorieux de notre histoire. Voilà, en gros, les questions que je vous pose et les raisons pour lesquelles nous voterons vraisemblablement contre la création de ce poste de chef. »

Mme CAPORAL

« Les interrogations que j'avais ont été mentionnées. »

Monsieur le Maire

« D'accord. »

M. MAILLER

« Oui, juste pour rebondir parce que notre collègue parlait des missions régaliennes de la police nationale. Je crois que la sécurité publique, c'est une mission régalienne de l'État. Je voudrais juste vous rappeler quand même que la police municipale, au départ, c'est un peu, je dirais, la petite-fille des anciens gardes-champêtres, puisque son rôle premier, au départ, c'est de pouvoir veiller à la mise en œuvre des arrêtés municipaux qui sont des arrêtés de prévention, et en aucun cas de faire du maintien de l'ordre public, comme elle se trouve amenée à le faire aujourd'hui. Cette porte a été ouverte il y a déjà quelques années, et on se rend compte que les polices municipales, aujourd'hui, qui sont très nombreuses dans certaines villes, se sont totalement substituées à la police nationale. Si on prend l'exemple de la ville de Nice, c'est un exemple très fort; si on prend un exemple encore plus récent qu'on a pu entendre d'un de nos maires voisins, Roissy-en-Brie, qui dit très clairement que s'il a créé une police municipale, c'est parce qu'il n'y a plus de police nationale. Moi, je pense qu'avant de réfléchir à la création d'une police municipale, il faut faire en sorte de donner à la police nationale les moyens de faire son travail, de revenir sur le terrain, de renouer des liens, et c'est le vœu que vous nous aviez fait passer. Donc c'est pour cela que, comme mes collègues, je pense que l'on va peut-être un peu vite en besogne. Alors je comprends que vous ayez besoin aussi de donner des gages à certains de ceux qui vous ont soutenu, mais avant, réfléchissons, allons sur un terrain d'ensemble sur cette notion de sécurité, et voyons si l'on a vraiment besoin d'une police municipale à Champigny, et pour quoi faire. On ne crée pas les outils avant de savoir ce que l'on a à faire, ce que l'on veut faire ensemble. Donc je partage totalement, et je voterai contre la création de ce poste, aussi parce que d'ailleurs il est ouvert à des contractuels. Et puis je pense qu'en matière de police, si on doit recruter quelqu'un, il vaut mieux prendre un titulaire parce que les contractuels n'ont pas forcément les mêmes formations que celles que peuvent avoir les policiers municipaux dans la filière police municipale. »

Monsieur le Maire

« M. LURIER, vous vouliez ré-intervenir ? »

M. LURIER

« Oui, juste une question, Monsieur le Maire. Dans quel laps de temps cette police, si elle est mise en place, sera-t-elle effective ? »

Monsieur le Maire

« Alors je vais essayer de répondre à l'ensemble de vos questions. Elles sont nombreuses et elles témoignent de beaucoup de choses.

La première, c'est que vous nous dites qu'au fond, il faut attendre... Il faut réfléchir... Il faut faire attention, cela pourrait provoquer des frictions... Alors les frictions, aujourd'hui, à Champigny, elles existent. Elles ne manquent pas. Elles font, depuis des années, la Une des journaux à tout moment. Alors on peut continuer, comme le disait M. SOLARO, « engager une réflexion, il faut demander plus de réflexion, il faut réfléchir, il faut savoir ce que l'on attend ». Eh bien la réflexion, vous aviez juste quelques décennies pour la mener, vous ne l'avez jamais menée. Il y a bien eu une tentative durant la mandature précédente pour essayer de faire émerger une discussion sur le sujet, vous l'avez toujours refusée. Et donc là, on n'est plus dans le temps de la réflexion, on est dans le temps de l'action. Et si vous voulez ouvrir un débat sur le sujet, on aura une délibération réellement sur le sujet, et on pourra en discuter encore, mais le débat, nous, au niveau de la majorité, nous considérons qu'il a été tranché au moment de l'élection municipale. Cela faisait partie des engagements forts de notre équipe. Je vais même aller plus loin. On a fait un questionnaire dans tous les quartiers de la ville, et on avait deux questions concernant la sécurité parmi plusieurs autres questions. Première question : « Est-ce que vous vous sentez en sécurité à Champigny? » Un Campinois sur deux répondait oui. Et un sur deux répondait non. Donc on pourrait se dire que ce n'est pas tranché. Sauf que l''on avait une deuxième question : « Est-ce que vous êtes favorable à la création d'une police municipale? » Plus de 90 % répondaient oui. Cela veut dire que même les gens qui ne se sentaient pas en insécurité disaient qu'ils avaient besoin d'une police municipale pour faire un travail de proximité, qui n'est pas aujourd'hui réalisé. Alors le débat, il a eu lieu, je vous l'ai déjà dit.

Quel est le contrôle qui va être fait par les élus ? Le contrôle, il est fait par le Maire. La police municipale, elle est rattachée directement à l'officier de police judiciaire qu'est le Maire. Il est le premier magistrat de la ville, et donc il doit assumer son rôle. Vous avez toujours refusé d'assumer ce rôle-là. Vous avez toujours fui vos responsabilités en la matière. C'est votre conception, elle est respectable, mais ce n'est pas la nôtre, et ce n'est pas celle d'ailleurs de la majeure partie des maires. Il n'y a quasiment plus de villes aujourd'hui, de villes de plus de 50 000 habitants qui n'ont pas une police municipale. Nous sommes quasiment les derniers à être comme cela, et je pense que la situation que nous avons ne rejoint pas que des questions de sécurité. Pour avoir échangé de façon fréquente avec un certain nombre de mes collègues maires, qui ont gagné des élections en 2014 et qui ont mis en place des polices municipales dans leur commune, ils ont vu effectivement les taux de délinquance fortement baisser, mais aussi d'autres aspects qu'ils n'avaient pas forcément imaginés au départ. Je pense notamment à la chute relativement importante des dépôts sauvages, parce qu'il y a de la vidéo, parce qu'il y a du monde sur le terrain, et donc cette occupation de l'espace public a amené aussi des résultats sur ce type de sujets. Et puis des résultats aussi sur des questions comme - je pense que M. LURIER vous l'évoquiez par rapport à "voisins vigilants" - la nécessité d'alerter aussi quand il y a des violences faites aux femmes. Mais on a eu aussi des cas, dans un certain nombre de municipalités qui ont mis en place ce type de dispositifs, d'empêchements d'enlèvements d'enfants près d'une école, aussi des remontées d'informations à exploiter sur un certain nombre de réseaux. Et donc cela me paraît totalement essentiel, aujourd'hui, que l'on puisse avancer dans ce sens-là.

Alors est-ce qu'on prendrait les choses à l'envers? Eh bien non justement. Pour constituer une équipe, il faut un chef, il faut un responsable d'équipe de la police municipale qui puisse définir les profils. On ne va pas recruter les agents et puis dire après : « Bah, tiens, on va mettre un chef ». Il faut qu'il y ait un chef qui définisse le projet par rapport à des éléments de diagnostic qui peuvent exister. Et je rappelle que, dans le cadre du CLSPD, on a un certain nombre d'éléments, mais qui sont bien insuffisants, et d'ailleurs le Préfet du Val-de-Marne avait enjoint le maire de l'époque au cours du dernier CLSPD d'avancer sur ce sujet. Le maire de l'époque a refusé en disant que ce n'était pas

son travail de le faire, et qu'il ne voulait pas assumer cette responsabilité. Nous, nous assumons pleinement ce choix.

Alors, est-ce qu'elle sera armée ? Oui, bien évidemment. On l'a dit, il n'y a rien de secret, tout a été détaillé dans le programme municipal. Je vous invite à le relire. On ne s'en est jamais cachés ; certains nous l'ont reproché d'ailleurs... Mais vous expliquerez aux familles qui ont perdu ces derniers jours un être proche à Nice qu'il n'y a pas de nécessité d'être armé, vous expliquerez aux gens qui étaient autour et qui ont eu la vie sauvée parce que les policiers municipaux étaient armés, vous irez expliquer ça à ces gens-là. Moi je crois qu'aujourd'hui que l'on ne peut plus faire l'économie d'une police municipale armée, et je considère même que vous seriez des assassins de dire qu'il faut faire une police municipale non armée. Pourquoi? Aller mettre quelqu'un, qu'il soit de la police municipale ou de la police nationale, avec aujourd'hui une tenue, avec écrit « police », quoi qu'il y ait en dessous, même écrit « police municipale », sans le protéger, sans lui donner la possibilité d'avoir recours à une arme, si c'était nécessaire, comme cela a été le cas pour Nice, c'est l'envoyer à la mort dans certaines situations, et donc on assume pleinement ce choix qui consiste, effectivement, à armer la police municipale. Pas pour faire des cowboys ; ce sont des gens qui sont là pour faire de la proximité. Cette vision que vous pouvez avoir des premières polices municipales, il y a quinze ou vingt ans, n'est plus la même. Et j'écoutais hier soir avec une grande attention tout en travaillant, mais avec une grande attention, un débat particulièrement intéressant entre les policiers municipaux, les policiers nationaux, les différents experts, et il y avait un policier national qui disait qu'il regrettait aujourd'hui qu'un certain nombre de polices municipales disposent d'agents mieux formés que la police nationale, mieux équipés que la police nationale, et donc plus à même d'intervenir. Il le regrettait. On peut le regretter aussi, mais voilà où en est la situation.

Alors je crois que vous avez quand même une certaine méconnaissance de la situation actuelle, à la fois de Champigny, et puis d'une façon générale de la situation de la sécurité, des engagements qu'on peut obtenir. Contrairement à ce que vous avez évoqué, M. SY, ce n'est pas l'ancienne majorité qui avait obtenu des effectifs supplémentaires. C'est simplement parce que l'on avait une policière nationale qui venait de Chennevières, qui s'est fait massacrer en venant faire une intervention à Champigny, que le ministre, Gérard COLLOMB à l'époque, avait dit : « On va déclencher des effectifs en plus, parce qu'il faut répondre à l'urgence ». Alors on peut tous se satisfaire d'être rentrés dans le schéma d'un Quartier de Reconquête Républicaine, d'avoir obtenu vingt-cinq policiers nationaux en plus, mais il faut savoir où l'on en est au niveau de l'État. Aujourd'hui, l'État a une position extrêmement claire: l'État explique qu'il est tout à fait prêt à accompagner, et le ministre DARMANIN, avec qui j'ai eu plusieurs échanges, m'a dit qu'il fera le maximum pour Champigny, mais à une condition, c'est que nous, nous nous engagions. Vous ne pouvez pas dire que vous ne connaissiez pas cette information, puisque c'est exactement les propos qui ont été tenus par le Préfet lors du dernier CLSPD. Et donc, aujourd'hui, nous sommes dans le cadre du contrat « sécurité intégrée », qui fait que - c'est plutôt une bonne chose - on va aller dans ce dispositif-là, nous allons créer une police municipale et l'État sera obligé de renforcer ces effectifs. C'est tout l'esprit justement de la nouvelle loi qui va être en discussion, qui est déjà un peu avancée, qui a été proposée par un parlementaire qui connaît le sujet puisque c'est l'ancien patron du Raid, et qui a proposé un certain nombre de pistes dans le cadre de la loi sur la sécurité globale pour faire en sorte que l'on ait un contrat beaucoup plus fort que ce qu'était le CLSPD. A partir du moment où les villes s'engagent, l'État s'engage encore plus. Et c'est tout ce partenariat que nous souhaitons créer au fond, qui va préfigurer ce que va être le travail entre la police municipale de Champigny et la police nationale.

Aujourd'hui, clairement, il y a un certain nombre de missions que l'État n'est plus en capacité de faire. On voit qu'on a des situations compliquées, qui relèvent complètement de la police municipale. On voit qu'on a une nécessité d'avoir de la vidéo, et pas

simplement quelques caméras pour faire de la communication et qui sont reliées à un enregistreur dans un bureau avec personne derrière. Ce qui étaient les actions que vous avez menées, on a envie d'avoir un dispositif avec un CSU réellement à la hauteur des enjeux d'une ville de pratiquement 12 kilomètres carrés avec 160 kilomètres de voiries à contrôler et avec une efficacité forte. Et on ne réglera pas tout. Cela ne nous empêchera pas d'avoir un incident, comme il s'est passé à Joinville bien évidemment. Qui pourrait dire que parce qu'on a une police municipale on n'a plus de soucis ? »

M. SY

« C'est un peu ce que vous avez vendu. »

Monsieur le Maire

« Il y a bien eu un attentat à Nice où il y a une police municipale qui est l'une des plus importantes de France; donc cela n'empêche pas les problèmes, mais il y aurait eu beaucoup plus de morts s'il n'y en avait pas eu. Donc voilà, le sujet, il est là. Le sujet est de savoir quels moyens on se donne pour mener une politique de sécurité. Vous avez refusé de la faire pendant des années, depuis toujours au fond. Nous, nous assumons pleinement de mettre en œuvre cette politique au service des Campinois et qui est très fortement attendue. Je pense que si vous l'aviez mieux entendu, vous n'en seriez pas là aujourd'hui. Donc un dernier mot peut-être Mme LE LAGADEC.

Non, on ne va pas recommencer le débat. Je vous rappelle... Je vous rappelle que je vous ai laissé la parole, je vous ai demandé si vous vouliez ré-intervenir... »

M. SY

« Oui, mais vous avez... »

Monsieur le Maire

« Je réponds à vos questions. Je vous rappelle quand même que l'objet de cette délibération, c'est simplement la création d'un poste. Ce n'est pas le débat. Le débat, on l'aura. Il y aura une délibération. »

M. SY

« Oui, mais vous n'avez pas répondu à ma guestion, Monsieur.

Monsieur le Maire

« Donc je vais laisser, parce qu'elle n'était pas intervenue, la parole à Mme LE LAGADEC et après on passera au vote. »

Mme LE LAGADEC

« Merci, Monsieur le Maire. Je n'accepte pas, dans cette enceinte, où nous sommes là pour échanger entre élus, et élus démocratiquement par les Campinois, de me faire traiter d'assassin. Donc je souhaiterais qu'à l'avenir, vous reteniez vos invectives.

Je voulais intervenir sur deux points. En début de Conseil municipal, vous nous avez affirmé que ce sont les élus qui ont à répondre de ce qu'ils mettent en place. Or, dans cette délibération, c'est exactement le contraire. Le chef de la police aura pour mission de construire son projet, mais ce sont bien les politiques qui construisent le projet, qui donnent donc une feuille de route à une personne recrutée pour la mettre en œuvre. Donc là, c'est complètement effectivement, comme le disait mon camarade et non moins compagnon élu, mettre la charrue avant les bœufs. Ensuite, le deuxième point sur lequel je voulais intervenir, c'est que vous avez un petit peu la mémoire courte, parce que c'est bien la droite au pouvoir qui a divisé par dix le nombre de fonctionnaires de police,

mettant ensuite en difficulté les communes. Et nous avons eu le débat dans des réunions ouvertes à tous au moment de la campagne électorale, en tout cas au sein de La France insoumise, avec des Campinois venus de tous les horizons qui nous ont effectivement soumis cette question de la sécurité. Et, au sein de La France insoumise, nous avons tout à fait entendu et modifié peut-être les idées qu'on en avait précédemment parce que, justement, au vu de la diminution drastique des forces de police, la question de savoir comment est-ce que l'on pouvait continuer à garantir la tranquillité publique, garantir le droit de vivre en paix dans toutes les villes, et donc à Champigny aussi, se posait. Donc, vous le voyez, on n'a pas toujours que des positions dogmatiques, et ce sont des échanges que nous avons eus qui ont été constructifs. Cependant nous voterons contre, d'autant plus que vous venez de nous affirmer que cette police serait armée. Donc, pour ces deux raisons-là, nous voterons contre. On aurait pu éventuellement avoir un débat sur le fait d'avoir une police de la tranquillité publique qui œuvre à pouvoir supprimer un certain nombre d'incivilités qui étaient citées tout à l'heure dans la résolution. Voilà ce que je voulais ajouter. »

Monsieur le Maire

« Bien parfait. On va passer au vote. »

M. SY

« Excusez-moi, vous n'avez pas répondu à ma question, Monsieur. »

Monsieur le Maire

« On a déjà suffisamment... Tout le monde est intervenu sur le sujet. »

M. SY

« Oui mais vous n'avez pas répondu à ma question sur le chef et le directeur, Monsieur le Maire sur ce qui était marqué à l'ordre du jour, le poste de directeur. »

Monsieur le Maire

Ah! Sur cet aspect... Tout simplement parce que nous avons fait une demande au Préfet pour pouvoir recruter un directeur de la police. Il faut savoir que nous sommes collectivement dans une ville qui est en surcote par rapport au nombre d'habitants. On est classés dans la tranche jusqu'à 150 000 habitants sur les questions de sécurité, et donc nous avons saisi le Préfet pour avoir la possibilité d'avancer plus vite. Quand on crée une police municipale, si on est en dessous de 20 policiers municipaux, il faut un chef de police ; à partir du moment où on passe le cap des 20 policiers, il faut un directeur. Nous avons prévu, il n'y a rien de secret, dans notre programme qu'il doit y avoir 22 personnes. Donc c'est bien un poste de directeur. Simplement, on a demandé une dérogation pour avancer plus vite auprès du Préfet. Pour l'instant, nous n'avons pas sa réponse, donc nous délibérons ce soir sur un chef qui est appelé à devenir directeur. Voilà. Pour vous répondre sur le plan formel. »

M. SY

« Merci. »

Monsieur le Maire

« Donc on passe maintenant au vote.»

Bien. Ensuite nous avons deux vœux présentés par M. MAILLER. Donc, M. MAILLER, je vous laisse la parole. »

ADOPTE A LA MAJORITE

38 votes pour 3 procurations 9 avis contre dont 1 procuration

Mme CAPORAL Chrysis, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François, Mme LE LAGADEC Jeannick, M. LURIER Yvon, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou.

2 abstentions

Mme ADOMO Caroline, M. SOLARO Sylvain

39)

Vœu relatif à la Société du Grand Paris.

M. MAILLER

« Merci, Monsieur le Maire. Alors je vais juste vous le dire parce qu'au moment où j'ai envoyé les vœux, je n'ai pas eu le temps de le confirmer mais ce sont des vœux qui sont portés par votre opposition municipale, et qui, nous l'espérons, seront aussi soutenus par nos collègues de la majorité. Vous voulez que je vous les lise en intégralité ? »

Monsieur le Maire

« Je vous laisse faire, M. MAILLER, vous êtes libre de votre parole, vous le savez bien.

Vœu présenté par J.J. MAILLER

Vœu SGP

M. MAILLER

« Dans le cadre du projet de la ligne 15 du métro du Grand Paris, la SGP (Société du Grand Paris) a décidé d'acquérir, d'ici juin 2022, l'ensemble des logements de la résidence Gabriel Péri. Des négociations ont été engagées avec les habitants avant la déclaration d'état d'urgence sanitaire.

Durant l'année 2019 et jusqu'en Février 2020, la précédente municipalité avait obtenu de la SGP l'organisation de plusieurs rencontres avec les riverains, l'engagement de négociations, le suivi particulier de chacun des cas et la participation du Territoire pour l'étude des besoins de relogement.

Des exigences et des propositions concrètes ont été faites dans ce sens à la SGP en date du 2 décembre.2019.

Malheureusement, les négociations reprises à la fin du confinement, ont débouché sur de nombreuses inquiétudes et sur le constat que les propositions faites étaient inappropriées et inacceptables pour les familles, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

Les montant proposés étant très inférieur au prix du marché et ne permettaient pas d'envisager un relogement dans le quartier.

En effet, de nombreux éléments n'ont pas été pris en compte pour établir le montant des indemnités proposées comme :

- l'état du logement et les travaux réalisés par les habitants,
- le prix du marché notamment pour permettre à ceux-ci de se reloger dans la commune, à proximité de leur lieu de vie actuel (notamment pour les personnes âgées qui résident dans la résidence depuis des décennies pour certains mais aussi pour les personnes utilisant leur logement pour assurer leur travail d'aide à la personne) et dans des conditions matérielles et financières identiques.
- Le préjudice moral qu'un tel changement de lieu de vie, non voulu et imposé peut causer pour certains.

Lors des différentes réunions organisées sur le dossier, il a été mis en lumière le fait que le prestataire chargé de conduire les négociations et de fixer le montant des indemnités, avait des difficultés à entendre les inquiétudes et les revendications des habitants, conduisant ces derniers, lors d'une réunion organisée le 13 septembre 2020 à annoncer la cessation de toute négociation avec la SGP.

Depuis, l'incompréhension perdure et se transforme même en un sentiment d'injustice tant les propositions faites apparaissent opaques dans leur mode de calcul et incohérentes dans leur montant pour des biens identiques.

Comment comprendre les propositions suivantes :

- appartement 57m² + cave: 190 000 euros soit 3333 euros/m² (sans de travaux de rénovation)
- appartement 57m² + cave : 202 500 euros soit 3552 euros/m² (sans travaux de rénovation)
- appartement 57 m² + cave + grenier 9m² : 185 200 euros soit 3240 euros/m²
- appartement 45m² + cave : 160 000 euros soit 3555 euros/m².

Ces écarts sont inacceptables car inexplicables, et ce d'autant plus qu'ils sont en deçà du prix du marché dans le guartier établi à 3694 €/m2.

Le conseil municipal de Champigny, par le présent vœu, demande à la SGP, que dans le cadre des propositions de rachat des logements soient pris en compte les éléments suivants :

- La surface des greniers (9 m2),
- Les travaux réalisés et l'état du logement
- Les parties communes notamment les tantièmes des espaces verts de la résidence détenus par les propriétaires
- Le prix du marché en proposant un prix dans la fourchette haute du quartier et des quartiers voisins sachant que le prix moyen au mètre carré sur Champigny est de 3 694 € et de fixer à 4 000 € le prix du mètre carré
- Les préjudices de tout type subis par les habitants (préjudice moral ; perte d'activités...)
- Les frais réels de déménagement et non un forfait
- La réévaluation de l'indemnité de frais de réemploi très basse qui ne permet pas pour les propriétaires qui souhaitent acquérir un nouveau bien de financer les frais qui s'y rattachent (frais de notaires 8%; frais d'agence 10%; frais liés aux diagnostics à réaliser) Au final, l'indemnité versée doit permettre aux habitants de retrouver un logement du même ordre que celui qu'ils occupent, si possible dans le quartier ou dans la ville et qu'aucun n'est à financer le surcout lié au changement de logement qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Le conseil municipal demande également la mise en place d'un réel accompagnement personnalisé tant logistique que financier qui facilite le relogement des habitants et (recherche de logements ; aide logistique et financière à la reprise d'activité...) tant pour les propriétaires que pour les locataires.

Pour ces derniers, il est nécessaire qu'il puisse bénéficier également d'une indemnité qui tienne compte notamment du surcout éventuel lié au relogement (indemnité d'éviction). Enfin, afin de permettre globalement de réduire les tensions générées par les contraintes, les nuisances causées par les travaux de ce projet d'ampleur et nécessaire, le Conseil municipal demande à la SGP que la commune et ses habitants soient associés et consultés en amont pour toute décision qui modifierait les modalités de stationnement, de circulation et plus généralement l'environnement des habitants, notamment lorsque sont prévues des coupes d'arbres. »

Monsieur le Maire

« Bien, merci pour cette lecture, M. MAILLER. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Non. Il n'y a pas d'interventions ? Alors je crois que vous allez être encore déçu...

M. MAILLER

« C'est la loi de la démocratie. »

Monsieur le Maire

« C'est la loi de la démocratie, absolument. Parce que, au fond, ce que vous faites là, c'est d'exploiter un peu les difficultés des gens en essayant, non pas de les défendre, mais de les utiliser dans un jeu qui n'est pas très sain.

Et donc nous travaillons sur le sujet, nous avons reçu un collectif de la résidence avec mon collègue Michel DUVAUDIER. Nous attendons - j'espère rapidement maintenant - et cela a pris un petit peu de retard avec le confinement et puis aussi le blocage d'un certain nombre de résidents qui n'ont pas souhaité participer à l'enquête sociale, pour avoir une visibilité complète, pour apporter toutes les réponses nécessaires au regard de ce que l'on peut faire. Il y a des choses que l'on peut faire, on a déjà mobilisé un certain nombre de bailleurs et on a trouvé des solutions pour des gens qui seraient dans une situation de vouloir choisir un logement social; pour d'autres, on a mobilisé aussi des acteurs du privé, qui sont tout à fait prêts à aider, à accompagner.

Mais on pourrait avoir envie d'aller dans votre sens... Simplement, ce que vous nous présentez, c'est un texte, et un texte qui est bourré d'inexactitudes. Alors on va en prendre quelques-unes : la surface des greniers qui ne serait pas prise en considération, elle est intégrée; les travaux réalisés et l'état du logement, c'est justement ce qui explique pourquoi il y a des différences entre les prix au mètre carré, c'est parce qu'il y a des logements où par exemple - et j'en ai vu - il y a eu des adaptations qui ont été faites pour des situations de handicap, des adaptations qui ont été réalisées récemment dans le cadre d'une famille qui avait refait une cuisine intégralement quelque temps avant d'apprendre que, effectivement, le choix opéré par la SGP était d'acquérir l'intégralité de cette copropriété; les parties communes, notamment les tantièmes d'espaces verts, sont intégrées. Alors il y a un débat, et vous voyez, je vous dis les choses en toute transparence : il y a un débat sur comment on peut valoriser peut-être un peu mieux parce que le terrain, il a un potentiel. Mais, en tout état de cause, c'est intégré aujourd'hui dans l'indemnisation. Les frais de déménagement, ils sont intégrés aussi : il y a des propositions qui sont faites, et pas simplement au forfait. Il y a des garanties qui sont proposées aux personnes qui vont avoir besoin de déménager pour prendre en charge, en fonction du devis qui est présenté par le résident, et sans limite au regard de la surface considérée.

Quant à la notion de dire, il faut aller jusqu'à 4 000 €, c'est bien. Vous êtes déjà un peu plus raisonnable que quelqu'un qui animait une réunion à Jean Vilar, et qui s'était permis de dire : « Je demande à la SGP de porter jusqu'à la valeur du neuf », le neuf à Champigny étant de 5 à 6 000 €. C'est déjà plus raisonnable mais, pour autant, on sait qu'au regard des aménagements qui sont prévus et de la qualité des logements en question, on est dans une fourchette entre 3 200 et 3 600 € pour les appartements en question. Et il y a une estimation qui est faite, pas simplement par la SGP, mais aussi par les Domaines qui ont été saisis. Et donc, comme cela a été précisé d'ailleurs à l'ancienne équipe municipale, aller au-delà, ce serait faire une disposition illégale. Donc le texte que vous nous proposez, ce serait de prendre une disposition qui serait illégale avec, en plus, des éléments qui sont complètement faux. Et donc, au regard de ces informations, je crois qu'il est de bon ton de voter contre votre vœu, qui ne correspond absolument pas à la réalité de la situation telle que vous la décrivez. Si vous n'aviez pas intégré ces élémentslà, on aurait pu effectivement le voter. La demande d'avoir plus de concertation, on le fait avec la SGP. Et, contrairement à ce que vous dites sur les arbres coupés, les fameux arbres de la rue du Cimetière, il y a eu une concertation qui a été faite. Il y a même eu une réunion publique : il n'y avait que trois personnes qui étaient présentes, mais l'invitation a été diffusée à tous les habitants pour engager une discussion là-dessus. Ceci étant, couper

huit arbres, c'était le faire maintenant. C'était un choix que proposait la SGP : c'était huit arbres maintenant ou seize plus tard. Donc moi, j'ai préféré dire : « Il vaut mieux que ce soit huit maintenant, avec l'obligation d'en replanter d'ailleurs vingt-quatre au total. » Mais je signale que d'ailleurs, contrairement aux polémiques que certains ont lancées de façon un peu maladroite, que le Département aussi coupe des arbres actuellement sur la ville de Champigny, que le Département fait des travaux aussi sur la ville de Champigny, et que moi, je n'ai pas dénoncé par exemple les travaux liés à l'assainissement et qui perturbent véritablement la circulation rue de la Plage. Je ne suis pas entré dans ce genre de polémique ; cela ne me semble pas être une bonne idée. Je pense que, quand il y a des travaux qui se font, ils sont utiles. C'est la même chose pour les questions de réseaux électriques, comme pour les réseaux d'assainissement. Et donc il faut savoir prendre un peu de hauteur par rapport aux sujets que l'on a à traiter quand on a des responsabilités. »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire qu'il y aurait une intention malhonnête de notre part puisque, simplement pour vous dire, les personnes que nous avons rencontrées, ce sont elles qui sont venues nous parler, et ce n'est pas nous qui cherchons à récupérer quoi que ce soit. Vous nous faites offense et vous faites aussi offense à ces personnes-là, qui comptent aussi sur les élus de la République que nous sommes devenus aujourd'hui pour défendre leurs intérêts. Quand vous dites que c'est du mensonge ce qu'il y a dedans, tous ces éléments-là nous ont été donnés par des résidents, Monsieur, et je ne me permettrais pas de mettre sur la place publique des choses qui ne le sont pas. Soyez sympathique, reconnaissez au moins que là-dessus, nous, on fait très attention à ce que l'on dit et à ce que l'on fait.

Sur le reste, je suis désolé, vous savez comme moi que la Société du Grand Paris, parce que ça ne se passe pas qu'à Champigny, se comporte comme un rouleau compresseur. Ils ont leurs délais à tenir, et tout ce qui se passe autour, ce n'est pas bien grave. Ils sont prêts à payer beaucoup moins cher que ce que cela va revaloir derrière, parce que la plusvalue financière qu'ils vont faire quand ils auront acquis tous ces biens-là, elle va être énorme. Il y aura une nouvelle gare, et on sera plus proche sincèrement, je pense, de logements à 6 000 € le mètre carré, comme dans d'autres villes qui ont ces gares à côté. Donc, excusez-moi, Monsieur le Maire, mais nous, les familles que nous avons rencontrées, c'est elles qui nous ont donné ces éléments-là. Et ce n'est certainement pas nous qui avons été chercher quoi que ce soit ou inventé. Quand vous nous traitez de menteurs, c'est elles que vous traitez de menteurs, Monsieur. Quand vous nous dites que les combles, ils sont pris en compte, ce n'est pas vrai. Dans certains cas certainement. C'est ce qu'on a vu dans un des cas, mais pas dans tous les cas. Quand vous parlez des tantièmes, c'est exactement la même chose, Monsieur le Maire. Donc je ne vous permets pas de me traiter de menteur, et encore moins ceux qui nous ont donné ces informationslà, qui vivent tous les jours dans cette résidence. Et quand vous dites, parce que c'est exactement le discours qu'a tenu la SGP lors de leur réunion : « Non, on ne peut pas, on est obligés de se caler sur ce que dit l'avis des Domaines. » Mais vous savez comment ça fonctionne, l'avis des Domaines, Monsieur le Maire? La plupart du temps, ils prennent les éléments auprès des villes pour savoir combien on fait. Et quand vous dites qu'on ne peut pas, il y a une marge de manœuvre qui est tolérée de plus ou moins 10 % et, dans certains cas, lorsqu'on motive son acte, on peut aller au-delà de ces 10 %, et le contrôle de légalité n'y voit rien à redire. Donc soyez un petit peu honnête. Moi, je l'ai été avec mes collègues quand on a présenté ce vœu.

Et là, ce que je remarque aussi, c'est que vous êtes en train de me dire que si on n'avait pas mis ça, vous l'auriez fait, alors qu'est-ce que vous nous proposez pour que je le fasse ? Pour que les Campinois... parce que nous, on est prêts à vous écouter, on peut le modifier. C'est un vœu ; on peut tous modifier en séance. Proposez-nous quelque chose

pour soutenir ces gens qui attendent aussi que la Ville se positionne, et pas simplement en rejetant ces vœux, comme vous l'avez fait la première fois en refusant l'urgence alors qu'on avait accepté des vœux qui avaient été remis sur table le jour même. Alors, excusez-moi de m'agacer un petit peu, mais je pense que ce n'est pas très honnête.

Quant à la question du Département, le Département, je suis désolé, peut-être qu'il est amené à couper des arbres, mais pas dans les conditions de la SGP qui passe partout et qui rase tout. Je pense que si le Département a décidé de couper des arbres à certains endroits, c'est probablement qu'il y avait une bonne raison. Pour la SGP, ce n'est pas cela. C'est faire passer ses camions et respecter ses délais. C'est tout ce qui l'intéresse. Les riverains, ils n'en n'ont absolument rien à faire. Venez dans la ville où je travaille, et vous verrez ce que vous disent les gens qui sont autour, et ce que nous vivons avec le Maire pour essayer de faire changer cela. »

Monsieur le Maire

« Moi je ne me préoccupe pas trop de La Courneuve, je m'occupe de Champigny. Ce que je sais sur la question des arbres, c'est qu'au-delà de huit qu'on a abattus, si ce n'était pas huit, cela aurait été seize, je vous l'ai déjà dit. Deuxième chose : effectivement, il y a des gens qui subissent fortement les nuisances liées au flux de camions qu'il y a sur la rue du Cimetière, mais si l'ancienne équipe nous avait écoutés quand on a dit qu'il ne fallait pas construire là parce que c'était inapproprié, eh bien on n'aurait pas eu cette situation-là. Au moins pour une partie de la résidence, parce qu'il y avait un autre projet qui était à monter. Parenthèse fermée.

Oui, je redis qu'il y a des choses qui sont inexactes dans votre vœu qui font que cela ne permet pas d'avancer de façon sereine. On ne reprend pas simplement les propos de la SGP. On a, nous aussi, rencontré beaucoup d'habitants. On a eu des échanges déjà depuis longtemps sur ces questions, et si, aujourd'hui (l'estimation qui était formulée au départ qui était de l'ordre de 2 800 à 3 000 € nets) on a des transactions qui ont été réalisées, je les ai eues en main, à hauteur de 3 600 €, c'est bien que la SGP a entendu ce qu'était la demande pour dire : « Cela ne peut pas être au niveau bas des Domaines », et donc les 10 % que vous évoquez, en réalité, sur certaines transactions, on est pratiquement à 18 %. Donc c'est bien que la SGP a entendu. J'ai eu l'occasion de rencontrer, à plusieurs reprises, le président DALLARD, et j'ai fortement insisté sur cette question, y compris quand il est venu pour la première fois me rencontrer en tant que Maire. Dans le bureau, je lui ai bien précisé que j'avais une attente très forte sur ce sujet, et que ce sujet devait être traité comme il se doit.

Et il n'y a pas un autre cas dans le cadre du Grand Paris Express qui rentre dans cette situation. On a des cas effectivement de préemptions; on en a connu d'ailleurs à Champigny, mais pas de cette ampleur, et pas de cette forme-là. Car, je le reconnais avec vous, il y a une violence dans cette affaire. Il y a une violence qui n'est pas simplement le sujet du rouleau compresseur que vous évoquez. Effectivement, il y a des échéances à tenir pour le Grand Paris Express, c'est une évidence, mais il ne faudra pas se plaindre s'il y a cinq ou six années de retard parce qu'on aura eu des blocages. Mais il faut aussi avoir un dialogue constructif avec la Société du Grand Paris. Cela ne veut pas dire tout laisser faire. Je crois qu'il y a des collègues maires qui, dans les villes à côté ont su se faire entendre, et bloquer parfois un chantier du Grand Paris, comme à Saint-Maur Créteil, parce que le respect des engagements n'était pas tenu. Et donc moi, je souhaite, et je l'ai dit pendant la campagne, avoir un dialogue constructif mais exigeant à l'égard de la Société du Grand Paris. Thierry DALLARD le sait. Et pourquoi je dis qu'il y a une violence ? Il y a une violence parce que si vous voyez un projet d'intérêt général comme celui du Grand Paris Express, on avait encore une conférence en visio cette semaine, hier matin, où on va pouvoir se rendre à La Défense, Issy-les-Moulineaux en 28 minutes de Champigny, on va pouvoir faire 20 minutes pour aller à Orly, 24 minutes pour aller à Roissy: c'est un gain extraordinaire pour tout le monde, pour ceux qui, aujourd'hui, ont des difficultés à pouvoir rejoindre les zones d'activité dont nous ne faisons pas encore partie. Eh bien, cela, les gens le comprennent parfaitement, il y a des gens qui ont subi, notamment je pense sur la première partie de l'entonnement, des nuisances extrêmement fortes. Il y a eu des gens qui ont été préemptés, et les gens le comprennent pleinement.

Là, il y a quelque chose de particulier, c'est-à-dire que l'on va acheter, mais pas pour démolir, ça va rester, et donc les gens ont du mal à comprendre cette violence, en se disant : « Pourquoi, au fond, on me rachète mon bien pour ne pas le détruire ? » et on en a reçu avec Michel DUVAUDIER. On a reçu les gens qui nous ont dit : « Mais moi, je préférerais rester. Tant pis. » Mais il faut aussi analyser le retour d'expérience que l'on a de la première partie de l'entonnement où, au bout de deux ans, deux ans et demi, voire trois ans pour certains de travaux, les gens n'en peuvent plus. J'ai reçu quelqu'un dans mon bureau qui pleurait qui m'a dit : « Mais, Monsieur le Maire, je n'ai plus de loyer à payer parce que, maintenant, le loyer est payé par la Société du Grand Paris, mais je suis prêt à payer même deux fois plus cher que ce que je payais avant tellement je vis l'enfer! » Donc on l'entend tout cela, on l'entend. On le comprend, et donc il y a des sujets de repositionnement. C'est essentiellement d'ailleurs sur la rue du Cimetière. Il y a deux cas qui sont assez particuliers.

Mais, en même temps, est-ce qu'on doit se dire que l'on ne peut pas avancer sur ce sujet de façon constructive avec la Société du Grand Paris et avec les habitants qui sont là? En tout cas, nous, c'est l'ambition que l'on porte de travailler de façon constructive, d'être exigeants sur les éléments qui seront fournis, mais quand on est sur des 3 500 €/3 600 €, cela correspond à une réalité du marché et aussi une réalité du bâti, qui fait que cela paraît juste. Voilà. L'idée de dire, c'est 4 000 €, c'est 5 000 €, pourquoi pas 6 000 € ? Vous évoquiez 6 000 € tout à l'heure. Il y a un moment où il faut aussi avoir conscience des réalités et voir comment chacun peut être accompagné. En tout cas, c'est l'engagement qu'on a pris avec Michel DUVAUDIER avec les personnes que nous avons rencontrées. Je vous le dis officiellement ce soir, on n'accompagnera toute personne qui n'aura pas trouvé de solution dans le cadre d'un accord. Certains l'ont trouvé, d'ailleurs certains qui étaient mobilisés au départ sur ce dossier ont signé, et sont même déjà partis, et ont retrouvé un pavillon dans le quartier. Pour vous dire que rien n'est impossible... Après, c'est plus compliqué. On sait qu'en ce moment le secteur est un peu complexe, compte tenu de l'importance des chantiers. Voilà. C'est pour cela qu'on ne votera pas ce vœu, en raison des inexactitudes, et puis de l'approche, car si vous aviez voulu travailler avec nous, vous auriez procédé autrement. »

M. MAILLER

« Je ne vois pas comment. Juste pour vous dire que la SGP s'est permis de ne pas nous répondre à un courrier que nous avions fait, qui était tout à fait correct, et pas du tout agressif. Contrairement à vous, vous remarquerez que je ne remets pas en cause votre sincérité, ce que vous avez fait tout à l'heure et que je n'accepte toujours pas. Quand vous dites que les éléments qu'on vous donne sont insincères, je trouve cela pas très correct de votre part, Monsieur le Maire. »

M. DUVAUDIER

« M. MAILLER, s'il vous plaît, vous faites état d'avoir consulté les mêmes personnes que celles que l'on a rencontrées ? Mais lisez leur compte-rendu, il est complètement opposé à ce que vous décrivez là. Moi, ces gens, je les ai rencontrés plusieurs fois, et c'est complètement opposé à ce que vous dites. Alors, selon vous, qui ment ? Ce sont les habitants de la résidence qui mentent ? »

M. MAILLER

« Nous n'avons pas rencontré les mêmes personnes, visiblement. »

M. DUVAUDIER

« Ah bon, on n'a pas rencontré les mêmes personnes, mais nous, on a quand même demandé aux gens qui étaient venus nous rencontrer sur le marché de désigner trois personnes pour les représenter, ce qu'ils ont fait. On a pu discuter avec eux. Monsieur le Maire a pris des engagements avec eux, et j'ai quand même l'impression que vous n'avez effectivement pas rencontré les mêmes personnes.

M. MAILLER

« Mais non. »

M. DUVAUDIER

« Et je vous invite à rencontrer à nouveau ces personnes, et à leur demander qu'elles vous fassent part des comptes rendus qu'elles ont faits. Il y a un compte rendu, il est très clair, et nous, nous continuerons sur la même voie. Nous continuerons à rencontrer les mêmes personnes, à discuter avec elles, et bien sûr avec tous les autres. C'est vrai que c'est un vrai problème ; ça, on ne le nie pas, mais il y a des choses qui ne pourront pas se réaliser. Aujourd'hui, ce qui est sûr, et on a discuté avec la SGP, on a essayé de trouver des solutions. On a demandé si les gens pourraient éventuellement rester dans leur appartement; c'est absolument impossible. Ils nous l'ont garanti. Il y a des gens qui les ont vécues toutes ces nuisances, donc ces nuisances, ils ne pourraient pas les supporter. Apparemment, c'est une chose certaine. Cet immeuble, je ne vais pas vous raconter ma vie, mais il m'est cher. Mais, aujourd'hui, il n'y a pas grand-chose à faire. La seule chose à faire, il faut la mettre en place, et on la mettra en place : c'est d'assurer un suivi personnalisé pour toutes les personnes, une par une. On est à nouveau prêts à les rencontrer, même une par une, si vous pensez que les représentants ne sont pas les bons représentants puisque vous, vous avez vu d'autres gens qui ont tenu un autre discours, on peut aussi se poser un tas de questions, permettez-le. »

M. MAILLER

« Dans les gens que nous avons rencontrés, pour vous dire, ce sont quand même des gens qui font partie pour certains du comité syndical, ce sont des gens sérieux, ce sont des gens qu'on a rencontrés, et je ne mets pas en cause les gens que vous avez rencontrés, contrairement à vous, c'est-à-dire que je ne mets pas en cause encore une fois votre sincérité, et je vous demande de croire que nous les avons vus et que c'est ce que les gens nous ont dit. Point. Terminé. »

Monsieur le Maire

« On ne va pas continuer à débattre sur le sujet, mais c'est simplement pour vous préciser de ne pas transformer mon propos, en disant que je vous remets en cause, que je vous traite de menteur. Non, on remet en cause les informations....

M. MAILLER

« Ben... »

Monsieur le Maire

« Vous permettez ? D'accord. Donc c'est bien dans ce document que vous avez mis des informations qui sont fausses par rapport à la convention qui existe ».

M. MAILLER

« Non... »

Monsieur le Maire

« Si elle n'est pas appliquée correctement, nous ferons le point avec la SGP. Aujourd'hui, on va regarder au cas par cas. C'est vraiment un sujet au cas par cas, car tous les appartements ne sont pas identiques. On ne peut pas faire une toise en disant "c'est tant du mètre carré". Cette approche-là, même si elle a été proposée par certains, elle ne correspond pas à une réalité. Bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ce vœu ? Abstentions ? Qui est pour ? Eh bien, il est rejeté.

REJETÉ A LA MAJORITE

38 votes contre dont 3 procurations 11 votes pour dont 1 procuration

Mme CAPORAL Chrysis, M. SOLARO Sylvain, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, M. LURIER Yvon, Mme LE LAGADEC Jeannick, Mme ADOMO Caroline, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François.

40)

Vœu de soutien au milieu associatif et aux commerçants.

Monsieur le Maire

M. MAILLER toujours. »

M. MAILLER

« Ce sera M. SY. »

Monsieur le Maire

« M. SY. Très bien, allons-y. »

Vœu présenté par M. SY

Vœu de soutien au milieu associatif et aux commerçants

Le milieu associatif et les petits commerces, qui assurent sur notre territoire le maintien du lien social, sont aujourd'hui en grande difficulté et risquent pour certaines de ne pas résister à la crise sociale que nous traversons.

Si nous pouvons nous féliciter de la décision du gouvernement de financer à 100% le chômage partiel dans le cadre du plan de relance de 100 milliards annoncé, le compte n'y est pas.

En effet, alors que certaines associations ont décidé, alors même que le chômage partiel ne couvre qu'une partie du salaire versé, de continuer de payer la totalité des salaires et ainsi maintenir le pouvoir d'achat de leurs salariés, rien n'est fait pour compenser cet acte de solidarité.

C'est pourquoi, le Conseil municipal de la Commune de Champigny demande à Monsieur le Président de la République et à son Gouvernement d'affecter une partie des 100 milliards du plan exceptionnel de relance afin que le chômage partiel, lorsqu'il est accordé couvre 100% du salaire versés par les employeurs, afin de maintenir la rémunération de l'ensemble des salariés et plus particulièrement des salariés des PME/PMI, commerces et associations... Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Alors sur ce vœu, quelques remarques. La première, c'est qu'il faut quand même avoir l'honnêteté de reconnaître que la France a fait un choix d'indemniser comme aucun pays au monde ne l'a fait. Regardez ce qui se passe dans d'autres pays, y compris des pays qui ont des couvertures sociales plus fortes que la France. Ils n'ont pas fait le choix d'indemniser autant et, au-delà de ce que l'on peut penser du gouvernement, il y a un choix qui est particulièrement fort qui a été effectué, qui ne sera pas d'ailleurs sans poser des difficultés et susciter des débats par la suite. Bien évidemment, tout se paye dans la vie, mais, à un moment, on aura quand même une dette qui sera à gérer au regard des engagements financiers que l'on assume et qui vont dans le bon sens.

Quand on est à 84 %, c'est déjà beaucoup par rapport à ce qui a pu être fait. Par ailleurs, il se trouve qu'un certain nombre de structures associative, mais je ne nommerai personne, ont eu l'intégralité de leurs subventions versées par les collectivités territoriales, quelles que soient les collectivités territoriales d'ailleurs et, pour autant, elles ont mis du personnel en chômage partiel, et donc n'ont pas eu à assumer les salaires. Donc la situation, elle n'est pas forcément si dramatique que cela, pour certaines en tout cas. Pour d'autres, je le concède, il y a effectivement des sujets qui viendront, et on regardera au cas par cas.

Donc ce vœu, qui s'adresse au fond au Président de la République, pour ma part je ne peux pas y souscrire au regard de cette situation. En revanche, en tant que Maire, j'étais signataire d'un appel, et là, je pense que c'est aussi un des manques de votre vœu. J'ai signé un appel pour que, sur les 100 milliards du plan de relance, au moins un milliard soit consacré à la rénovation urbaine qui fait terriblement défaut. Nous avons une baisse de 600 millions d'euros, alors qu'aujourd'hui nous avons besoin d'ambitions fortes dans les quartiers, et notamment, pour ce qui nous concerne, le Bois l'Abbé, mais c'est aussi le cas dans les 102 quartiers en Île-de-France et, d'une façon plus générale, des 600 quartiers en France, d'avoir une rénovation urbaine à la hauteur des ambitions que les collectivités territoriales peuvent porter. Et donc c'est dans ce sens-là que nous avons, nous, une attente forte à l'égard du gouvernement, et pas forcément sur l'aspect que vous venez de mentionner où, il faut le reconnaître, le gouvernement a fait beaucoup en la matière. Alors ce n'est jamais assez, je connais votre position du toujours plus, mais il faut quand même reconnaître que le gouvernement a été au rendez-vous de ce point de vue-là et en ce qui concerne le milieu associatif.

Concernant le milieu des commerçants, nous avons déployé un nombre d'outils aujourd'hui pour les soutenir. Vous parliez d'une lettre qui n'était pas à la hauteur, M. FAUTRÉ, mais en tout cas, tous les commerçants ne nous disent qu'une seule chose « c'est la première fois qu'on les soutient dans cette ville. »

M. FAUTRÉ

« C'est une plaisanterie. C'est une plaisanterie. »

Monsieur le Maire

« Pas simplement 350 €, quand vous connaissez un commerçant qui perd 3, 4, 6 000 € de chiffre d'affaires par jour, les 350 € ne vont pas lui donner la possibilité de tenir au-delà. Ce qui va lui donner la possibilité de tenir, c'est d'avoir avant toute chose une possibilité de travailler, d'avoir du chiffre d'affaires, c'est le cas d'ailleurs de tous les restaurateurs qui nous ont contactés à la suite de l'opération que nous avons menée pour les soutenir. Pendant la première phase du confinement, nous avons un restaurateur qui a disparu, et on ne souhaite pas qu'il n'y ait plus de restaurants à Champigny. Il en va de même pour les autres structures commerciales, que ce soit la librairie aussi, que l'on a fortement soutenue, et puis d'autres avec lesquels on travaille aujourd'hui, et avec lesquels on va

déployer un dispositif avec la Chambre de Commerce et puis d'autres acteurs du secteur pour faire en sorte qu'ils disposent d'outils pour continuer à renforcer leurs activités. J'espère, car il est question, dans l'entourage du gouvernement, de réouvertures possibles sous des conditions sanitaires strictes à partir du 27 novembre, jour du Black Friday. J'espère qu'il y aura un petit peu plus de souplesse pour que les petits commerçants puissent à nouveau travailler. En tout cas, ils peuvent compter sur le soutien de la municipalité pour les aider à travailler, à se relancer. En tout cas, le témoignage que l'on a aujourd'hui, c'est qu'ils sont heureux d'avoir enfin un soutien réel. Donc voilà la raison pour laquelle on ne pourra pas aller dans votre sens sur ce vœu. »

M. SY

« Une précision parce que vous avez évoqué dans votre intervention que vous avez été signataire d'un courrier. Il me semble que vous parliez du courrier de la lettre des 105 maires qui a été signée. Dans les quatre pages et dans les 105 maires qui ont signé, je n'ai pas vu apparaître votre nom. Vous avez dit que vous avez été signataire. C'est inexact. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, j'en fais partie. Voilà. Donc on va passer au vote. »

M. MAILLER

« Vous pourrez nous l'envoyer, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Non, on va passer au vote. Si vous voulez faire une explication de vote, mais en deux mots. »

M. MAILLER

« C'est simplement ce que je vous disais. Pourquoi on a fait ça aussi ? Parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a au moins 30 milliards sur le plan qui vont aller sur les très grandes entreprises... »

Monsieur le Maire

« On va arrêter là. On n'est pas là pour faire des débats nationaux. On n'est pas à l'Assemblée nationale. Peut-être que vous pensez avoir l'âme d'un député, mais on n'est pas à l'Assemblée nationale. Là, on est simplement sur votre vœu. Vous avez pu l'exprimer, le défendre. Moi j'appelle à un rejet de votre vœu. Donc je vais vous proposer de passer au vote. Le vœu est rejeté. »

REJETÉ A LA MAJORITE

38 votes contre dont 3 procurations 11 votes pour dont 1 procuration

Mme CAPORAL Chrysis, M. SOLARO Sylvain, M. FAUTRE Christian mandataire de Mme ZELIOLI Valérie, M. LURIER Yvon, Mme LE LAGADEC Jeannick, Mme ADOMO Caroline, M. MAILLER Jean-Jacques, M. SY Mamadou Mme MASMOUDI-LAJNEF Hala, M. TITOV François.

Monsieur le Maire

« Alors il y avait des questions, des questions orales. Donc j'ai noté trois interventions : M. TITOV, M. SY et M. FAUTRÉ. »

Questions diverses et réponses aux questions orales

M. TITOV

« Chers collègues, Monsieur le Maire,

Serait-il possible que la Ville prenne position, se prononce au sujet du projet controversé de la construction du troisième four incinérateur des déchets de Créteil? Ce projet est pour le moins nocif pour le Val-de-Marne, car ce sont les déchets de toute l'Île-de-France qui y seront traités, ce qui renforce encore plus le fait que l'Est de Paris est plus pollué que l'Ouest. De plus, il y a une question de profit derrière, et en brûlant toujours plus de déchets alors que le poids des déchets des ménages a plutôt tendance à baisser ces dernières années, de manière régulière. C'était la première question.

Je voudrais faire une petite précision sur Créteil, qui est une ville plus grande que la nôtre, qui n'a pas de police municipale.

Deuxième question : chers collègues, Monsieur le Maire, vous avez été aussi comme nous conseiller municipal d'opposition et, pour se présenter aux habitants, cela sonne mieux de dire « conseiller d'opposition » que « conseiller de la minorité ». Dans le but de garder des échanges les plus courtois possible, serait-il possible de vous demander de faire un petit changement qui ne sera pas pour vous très important mais, pour nous, si : ce serait de nous appeler les « conseillers municipaux d'opposition » plutôt que de la « minorité » ? Mercì. »

Questions orales posées par M. Jean-Jacques MAILLER - Mail du mardi 10 novembre 2020.

Extrait du mail envoyé à Monsieur le Maire le 10 novembre par M. MAILLER

« Monsieur le Maire, lors de votre allocution relative à la situation sanitaire et publiée sur le site de la ville, vous indiquez que vous et votre équipe êtes au côté des campinois pour répondre à leurs attentes.

Si nous pouvons que nous féliciter de certaines de vos annonces comme par exemple celles visant à soutenir les commerçants en les rendant visibles à l'échelle de la ville et à distribuer des masques dans les écoles élémentaires, nous regrettons que vous ayez fait le choix de ne pas associer votre opposition dans cette période particulière où il nous semble que nous devons tous être mobilisés.

Au-delà des annonces générales que vous avez faîtes, et puisque nous ne sommes pas associer, pourriez-vous nous indiquer ce que vous souhaitez mettre en place concrètement ?

Pensez-vous compléter le plan d'urgence décidé sous la précédente mandature, et si oui comment ?

Que comptez-vous faire pour soutenir le mouvement associatif local pour dépasser cette crise ?

Nous avons bien entendu que vous souhaitez accompagner les associations qui œuvrent encore aujourd'hui sur le terrain du fait de leur objet, même si vous n'avez rien dit de la manière dont vous envisagez de le faire, mais que comptez-vous faire pour les autres qui œuvre dans le domaine de la culture, du sport qui du fait de la fermeture des équipements recevant du public ne peuvent plus exercer, ont perdu des adhérents et devront sans doute a minima mettre en chômage partiel leurs salariés avec une indemnisation partielle de l'Etat? Comptez-vous leur garantir dans le BP 2021 un maintien du montant de leurs subventions? Une aide exceptionnelle immédiate pour compenser le manque à gagner et ainsi leur assurer la capacité à reprendre leur activité au combien utile dès la fin de cette nouvelle vague? »

M. SY

« Lors de votre allocution relative à la situation sanitaire et publié sur le site de la Ville, vous indiquez que vous et votre équipe êtes aux côtés des Campinoises et des Campinois pour répondre à leurs attentes. Si nous ne pouvons que nous féliciter de certaines de vos annonces, comme par exemple celle visant à soutenir les commerçants en les rendant visibles à l'échelle de la Ville et à distribuer des masques dans les écoles primaires, nous regrettons tout de même que vous ayez fait le choix de ne pas associer votre opposition municipale dans cette période si particulière. Il me semble que nous devons tous être mobilisés. Il me semble également que c'était un reproche que vous faisiez à l'ancienne municipalité. Au-delà des annonces générales que vous avez faites, et puisque nous ne sommes pas associés, pourriez-vous nous indiquer ce que vous souhaitez mettre en place concrètement? Pensez-vous compléter le plan d'urgence décidé sous la précédente mandature ? Et si oui, comment ? Que comptez-vous faire pour soutenir le mouvement associatif local, pour dépasser cette crise? Nous avons bien entendu que vous souhaitez accompagner les associations qui œuvrent encore plus aujourd'hui sur le terrain, du fait de leurs budgets. Même si vous n'avez rien dit de la manière dont vous envisagez de le faire, que comptez-vous faire pour les autres qui œuvrent dans le domaine de la culture, du sport, qui, du fait de la fermeture des équipements recevant du public, ne peuvent plus exercer, ont perdu des adhérents et devront sans doute à minima mettre en chômage partiel leurs salariés avec une indemnisation partielle de l'État ? Comptez-vous leur garantir, dans le BP 2021, un maintien du montant de leurs subventions ? Une aide exceptionnelle immédiate pour compenser le manque à gagner et ainsi assurer la capacité à reprendre leur activité, ô combien utile, dès la fin de cette nouvelle vague ? À ce sujet, nous avons quelques propositions. Comme vous en appelez à être dans une opposition constructive, nous avons quelques propositions à vous soumettre, M. JEANNE : mettre une plate-forme téléphonique pour lutter contre l'isolement des aînés, étendre l'aide alimentaire aux plus démunis en permettant aux associations bénévoles de travailler plus largement avec le CCAS dans les différents quartiers de la ville, mettre à disposition des locaux municipaux adaptés pour permettre à des élèves et des étudiants de suivre leurs cours à distance tout en renforçant bien entendu les gestes barrières, mettre à disposition des locaux aux associations qui œuvrent dans le cadre du confinement. Enfin serait-il possible de mettre en place la diffusion du Conseil municipal en direct, au vu des nombreux désagréments que nous subissons par rapport au covid, et également suite aux nombreuses demandes d'habitants de la ville ? »

M. FAUTRÉ

« Oui, je voulais aborder la question de l'ANRU. Alors je m'en excuse, cela a été évoqué tout à l'heure, mais vos propos m'interrogent, m'interpellent. Ce n'est pas là-dessus que je voudrais discuter, mais en tout cas, il est clair qu'il y a eu un travail qui a été fait pendant de nombreux mois, de nombreuses années avec les services, avec les élus, et bien sûr, bien évidemment, avec la population, et que vous n'êtes pas sans savoir qu'un certain nombre de priorités ont été décidées par ces mêmes habitants, et je les comprends tout à fait. Et cette priorité des priorités, c'est d'abord la reconstruction totale, entière, du groupe scolaire Jacques-Solomon, c'est vraiment la priorité exprimée par les habitants et, en même temps, pour la deuxième tranche qui n'est pas commencée bien évidemment, je ne sais pas combien de temps cela va durer parce que c'est un projet important et qui va prendre certainement plusieurs années, voire la décennie peut-être, la question de la réhabilitation des appartements de la deuxième tranche, puisque beaucoup d'appartements n'ont pas été réhabilités une seule fois depuis les années 70. Par exemple, dans de nombreux appartements, dans la majorité des appartements, les prises électriques sont toujours les mêmes que dans les années 70. Donc il y a évidemment un retard extrêmement important que subissent ces mêmes habitants, et si j'évoque cette question, c'est que...

Hors micro

« Il fallait y penser avant. »

Monsieur le Maire

« M. FAUTRÉ, terminez, s'il vous plaît. »

M. FAUTRÉ

« Oui, il fallait y penser avant. J'ai l'impression qu'on y a plus que pensé, mais bon, si ça fait rire tant mieux, ou tant pis plutôt en tous les cas, particulièrement pour les habitants de ce quartier. Et donc je crois savoir, mais peut-être que vous me direz le contraire, je crois savoir que les engagements du Comité national de l'ANRU restent, si j'ai bien compris, avant l'été 2021. S'il doit y avoir une remise en cause du travail effectué auparavant pour les raisons que vous avez évoquées, il est évident que l'on peut se demander comment vont se passer les différentes étapes jusqu'au Comité national d'engagement, puisqu'il y a plusieurs étapes, et une particulière qui démarrera les choses de manière forte, si je puis dire, c'est évidemment la réalisation du plan ville au mois de janvier 2021. Nous sommes mi-novembre, comment peut-on faire en quelques semaines le travail qui a été effectué pendant des mois, et des années avec les habitants ? D'autant plus qu'avant que ce plan ville soit présenté au Comité national d'engagement de l'ANRU, il y a le passage évidemment obligé et nécessaire de la concertation. Donc voilà, je voudrais exprimer une certaine inquiétude face à des problématiques qui sont très urgentes pour les habitants de ce quartier. »

Monsieur le Maire

« Alors je vais vous répondre assez brièvement parce que la soirée est quand même un peu avancée, mais je vais vous répondre bien évidemment.

M. TITOV, concernant Valo'Marne, on a déjà eu un échange sur ce sujet avec M. LURIER, et il y a une réponse qui a déjà été faite. Donc il n'y a pas de changement de position sur ce sujet.

Concernant l'intervention de M. SY, est-ce que, au fond, on souhaiterait associer la minorité on n'est pas dans.... »

Plusieurs élus de l'opposition ou de la minorité

« L'opposition. »

« L'opposition. »

Monsieur le Maire

« La minorité, moi je dis la minorité. Il y a la majorité, le contraire de la majorité, c'est la minorité. C'est le français. C'est la loi. Donc, en conséquence, les associations on travaille avec elles et la minorité, si vous aviez des propositions à nous faire, on est tout à fait disposés à les entendre. N'hésitez pas. On est tout à fait intéressés et preneurs de ce que vous pourrez nous proposer. Ceci étant, on avance, et je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne ferait rien, si ce n'est que distribuer des masques aux enfants, ce que l'État n'a pas fait et ce qui était de sa responsabilité. Donc on a procédé à deux distributions : une un peu en urgence avec du jetable, parce qu'il fallait répondre et que l'on n'a eu que quatre jours pour s'organiser, par rapport aux positions du gouvernement, et puis une plus durable, qui a été opérée par les services et par quelques élus hier, pas tous les élus, moins de la moitié, puisqu'il n'y a que 17 écoles élémentaires qui étaient concernées. Mais, contrairement à ce que vous avancez, on n'est pas dans une situation qui est similaire à celle du premier confinement. Je pense que cela ne vous échappe pas, parce que je crois me souvenir que vous avez dû être candidat aux élections municipales....

On était dans un contexte particulier, qui était qu'effectivement - et d'ailleurs ça a fait les éléments du recours que propose M. FAUTRÉ - compte tenu de cela, c'est effectivement

tout le Conseil municipal qui aurait dû être associé. On n'est plus en contexte électoral, et donc la majorité a fait le travail qu'elle a à faire, et vous auriez raison d'ailleurs de nous reprocher de ne pas le faire si nous ne le faisions pas, mais comme nous le faisons, vous ne pouvez que vous en satisfaire.

Alors vous nous faites des propositions ce soir, et j'en suis très heureux. Vous nous dites : il faut renforcer l'aide. Alors vous avez dit un peu le contraire de ce que vous disiez quelques minutes auparavant où, soi-disant, le CCAS se déchargerait sur les associations. Déjà c'est totalement faux, on n'a rien changé au niveau du dispositif qui existait au CCAS. Le CCAS propose des aides, que ce soient des aides alimentaires, des aides énergétiques. Il continue à le faire bien évidemment, et donc ces aides, elles se font pour les gens qui en ont besoin au regard d'un certain nombre de critères qui sont ceux du règlement. Et on propose aussi, mais comme cela se faisait par le passé, comme cela se faisait encore il y a quelques mois, de dire aux gens : « Si vous souhaitez avoir une aide complémentaire, nous avons des épiceries solidaires par exemple, qui peuvent aussi vous aider en plus de l'aide que nous, nous vous offrons». Et par rapport à cela, on a renforcé les aides. On a adopté avec le Conseil d'administration du CCAS, mais vous pourriez le savoir si le représentant de l'opposition venait, on a adopté une disposition pour un budget complémentaire de 50 000 € pour, justement, répondre aux besoins du moment. On n'exclut pas d'ailleurs d'aller au-delà si cela s'avère nécessaire. En tout cas, sur le budget 2020, on a délibéré pour avoir 50 000 € de plus. Alors vous nous dites qu'il faut soutenir les associations, mais M. SY, vous l'avez mentionné tout à l'heure, vous êtes membre d'une association. Je suis intervenu auprès du sous-préfet pour qu'il y ait un crédit qui vous soit débloqué, et vous lui avez dit : « Non, ce n'est pas nécessaire... » Moi, je suis un peu surpris du double discours qui peut être tenu. »

M. SY

« Vous parlez de quel crédit, M. JEANNE? »

Monsieur le Maire

« Aux crédits politiques de la ville qui peuvent vous être fléchés. »

M. SY

« Non, non... Ce n'est pas de ma faute. »

Monsieur le Maire

« Pour la proposition qui a été effectuée, de dire qu'il faut appeler des personnes qui sont en difficulté, c'est ce que font les employés de la ville au quotidien. On a relancé un dispositif, depuis cette deuxième phase de confinement, identique au plan canicule, de telle manière à pouvoir contacter, de façon régulière et permanente, toutes les personnes vulnérables. Donc le travail se fait à ce niveau-là. Vous nous demandez d'avancer sur la mise à disposition de locaux, notamment dans le cadre du soutien scolaire. C'est ce que nous faisons. Yohann PICOT y veille tout particulièrement, à faire en sorte que de nouveaux espaces puissent être proposés à un certain nombre d'associations, et nous avons reçu l'ensemble des associations qui sont prêtes à travailler avec la Ville dans le cadre de cette intervention de solidarité. »

M. SY

« Excusez-moi, mais je n'ai jamais... »

Monsieur le Maire

« Vous permettez que je termine, M. SY? C'est comme cela que ça se passe. Donc, dans ce cadre-là, on a reçu l'ensemble des associations qui souhaitent travailler avec la Ville pour les accompagner et renforcer encore le partenariat sur, à la fois, des aides

alimentaires, sur du soutien scolaire ou sur toute autre forme dont elles pourraient avoir besoin, que ce soient des questions logistiques, à la fois logistiques et opérationnelles, pour opérer un certain nombre d'actions, mais aussi mise à disposition de locaux. Et donc nous avançons dans ce sens-là avec une convention avec les associations qui voudront y travailler. Donc, vous voyez, vos propositions, elles sont pertinentes puisqu'on les met déjà en œuvre, mais donc, si vous en avez d'autres, elles seront tout à fait entendues. Je réponds à la dernière question. Je rappelle qu'il n'y a pas de débat sur les questions orales. Je ne suis pas tenu d'y répondre ; j'aurais pu faire une réponse écrite, mais il n'y a pas de débat.

M. SY

« Vous venez de dire... »

Monsieur le Maire

« Non, il n'y a pas de débat. Donc je réponds à la dernière question qui est celle de M. FAUTRÉ concernant l'ANRU.

M. SY

« Vous tenez des propos qui sont totalement faux et on ne peut même pas y répondre. »

Monsieur le Maire

« Vous pouvez, M. SY... Sinon je vais être obligé de prendre des mesures. »

M. SY

« Prenez des mesures. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas correct de se comporter comme vous vous comportez ici. Donc je réponds à la question de M. FAUTRÉ, »

Monsieur le Maire

« M. FAUTRÉ est élu autant que vous, il mérite une réponse autant que vous. Donc maintenant, je vais demander de cesser de parler pendant que je parle. Cela s'appelle la correction. »

M. SY

« Oui, mais je ne peux pas vous laisser dire des choses totalement fausses, des mensonges. »

Monsieur le Maire

« Vous arrêtez maintenant, M. SY. Je réponds à la question de M. FAUTRÉ. M. FAUTRÉ donc a posé une question sur l'ANRU. Alors est-ce que la concertation pourra se faire ? On aimerait bien. On avait prévu une réunion publique le 6 novembre que l'on a été obligés d'annuler en raison des questions sanitaires, qui ne nous ont pas permis de mener une concertation comme on l'aurait souhaité. Est-ce que l'on va remettre en cause ce qui a été fait ? Écoutez, quand bien même on aurait été tentés de le faire, cela ne va pas être possible... parce qu'il n'y a pas grand-chose qui a été fait sur le sujet concernant l'ANRU 2. C'est-à-dire que l'on est partis d'une quasi feuille blanche, on a demandé à un cabinet conseil de travailler une préfiguration et quand je les ai rencontrés, ils m'ont dit : « Ben voilà. On a fait un peu un état des lieux ; simplement, il nous manque les orientations politiques. » Et comme il y a eu un changement de Maire à Champigny, mais comme il y a eu aussi un changement de volonté pour repenser un peu les orientations de la part du Maire de Chennevières, on travaille main dans la main aujourd'hui pour avoir un projet commun pour le quartier, parce que, pour moi, il n'y a pas une ligne de démarcation

entre les deux communes. Il y a un quartier qui doit trouver un nouvel élan, et donc on est en train de voir effectivement pour avoir une répartition juste et équilibrée de tout ce que l'on pourra proposer avec une ambition encore plus forte et renouvelée que les quelques éléments qui apparaissaient.

Voilà. Je vous ai répondu à l'ensemble de ces questions. Je rappelle que, dans le règlement intérieur, ceci n'appelle pas de débat, mais vous avez les réponses à vos questions.

M. SY

« Pas du tout, Monsieur. »

Monsieur le Maire

« Je vous souhaite à tous une excellente soirée et à très bientôt. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h (5) et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire Président de séance

Le Secrétaire de séance

NB: IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION AU SERVICE TRAVAUX DES ASSEMBLEES:

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- > DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
- ➤ DU REGISTRE DES ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
- DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.
- COMPTE RENDU AFFICHE LE 2 3 NOV. 2020